Quatre-vingt-huitième année. — N° 269. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 18 Novembre 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2,100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de PASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 15 novembre 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11039).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 17 novembre 1956 portant nomination de maîtres des requêtes et d'auditeurs de 1re classe au conseil d'Etat (p. 11039).

Décrets du 17 novembre 1956 portant détachement de magistrats (p. 11039).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutations, mise en disponibilité et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et officiers publics et ministériels en Algérie) (p. 11039).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 10 novembre 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11040).

Arrêté du 12 novembre 1956 relatif à une régie d'avances (p. 11040).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, attribution de fonctions, détachements et mises en disponibilité :

Administration centrale et services extérieurs (p. 11040).

Agents diplomatiques et consulaires (p. 11040).

Contrôleurs civils (p. 11041).

Exequatur accordés à des consuls (p. 11041).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 17 novembre 1956 portant promotions et nomination (administration préfectorale) (p. 11041).

(2 f.)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 56-1157 du 13 novembre 1956 modifiant le décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 fixant pour le temps de paix : 1° le nombre, le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées ; 2° les autorités auxquelles sont dévolus les pouvoirs judiciaires (p. 11041).

Décret du 15 novembre 1956 autorisant l'aliénation de l'îlot domanial de Capense, faisant partie du territoire de la commune de Centuri (Corse) (p. 11041).

Décret du 15 novembre 1956 portant admission d'un adjoint administratif en chef du service des poudres retraité dans les cadres de réserve du service des poudres (p. 11041).

Décrets du 17 novembre 1956 modifiant des décrets portant délégation de la signature du ministre et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) (p. 11041).

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (rectificatifs) (p. 11042).

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 décembre 1954 instituant une commission mixte des marchés de la défense nationale (rectificatif) (p. 11043)

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions, nominations, reclassement, réintégrations, détachement, mises en position hors cadres, en mission et en disponibilité, admission à la retraite, radiation et rectificatifs :

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 11043).

Armée de terre (active) (p. 11043).

Armée de mer (active) (p. 11044).

Armée de mer (réserve) (p. 11044).

Armée de l'air (active) (p. 11044).

Armée de l'air (réserve) (p. 11044).

Caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 11044).

Commissariat et santé de la marine (p. 11044).

Constructions et armes navales (p. 11044).

Corps spécial des chemins de fer de campagne (p. 11045).

Ecole navale (p. 11045).

Régisseurs d'avances (p. 11045).

Service des poudres (p 11046).

Travaux maritimes (p. 11046).

Liste des candidats retenus ou susceptibles d'être retenus au recrutement d'élèves pilotes élémentaires de réserve organisé au titre du troisième trimestre 1956 (p. 11046).

Tableau d'avancement de sous-officiers (année 1956, armée de l'air, active) (additif) (p. 11046).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret du 16 novembre 1956 portant admission à la retraite d'un directeur au ministère des finances (p. 11046).

Arrêté du 16 novembre 1956 portant recomplètement des fonds d'avances des unités administratives (corps de troupes et formations assimilées) (p. 11046).

Arrêté du 16 novembre 1956 portant report de crédits budgétaires de l'exercice 1955 à l'exercice 1956 (dépenses ordinaires des services civils et militaires) (p. 11048).

Arrêtés portant détachements:

Inspection générale des finances (p. 11069).

Administration centrale des finances (p. 11069).

Direction générale des impôts (p. 11069).

Tableaux complémentaires d'avancement des administrateurs civils de l'administration centrale des finances (années 1954 et 1955) et *arrêté* portant reclassement (p. 11069).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 7 novembre 1956 portant modification de certaines limites de bureaux d'affrètement pour la navigation intérieure (p. 11069).

Arrêté fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi d'agent principal des services techniques de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (rectificatif) (p. 11070).

Arrêté complétant l'arrêté du 12 janvier 1955 portant nomination de membres au comité consultatif de règlement amiable (p. 11070).

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions, revision d'une situation administrative et détachements:

Ecole nationale des ponts et chaussées (p. 11070).

Institut géographique national (p. 11070)

Ponts et chaussées (p. 11070)

Industrie et commerce.

Décret du 15 novembre 1956 admettant un ingénieur général des mines à faire valoir ses droits à la retraite (p. 11070).

Décret autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation de la chute d'Aucun, sur les gaves d'Arrens et Labat-de-Bun, dans le département des Hautes-Pyrénées (rectificatif) (p. 11070).

Arrêté du 6 novembre 1956 relatif à l'organisation de l'école pratique des mines de Forbach (p. 11070).

Arrêté du 13 novembre 1956 portant homologation de normes (p. 11071).

Arrêté du 14 novembre 1956 portant mise en répartition du papier Afnor 1/2 destiné à l'approvisionnement de la presse quotidienne (p. 11071).

Arrêté portant nomination des membres du comité technique de l'électricité (p. 11071).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme de « conducteur de travaux miniers » de l'école technique des mines de Douai (p. 11072).

Avenant à la convention des 10 et 29 octobre 1929 et au cahier des charges de concession pour la distribution d'énergie électrique aux services publics dans la région du syndicat d'Isigny-Sud (p. 11072).

Agriculture.

Décret du 15 novembre 1956 portant admission à la retraite d'un inspecteur général des eaux et forêts (p. 11072).

Arrêté du 2 novembre 1956 fixant le programme des épreuves écrites et orales des concours pour le recrutement de rédacteurs des directions des services agricoles (p. 11072).

Arrêté du 2 novembre 1956 réglementant l'examen professionnel pour l'accès au grade de chef de section des directions des services agricoles (p. 11073).

Arrêté du 5 novembre 1956 relatif à l'indemnisation des arrachages de pommiers à cidre et de poiriers à poiré (p. 11073).

Arrêté du 13 novembre 1956 portant institution d'une régie de recettes (p. 11074).

Arrêté portant désignation de médiateurs pour les professions agricoles dans la région de Toulouse (p. 11074).

Arrêtés portant promotion, nomination, réintégration, affectation, détachements et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 11074).

Génie rural (p. 11074).

Services agricoles (p. 11074).

Services vétérinaires (p. 11074).

Liste d'élèves diplômés de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (p. 11074).

Reconstruction et logement.

Arrêtés portant acceptation de démissions, admission à la retraite et rectificatif (services extérieurs) (p. 11076).

Postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 56-1158 du 16 novembre 1956 portant suppression et création d'emplois au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (p. 11074).

Arrêté du 13 novembre 1956 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones de terrains domaniaux situés dans le département de la Réunion (p. 11075).

Arrêté du 14 novembre 1956 fixant l'échelonnement indiciaire et les conditions de reclassement applicables à certains fonctionnaires du corps des vérificateurs et réviseurs des travaux de bâtiment des postes, télégraphes et téléphones (p. 11075).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 56-1159 du 16 novembre 1956 relatif à la rémunération des élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales primaires (p. 11076).

Décret n° 56-1160 du 16 novembre 1956 portant suppression et création d'emplois au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (p. 11076).

Arrêté du 14 novembre 1956 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes (p. 11077).

Arrêtés portant nominations (hygiène scolaire et universitaire) (p. 11077).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 10 novembre 1956 portant constitution, pour 1957, des fonds d'avances des unités stationnées dans les territoires d'outre-mer (p. 11077).

Arrêtés portant titularisation, mise en position de mission, revision d'une situation administrative, acceptation de démissions et admission à la retraite:

Agriculture (p. 11077).

Elevage et industries animales (p. 11077).

Géologues (p. 11078).

Service de santé (p. 11078).

Travaux publics (p. 11078).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 13 novembre 1956 approuvant le règlement modifié d'une caisse de retraites (p. 11078).

Arrêtés du 14 novembre 1956 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 11078).

Santé publique et population.

Décret n° 56-1114 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de la loi n° 54-1311 du 31 décembre 1954 relatif aux établissements de soins privés à but non lucratif et de l'article 4 de la loi n° 53-1325 du 31 décembre 1953 relatif aux établissements privés de rééducation fonctionnelle (rectificatif) (p. 11078).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 11079).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 11083).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 11085).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 11087).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 11087).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs d'œufs en coquilles originaires et en provenance de Bulgarie et de Yougoslavie (p. 11088).

Avis aux importateurs de cuirs et peaux originaires et en provenance d'Indonésie (rectificatif) (p. 11088).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale à la préfecture de l'Ardèche (p. 11088).

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur chargé du contrôle de l'application des lois d'aide sociale (p. 11088).

Avis de concours pour le recrutement d'une sténodactylographe à l'hôpital-hospice de Pézenas (Hérault) (p. 11088).

Avis de concours pour le recrutement d'employés de bureau à l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 11088).

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé du Nord (p. 11088).

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de la Guadeloupe (p. 11088).

Annonces (p. 11089).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 4 et 5. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes nos 191 (*suite*) à 303 (session ordinaire de 1955-1956).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonds de concours.

Par arrêté du 15 novembre 1956, il a été ouvert sur l'exercice 1956, à titre de fonds de concours, un crédit de 333.333 F applicable au chapitre 31-01: « Rémunérations principales » du budget du groupement des contrôles radioélectriques.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 17 novembre 1956 portant nomination de maîtres des requêtes au conseil d'Etat.

Par décret en date du 17 novembre 1956, M. Georges Dayan est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (tour extérieur, poste créé).

Par décret en date du 17 novembre 1956, M. Georges Bargue, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1er tour intérieur, poste créé).

Par décret en date du 17 novembre 1956, MM. Plantey et Megret, auditeurs de 1re classe au conseil d'Etat, sont promus maîtres des requêtes (2e et 3e tour intérieur), en remplacement respectif de MM. Delvolve et Landron, promus conseillers d'Etat en service ordinaire.

Décret du 17 novembre 1956 portant nomination d'auditeurs de 1re classe au conseil d'Etat.

Par décret en date du 17 novembre 1956:

M. Rougevin-Baville, auditeur de 2e classe au conseil d'Etat, est nommé auditeur de 1re classe, en remplacement de M. Bargue, promu maître des requêtes.

M. Rigaud, auditeur de 2e classe au conseil d'Etat, est nommé auditeur de 1re classe, en remplacement de M. Plantey, promu maître des requêtes.

M. Combarnous, auditeur de 2e classe au conseil d'Etat, est nommé auditeur de 1re classe, en remplacement de M. Megret, promu maître des requêtes.

Décrets du 17 novembre 1956 portant détachements de magistrats.

Par décret en date du 17 novembre 1956, M. Aubouin (Jean-Michel-Fernand), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, ayant rang de substitut de procureur de la République, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 11 octobre 1956, en service détaché pour exercer les fonctions de secrétaire général à la première présidence de la cour d'appel de Paris.

Par décret en date du 17 novembre 1956, M. Perier (Jean-Claude), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, ayant rang de substitut de procureur de la République, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 3 août 1956, en service détaché dans les fonctions de secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 14 novembre 1956:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Aux prisons de Fresnes: M. Gatineau (Fernand), surveillant de 4e échelon à la maison d'arrêt de Caen.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Peulve (Maurice), surveillant de 6e échelon à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison d'arrêt de Tarbes: M. Jorda (Justin), surveillant de 7e échelon à la maison d'arrêt de Pau.

A la maison centrale de Clairvaux: M. Rigollot (Maurice), surveillant de 3e échelon à la maison centrale Ney, à Toul.

A la maison d'arrêt de la Petite-Roquette: Mme Bresson (Bernadette), surveillante de 5e échelon à la maison centrale d'Haguenau.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 9 octobre 1956 mutant à la direction régionale des services pénitentiaires à Lille M. Tomasi (Antoine), surveillant chef de 2e classe, 2e échelon, à la maison d'arrêt d'Ajaccio, qui est maintenu dans cette dernière résidence.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Rouen: M. Coquard (Paul), surveillant stagiaire à la maison centrale d'Ensisheim.

A la maison centrale d'Ensisheim: M. Faivre (Lucien), surveillant de 5e échelon à la maison d'arrêt de Rouen.

Est réintégré en qualité de surveillant de 4e échelon à la maison d'arrêt de la Santé: M. Pieri (Joseph), placé sur sa demande dans la position de disponibilité par arrêté du 17 juillet 1956, à compter du 13 juin 1956.

Sont placés, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité:

M. Renard (Gérard), surveillant de 6e échelon à la maison d'arrêt de la Santé (à compter du 15 octobre 1956).

M. Lemoine (Louis), surveillant de 7e échelon à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (à compter du 20 décembre 1956).

Mlle Laffargue (Anne-Marie), éducatrice de 3e classe, 1er échelon, à la prison-école de Doullens.

Officiers publics et ministériels en Algérie.

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Vaschalde (Paul-Jean) est nommé notaire à Jemmapes, en remplacement de M. Brisset (Lucien-Léon-François), nommé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fonds de concours.

Par arrêté du 10 novembre 1956, il est ouvert au ministère des affaires étrangères, sur l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 6.099.807 F applicable au chapitre 34-95: « Missions. — Conférences internationales », du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Régies d'avances.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des affaires économiques et financières,

Vu l'arrêté du 3 avril 1954 portant création et suppression de régies d'avances au ministère des affaires étrangères, modifié par les arrêtés des 30 juillet 1954, 3 avril 1956 et 13 juin 1956;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 3 avril 1954 portant création et suppression de régies d'avances au ministère des affaires étrangères est complété comme suit:

« 10° Indemnités et secours aux réfugiés étrangers en France, dans la limite de 50.000 F par bénéficiaire ».

Art. 2. — Le directeur général du personnel et de l'administration générale au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1956.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général
du personnel et de l'administration générale,
F. DE PANAFIEU.

Pour le ministre des affaires économiques et financières
et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
GILBERT DEVAUX.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 27 septembre 1956, M. Schricke (Jacques), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Bonn.

Par arrêtés du 1er octobre 1956:

M. de La Chevardière de La Grandville (Jean), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Manet (Olivier), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Leprette (Jacques), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été chargé, à compter du 1er octobre 1956, des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Baube (Jean), agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, a été chargé, à compter du 1er octobre 1956, des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de France à Washington.

Par arrêtés du 2 octobre 1956:

M. de Vial (François), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Madrid.

M. de Beaucourt (Albert), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à Luxembourg.

Par arrêté du 3 octobre 1956, Mme Soulet (Suzanne), née Deniset, chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er octobre 1956.

Par arrêté du 4 octobre 1956, M. Heron (Jean), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé, à compter du 15 septembre 1956, des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à Khartoum.

Par arrêté du 7 octobre 1956, M. Toussaint (François), secrétaire d'Extrême-Orient de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Hong-Kong.

Par arrêté du 9 octobre 1956, M. Lalouette (René), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Rio-de-Janeiro.

Par arrêté du 10 octobre 1956, M. Giovangrandi (Laurent), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 1re classe à l'ambassade de France à Bangkok.

Par arrêté du 11 octobre 1956, M. Balent (Jacques), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à la mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New-York.

Par arrêté du 12 octobre 1956, M. Batault (Claude), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er octobre 1956 et nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 20 octobre 1956:

M. Estable (Roger), secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Theysset (Edouard), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Poli (Paul), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé, à compter du 16 octobre 1956, des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Washington.

Par arrêtés du 23 octobre 1956:

M. Debroise (Yves), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'Extrême-Orient de 1re classe à l'ambassade de France à Varsovie.

M. de Villelume (Gaspard), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Quioc (Henri), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'Extrême-Orient de 2e classe à la légation de France à Budapest.

Par arrêté du 27 octobre 1956, M. Gandon (Armand), conseiller d'Extrême-Orient de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Gastambide (Raymond-Léopold-René), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 1er échelon, en fonctions à l'administration centrale, est placé, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 10 novembre 1955, en position de détachement auprès de l'office du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en qualité de chargé de mission.

Contrôleurs civils.

Par arrêté du 29 septembre 1956, M. Genet (Robert), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon de Tunisie, est détaché à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 4e échelon (indice 410).

Le présent arrêté prend effet à compter du 16 octobre 1956.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Antonino Toro Carvallo, en qualité de consul du Chili à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Pierre-Amédée-Ernest Deveaux, consul de Finlande au Havre.

L'exequatur est accordé à M. Georges Falquier, en qualité de consul de la Confédération suisse à Dakar, avec juridiction sur l'Afrique occidentale française et sur le Togo placé sous tutelle de la France.

L'exequatur est accordé à M. Gustav-Albert Muller, en qualité de consul général de la République fédérale d'Allemagne à Sydney, avec juridiction sur les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie.

L'exequatur est accordé à M. Paulo Campos de Oliveira, en qualité de consul du Brésil à Bordeaux, avec juridiction sur les départements suivants: Ariège, Basses-Pyrénées, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Vendée et Vienne.

L'exequatur est accordé à M. Roderick-Gisbert Sarell, en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Alger.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 17 novembre 1956 portant promotion de classe de sous-préfets.

Par décret en date du 17 novembre 1956, sont élevés à la 2e classe de leur grade:

M. Simon (Henri), sous-préfet de 3e classe en service détaché.
M. Pauchou (Guy), sous-préfet de 3e classe en service détaché.
M. Vacquier (Roger), sous-préfet de Rochechouart (3e classe).
M. Vincent (Julien), sous-préfet de Saint-Flour (3e classe).

MM. Vacquier et Vincent bénéficieront de la 2e classe à titre personnel.

Décret du 17 novembre 1956 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 17 novembre 1956, M. Naves (Francis), chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de 3e classe et maintenu à la disposition du secrétariat général permanent du Haut Conseil de l'Union française.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 56-1157 du 13 novembre 1956 modifiant le décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 fixant, pour le temps de paix: 1° le nombre, le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées; 2° les autorités auxquelles sont dévolus les pouvoirs judiciaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée;

Vu la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre;

Vu la loi du 2 juillet 1934 fixant l'organisation générale de l'armée de l'air, notamment son article 28;

Vu la loi du 13 janvier 1938 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de mer;

Vu le décret n° 53-871 du 22 septembre 1953 portant création de tribunaux permanents des forces armées, de tribunaux de cassation permanents des forces armées et d'établissements pénitentiaires des forces armées pour le jugement et la détention des militaires, marins et assimilés;

Vu le décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 fixant, pour le temps de paix: 1° le nombre, le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées; 2° les autorités auxquelles sont dévolus les pouvoirs judiciaires;

Vu les décrets des 6 février 1954, 10 avril 1954, 12 janvier 1955, 26 mai 1955, 14 juin 1955, 16 juillet 1955 et 14 avril 1956 modifiant ou complétant le décret susvisé;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 est modifié comme suit:

1° A l'article 4, remplacer « Tunis » par « Bizerte »;

2° A l'article 5, supprimer: « Celui de Tunis à Bizerte et en cas de besoin dans l'une des garnisons de la subdivision de Gabès »;

3° Au tableau annexé, remplacer: « Tribunal permanent de Tunis » par « Tribunal permanent de Bizerte ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Décret du 15 novembre 1956 autorisant l'aliénation de l'îlot domanial de Capense, faisant partie du territoire de la commune de Centuri (Corse).

Par décret en date du 15 novembre 1956, est autorisée l'aliénation de l'îlot domanial dit « de Capense », d'une superficie de 2 hectares 29 ares 72 centiares, situé sur le littoral Ouest du cap Corse et faisant partie du territoire de la commune de Centuri (Corse).

Décret du 15 novembre 1956 portant admission d'un adjoint administratif en chef du service des poudres retraité dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 15 novembre 1956, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres, à compter du 15 novembre 1956:

Avec le grade d'adjoint administratif en chef du service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er mars 1956.)

M. l'adjoint administratif en chef du service des poudres Balusseau (Fernand), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 17 novembre 1956 modifiant un décret portant délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est modifié comme suit:

Au lieu de: « M. l'intendant général de 2e classe Deau, adjoint au directeur »,

Mettre: « M. l'intendant général de 2e classe Vijatte, adjoint au directeur »

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décrets du 17 novembre 1956 modifiant des décrets portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) est modifié comme suit:

PERSONNEL MILITAIRE

Ensemble du service.

Au lieu de: « M. le général de brigade Jannot, directeur adjoint »,

Lire: « M. le général de brigade Fouquault (André-Louis), directeur adjoint ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1956.

GUY MOLLET

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 25 février 1956 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) est modifié comme suit:

INTENDANCE

Ensemble du service.

Au lieu de: « M. l'intendant général de 2e classe Deau, adjoint au directeur »,

Mettre: « M. l'intendant général de 2e classe Vilatte, adjoint au directeur ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Décret portant nominations dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1956:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Page 9730, 3e colonne:

Au lieu de: « Petit (Marcel-Pierre), 4e R. T. T. », lire: « Petit (Michel-Pierre), 4e R. T. T. ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 9731, 1re colonne:

Au lieu de: « Burgee (Henri-Louis), 2e régiment de dragons », lire: « Burger (Henri-Louis), 2e régiment de dragons »; au lieu de: « Gireaudeau (Pierre-Lucien), centre de sélection n° 2 », lire: « Giraudeau (Pierre-Lucien), centre de sélection n° 2 ».

Train.

Page 9732, 3e et 4e colonne:

Au lieu de: « Desrumeaux (Pierre-André), 602e G. C. R. », lire: « Desrumaux (Pierre-André), 602e G. C. R. »; au lieu de: « Gremy (Daniel-Camille), 9e C. R. T. », lire: « Gremi (Daniel-Camille), 9e C. R. T. ».

Page 9733, 1re colonne:

Au lieu de: « Osteux (Francis-André-Camille), 527e G. T. R. G. T. », lire: « Osteux (Francis-André-Corneille), 527e G. T. R. G. T. ».

Transmissions.

Page 9733, 4e colonne:

Au lieu de: « Larvielle (Claude), 86e B. T. », lire: « Lavielle (Claude), 86e R. T. »; au lieu de: « Montalieu (Francis-Pierre-Louis), 11e B. P. C. », lire: « Montalieu (Jean), 11e B. P. C. ».

TROUPES COLONIALES

Page 9734, 2e colonne:

Au lieu de: « Cournuand de Cournuaud (Albert-Alain-Gilbert), 23e R. I. C. », lire: « Cournuaud de Cournuaud (Albert-Alain-Gilbert), 23e R. I. C. »; au lieu de: « Den Harlich (Robert-Jean), 6e R. I. C. », lire: « Den Harlich (Robert-Jean), 5e R. P. C. ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions et nominations d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1956:

TROUPES METROPOLITAINES

Page 9857:

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1956.)

Au lieu de: « M. de Gicord (Joseph-Vincent-Pierre-Jules-Marie-François) (B. E. M. - B. O. A.) », lire: « M. de Gigord (Joseph-Vincent-Pierre-Jules-Marie-François) (B. E. M. - B. O. A.) ».

Page 9860, 1re colonne:

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de sous-lieutenant.

Au lieu de: « Chuler (Joseph) », lire: « Schuler (Joseph) ».

Artillerie.

Au grade de colonel.

Au lieu de: « M. Lambert (Jean) (B. E. M. S. D. E. M.) », lire: « M. Lambret (Jean) (B. E. M. S. D. E. M.) ».

TROUPES COLONIALES

Page 9861, 1re colonne:

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

Au lieu de: « 1er tour (choix), 2e partie. M. Thominet (Jacques-Jean-Armand) », lire: « 1er tour (choix), 2e partie. M. Thominet (Jacques-Jean-Amand) ».

Même page, 2e colonne:

Intendance.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

Les intendants militaires adjoints:

Au lieu de: « Gissot (Pierre-Marie-François-Emile) », lire: « Gissot (Pierre-Marie-François-Basile) ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 12 octobre 1956 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1956:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1956.)

Page 9865:

Infanterie.

Au lieu de: « Greff (Alain-François) », lire: « Creff (Alain-François) »; au lieu de: « Jopet (Jean-Marie-Michel) (B. P.) », lire: « Joret (Jean-Marie-Michel) (B. P.) »; au lieu de: « Uytterhoeven (Jean-Edmond-Victor-Antoine) », lire: « Uytterhoeven (Jean-Edouard-Victor-Antoine) »; au lieu de: « Monganne (Jean) (R. P.) », lire: « Monganne (Jean) (B. P.) ».

Page 9868:

Transmissions.

ARME

Au lieu de: « Piriou (Jean-Germain-Marie)« », lire: « Piriou (Jean) ».

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au lieu de: « Laidet (Raymond-Honoré-Marcel) », lire: « Laidet (Edmond-Honoré-Marcel) ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au lieu de: « Siegel (Rodolphe) », lire: « Siegl (Rodolphe) ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1956:

Page 10693, branche « Chefs de quart », au lieu de: « Barreau (Jean-Noël-Marie) », lire: « Barreau (Jean-Joël-Marie) »; après: De Panafieu (Bruno-Yves-Jean-Marie), ajouter: « Coitier (François-Georges-Marie) ».

Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'un militaire engagé admis dans une école de formation du personnel navigant et qui a obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité du cadre navigant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 octobre 1956;

Page 10308, 1re colonne:

Au lieu de:

Spécialité: Pilote.

Pogu (Jacques-Daniel), né le 8 mars 1934.

Lire:

Spécialité: Pilote.

(Rang du 1er septembre 1956.)

Pogu (Jacques-Daniel), né le 8 mars 1934.

(Le reste sans changement.)

Commission mixte des marchés de la défense nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 novembre 1956:

Page 10626, article 1er, 6e ligne, au lieu de: « un représentant de la direction des travaux immobiliers et maritimes », lire: « un représentant de la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes ».

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Par arrêté en date du 15 novembre 1956, M. Devilleneuve (Léon), agent supérieur, hors classe, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 31 décembre 1956.

Par arrêté en date du 15 novembre 1956, M. Marbuhan (Henri), secrétaire d'administration principal (3e échelon), à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 30 novembre 1956.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 5 novembre 1956, M. le chef d'escadron d'artillerie Laizet (Jean-Louis-Marie) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de trois ans.

Par arrêté du 5 novembre 1956, M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Nguyen Van Vy est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1956.

Par arrêté du 5 novembre 1956:

Les officiers dont les noms suivent, placés hors cadres, en mission, au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie pour le service des affaires algériennes, sont réintégrés dans les cadres:

(A compter du 1er septembre 1956.)

M. Cayatte (Bertrand-Georges-François), sous-lieutenant d'artillerie.

(A compter du 1er octobre 1956.)

MM. Collomb-Cler (François-Jean), lieutenant d'artillerie.
Henaff (Loïc-Henri-Joseph), lieutenant d'artillerie.
Rouquier (Eugène), chef de bataillon d'infanterie coloniale.
Buchalet (Charles), capitaine d'infanterie coloniale.

Les officiers dont les noms suivent, placés hors cadres, en mission, au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie pour servir aux annexes de communes mixtes, sont réintégrés dans les cadres (régularisation):

(A compter du 1er mars 1956.)

M. de La Barre de Nanteuil (Benoît-Jean-Claude-Marie-Joseph), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. Davril (Xavier), capitaine d'infanterie coloniale.

Les officiers dont les noms suivent, placé hors cadres, en mission, au titre du département des affaires étrangères, pour servir au Maroc (école des officiers marocains de Dar-El-Beïda), sont réintégrés dans les cadres, à compter du 1er août 1956:

INFANTERIE

MM. Brenac (Maurice-Georges-Emile), capitaine.
Galouzeau de Villepin (Jean-Marie-Alphonse-Auguste), capitaine.
Taithe (Jules), capitaine.
Guerniou (Jean-François-Marie), lieutenant.
Perchet (Michel-Edouard-Joseph), lieutenant.

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

M. Chemier (Guy-Etienne-François), capitaine B. P.

A. M. M.

M. Bencheikh Touhami, capitaine.

Les officiers dont les noms suivent, placés hors cadres, en mission, au titre du département des affaires étrangères, pour servir au Maroc, sont réintégrés dans les cadres, à compter du 1er août 1956:

INFANTERIE

MM. Biard (Robert-Désiré), chef de bataillon.
Landel (François), capitaine.
Pasquier (André-Marie-Emile-Joseph), chef de bataillon
Petit (Jean-Louis), lieutenant.

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

M. Leguil (Alphonse-Pierre), capitaine.

AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

MM. Schvallinger (Jean-Gabriel), commandant.
Chenel (Henri-Michel-Louis), capitaine.

Les officiers dont les noms suivent, placés hors cadres, en mission, au titre du ministère des affaires étrangères, à la disposition de la mission militaire française auprès de Son Altesse le Bey de Tunis, sont réintégrés dans les cadres, à compter du 1er juin 1956 (régularisation) :

MM. Silvani (Martin), capitaine d'infanterie.
Rondot (Pierre-Louis-Marie-Antoine), colonel d'artillerie, B. E. M.
Chazerans (Georges-Pierre-François), capitaine des affaires militaires musulmanes.
Guyot (Georges-André), capitaine d'infanterie coloniale.

Par arrêté du 6 novembre 1956, les officiers dont les noms suivent sont placés hors cadres, en mission, au titre du ministère de l'intérieur, à la disposition du ministre résidant en Algérie, à compter du 1er août 1956:

MM. Audias (Pierre-Michel-Jean), médecin capitaine.
Cornand (Georges-Alphonse), médecin lieutenant.
Dorey (Roger-René-Emile), médecin lieutenant.
Eydan (Robert-Elie), médecin lieutenant.
Favier (Gustave-Georges), médecin lieutenant.
Joly (Jean-Bernard-Pierre), médecin lieutenant.
Jouffroy (Jean-François-Célestin), médecin lieutenant.
Racle (Roland-Fernand-Simon), médecin lieutenant.

La rémunération de ces officiers, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée au budget de l'Algérie.

Armée de mer (active).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 novembre 1956:

Sont nommés au grade d'aspirant de marine du cadre actif, à compter du 1er octobre 1956, les élèves officiers de marine dont les noms suivent.

MM. Marhic (Robert-Mathieu), du port de Toulon.
Peigneguy (Jean-Pascal), du port de Lorient.
Lemercier (Yves-Jean), du port de Toulon.
Renaux (Edouard-Laurent), du port de Toulon.
Rose (Guy-Marie-Paul-Louis), du port de Toulon.
Layec (Daniel-Pascal-Louis), du port de Toulon.
Dars (Alain-Charles), du port de Toulon.

Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er octobre 1956, les élèves officiers mécaniciens de la marine nationale dont les noms suivent:

MM. Gérardin (Robert), du port de Toulon.
Panis (Jacques), du port de Toulon.
Lambert (Pierre), du port de Toulon.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 novembre 1956, est nommé au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er octobre 1956, l'élève de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens:

M. Ricard (Alain-Ernest), du port de Toulon.

Armée de mer (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 novembre 1956:

Page 10537, branche « Chefs de quart », au lieu de: « Manlauzeur (Antonin-Jean) », lire: « Monlauzeur (Antonin-Jean) »; au lieu de: « Lavorol (Michel-René-Claude) », lire : « Lavorel (Michel-René-Claude) ».

Page 10538, branche « Pilotes d'aéronautique », au lieu de: « Lanièce (Guy-André-Bernard) », lire : « Lanièce (Guy-René-Bernard) »; branche « Ingénieurs mécaniciens du service général », après: « Roger (Michel) », ajouter : « Lissillour (Jean-Médéric) »; après : « Devis (Paul-Jean) », rayer : « Lissillour (Jean-Médéric) »; au lieu de : « Gueunet (Jasques-Paul) », lire: « Gueunet (Jacques-Paul) ».

Armée de l'air (active).

Par décision du 20 octobre 1956, est inscrit en additif au tableau d'avancement de l'année 1956:

ARMEE ACTIVE

CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

Pour le grade de commissaire colonel.

M. le commissaire lieutenant-colonel Willefert (Jules-Pierre-Joseph).

Par décision du 20 octobre 1956, est inscrit en additif au tableau d'avancement de l'année 1956, à titre exceptionnel, l'officier d'active dont le nom suit en service en Afrique du Nord:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR
(Cadre sédentaire.)

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Champromis (Jean-Marie).

Armée de l'air (réserve).

Par décision du 9 novembre 1956:

I. — L'élève officier de réserve de l'armée de l'air ci-après désigné, titulaire du brevet de préparation militaire supérieure (liste I), est nommé:

Au grade d'aspirant de réserve.

(Rang du 1 août 1956.)

Barrely (René-Louis), né le 30 décembre 1931.

II. — Les élèves officiers de réserve de l'armée de l'air désignés ci-après, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure (liste II), sont nommés:

Au grade de sergent de réserve.

(Rang du 29 mai 1956.)

Roussel (Jean-Fernand-François), né le 11 janvier 1929.

(Rang du 2 août 1956.)

Rode (Marcel-Marius-Camille), né le 30 janvier 1930.

(Rang du 3 août 1956.)

Deneuville (Jacques-Georges-André), né le 7 novembre 1930.
Petit (Gabriel-Emile-Gérard), né le 22 avril 1932.
Petitgirard (Claude-Marie), né le 18 février 1934.
Ruelle (Marc-Pierre-Joseph), né le 6 septembre 1934.

(Rang du 4 août 1956.)

Grenier (Paul), né le 22 mai 1934.
Thisse (Jean-Claude), né le 23 janvier 1934.
Tonnelier (André-Georges-Louis), né le 2 août 1931.

(Rang du 5 août 1956.)

George (Norbert-Henri-Frédéric), né le 23 août 1934.
Willefert (Daniel-André), né le 5 décembre 1935.

Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par arrêté du 14 novembre 1956, Mlle Skinazy (Marie), rédacteur administratif de 2e classe (indice 265) à la caisse nationale militaire de sécurité sociale (service de prévoyance sociale des militaire au Maroc, à Rabat), est détachée pour une période de cinq ans, à compter du 12 mars 1956, en qualité de secrétaire administratif de préfecture de 2e classe (indice 265), auprès du ministère de l'intérieur dans les conditions prévues par l'article 99 (§ 1er), de la loi du 19 octobre 1946.

Commissariat et santé de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1956: page 10708, 1re colonne, à la 4e ligne, au lieu de: « à l'emploi de secrétaire administratif, 1er échelon », lire: « à l'emploi de secrétaire administratif principal, 1er échelon ».

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 25 octobre 1956, sont nommés à l'emploi de technicien d'études et de fabrications (1er échelon) des constructions et armes navales les élèves des écoles techniques et les ouvriers dont les noms suivent:

(Pour compter du 8 août 1956.)

Tour école.

M. Pierre (Robert), Lorient, port matriculaire : Brest, rappel d'ancienneté: 1 an, bonifications pour services militaires: 2 ans 5 mois 11 jours.

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

Tour école.

M. Rolland (Roger), Brest, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: 1 an.

M. Pronost (Jean), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Cann (Pierre), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Sagot (James), S. T. C. A. N., port matriculaire : Cherbourg, bonifications pour services militaires: 1 an 1 mois 18 jours.

Tour école.

M. Lainé (Francis), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Besson (Michel), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Le Roux (Jean-Yves), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Le Gall (Fernand), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Biret (René), S. S. T. F., port matriculaire: Cherbourg, bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.

Tour école.

M. Bourhis (André), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Blin (Bernard), Brest, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: néant.

M. Le Corre (Claude), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Le Crom (André), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.

Tour choix.

M. Boizard (René), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg, bonifications pour services militaires: 2 ans 9 mois 16 jours.

Tour école.

M. Jacob (Yves), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: 1 an.

M. Le Roux (Jean-Claude), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Lellouche (Alain), Brest, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: néant.

M. Niess (Guy), Brest, port matriculaire: Cherbourg, bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Boyer (René), Saint-Tropez, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: 1 an 3 mois 17 jours.

Tour école.

M. Prigent (Jean), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Foucher (Jean-Marie), Brest, port matriculaire: Cherbourg, bonifications pour services militaires: néant.

M. Guillemot (Maurice), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Robin (André), Brest, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: 2 ans 8 mois 28 jours.

Tour choix.

M. Guillot (Edouard), Diégo-Suarez, port matriculaire: Toulon, bonifications pour services militaires: 2 ans 5 mois 5 jours.

Tour école.

M. Saliou (Louis), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

M. Abgrall (Lucien), Brest, port matriculaire: Brest, bonifications pour services militaires: néant.

Sont nommés à l'emploi de technicien d'études et de fabrications stagiaire des constructions et armes navales (recrutement par concours direct, spécialité: Aéronautique):

(Pour compter du 1er septembre 1956.)

M. Dupont (Bernard), B. A. N. Hyères, port matriculaire: Toulon.

M. Mauger (Jacques), Toulon, port matriculaire: Toulon.

Est nommé à l'emploi de technicien d'études et de fabrications (1er échelon) des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

Tour choix.

M. Narbonne (Georges), Oran, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant (sous réserve d'aptitude à la visite médicale).

Les techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales (1er échelon) nommés par le présent arrêté et dont les noms suivent reçoivent les avancements d'échelon ci-après:

M. Pierre (Robert), au 2e échelon du 8 août 1956, reliquat de bonifications: 1 an 5 mois 11 jours.

M. Boizard (René), au 2e échelon du 1er octobre 1956, reliquat de bonifications: 9 mois 16 jours.

M. Guillot (Edouard), au 2e échelon du 1er octobre 1956, reliquat de bonifications: 5 mois 5 jours.

M. Robin (André), au 2e échelon du 1er octobre 1956, reliquat de bonifications: 8 mois 28 jours.

Corps spécial des chemins de fer de campagne.

Par arrêté du 5 novembre 1956, sont nommés dans le corps spécial des chemins de fer de campagne, aux grades d'assimilation ci-après, pour le temps de guerre, et classés dans l'affectation spéciale:

2e Région militaire

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Degremont (Gaston-Alfred), sous-chef de dépôt de 1re classe.

6e Région militaire

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Negler (Claude-Louis-Albert), chef de gare de 2e classe.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Klein (Joseph), sous-chef de dépôt de 2e classe.

7e Région militaire

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Villeval (Jean-Marie-Antoine), chef de dépôt de 3e classe.

Par arrêté du 5 novembre 1956, sont rayés de l'affectation spéciale au titre du corps spécial des chemins de fer de campagne:

2e Région militaire

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

M. Descamps (André), chef de gare de 1re classe.

6e Région militaire

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

M. Erdmann (Philippe-Charles), inspecteur divisionnaire de 2e classe.

7e Région militaire

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Labarre (Pierre-Joseph), sous-chef de dépôt de 2e classe.

Ecole navale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 novembre 1956, M. Langrand (Gustave), professeur de géographie de 3e classe, 3e échelon, du cadre des professeurs civils de l'école navale, est promu professeur de 2e classe, 4e échelon, pour compter du 1er juillet 1956.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 6 novembre 1956, M. Mollie (Lucien), officier d'administration de 1re classe, est confirmé dans ses fonctions de régisseur d'avances de la direction des travaux maritimes d'Oran à la suite de la réorganisation de cette régie.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 6 novembre 1956, M. Poullavec (Louis), agent administratif principal de 1re classe, est confirmé dans ses fonctions de régisseur d'avances auprès du service des subsistances du commissariat de la marine à Brest à la suite de la réorganisation de cette régie.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 6 novembre 1956, sont nommés sous-régisseurs d'avances pour les besoins des circonscriptions locales du service de la surveillance des travaux et fabrications:

Circonscription du Havre: M. l'ingénieur en chef du génie maritime Canel, en remplacement de M. l'ingénieur en chef du génie maritime Mingasson, appelé à d'autres fonctions.

Circonscription de Nantes: M. l'ingénieur en chef du génie maritime Ruelland, en remplacement de M. l'ingénieur en chef du génie maritime Guiot, appelé à d'autres fonctions.

Circonscription de Saint-Nazaire: M. l'ingénieur en chef du génie maritime Ruelland, en remplacement de M. l'ingénieur en chef du génie maritime Guiot, appelé à d'autres fonctions.

Circonscription de Ruelle: M. l'ingénieur en chef de l'artillerie navale Boyer, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de l'artillerie navale Estassy, appelé à d'autres fonctions.

Service des poudres.

Par arrêté en date du 31 octobre 1956, il est mis fin, à compter du 1er novembre 1956, au détachement hors cadres, en mission, auprès du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce de M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe des poudres Battaglini (Jean).
Cet ingénieur est remis à la disposition du service des poudres.

Par arrêté en date du 31 octobre 1956, M. l'ingénieur militaire de 2e classe des poudres Loucheur (Jean) est placé dans la position hors cadres, en mission, pour une période de trois années, à compter du 1er novembre 1956, au titre du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 22 octobre 1956, les ingénieurs en chef des travaux maritimes en service à la date du présent arrêté sont reclassés comme suit dans la hiérarchie fixée par l'arrêté du 23 juin 1956:

A. — *Ingénieurs nommés ingénieurs en chef avant le 1er septembre 1955.*

MM.

Pairier (Christian), ingénieur en chef de 1re classe, 4e échelon, pour compter du 1er avril 1953 (indice 650).

Boué (Jacques), ingénieur en chef de 1re classe, 3e échelon, pour compter du 1er mars 1955 (indice 630).

Olliéro (Albert), ingénieur en chef de 1re classe, 2e échelon, pour compter du 1er janvier 1955 (indice 600).

Dassonville (Ludovic), ingénieur en chef de 1re classe, 2e échelon, pour compter du 1er juillet 1955 (indice 100).

Suder (Charles), ingénieur en chef de 1re classe, 1er échelon, pour compter du 1er janvier 1954 (indice 550); ingénieur en chef de 1re classe, 2e échelon, pour compter du 1er juillet 1956 (indice 600).

Gendrot (Paul), ingénieur en chef de 2e classe pour compter du 1er janvier 1954 (indice 500); ingénieur en chef de 1re classe, 1er échelon, pour compter du 1er janvier 1956 (indice 550).

De Mareschal (Jean), ingénieur en chef de 2e classe pour compter du 10 août 1954 (indice 500).

B. — *Ingénieurs nommés ingénieurs en chef après le 1er septembre 1956.*

MM.

Bertrand (Paul), ingénieur en chef de 2e classe pour compter du 1er janvier 1956 (indice 500).

Raunet (Robert), ingénieur en chef de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1956 (indice 500).

Les dispositions du présent arrêté n'entraîneront pas de rappels pécuniaires pour la période antérieure au 1er juin 1956.

Liste des candidats retenus ou susceptibles d'être retenus au recrutement d'élèves pilotes élémentaires de réserve organisé au titre du troisième trimestre 1956.

(Ordre alphabétique.)

(Décision n° 16115/CAB/EMP/PM du 27 octobre 1956.)

A. — *Retenus définitivement.*

Baudin (Jean-Pierre), 2e R. A.
Besnard (Jean-Jacques), 2e R. A.
Binet (Pierre), 5e R. A.
Bizot (Pierre), 4e R. A.
Bizouard (Michel), 4e R. A.
Bouge (Georges), 4e R. A.
Corvaisier (Jean-Claude), 2e R. A.
Coussediere (Robert), 4e R. A.
De Guibert (Patrice), 2e R. A.
De Philip (Raymond), 4e R. A.
Frechon (Guy), 2e R. A.
Frejaville (Jean), 4e R. A.
Gehin (Marc), 1re R. A.
Genin (Bernard), 2e R. A.
Girard (Daniel), 2e R. A.
Hamon (François), 2e R. A.
Issartel (Joël), 2e R. A.
Jaillet (Michel), 4e R. A.
Legeay (René), 2e R. A.
Moindrot (Michel), 3e R. A.
Petitzon (Bernard), 1re R. A.
Pineau (Claude), 2e R. A.
Plamont (Jean-Paul), 2e R. A.
Pousset (Claude), 2e R. A.
Raulline (Bernard), 1re R. A.
Roure (Jean-Pierre), 4e R. A.
Schoendoerffer (François), 2e R.A.
Spiess (Roland), 2e R. A.
Veillot (Bernard), 4e R. A.
Vigier-Lafosse (Robert), 3e R. A.
Weyrich (Francis), 1re R. A.

B. — *Retenus sous réserve.*

Dauzat (Michel), 3e R. A. (1) (2).
Jouvancy (Claude), 1re R. A. (2).
Richard (Michel), 1re R. A. (1).

(1) Sous réserve d'obtenir des résultats suffisants à l'examen psychotechnique.
(2) Sous réserve d'aptitude à la visite médicale.

Tableau d'avancement de sous-officiers (année 1956). (Armée de l'air, active.)

Décision du 10 novembre 1956
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1956.

Additif à la décision du 9 mars 1956, insérée au *Journal officiel* n° 74 du 27 mars 1956:

IV. — *Pour le grade de sergent-chef.*

Page 2913, C) Corps du personnel non navigant du service général, Branche 32, Contrôle des opérations aériennes, après: « n° 31 Denece (Clotaire-Emmanuel), né le 3 avril 1929 », ajouter: « n° 32 Bourgund (Henry-Albert), né le 24 septembre 1925 » (le reste sans changement).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret du 16 novembre 1956 portant admission à la retraite d'un directeur au ministère des finances.

Par décret en date du 16 novembre 1956, M. Hericault (Edmond-Léonce), secrétaire général de la loterie nationale, directeur au ministère des finances, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er novembre 1956, par application des dispositions de l'article L. 4 (alinéa 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Recomplètement des fonds d'avances des unités administratives (corps de troupes et formations assimilées).

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 31 de la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948;
Vu l'article 8 de la loi n° 55-1046 du 6 août 1955;
Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956;
Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956, ensemble le décret n° 56-390 du 17 avril 1956 qui l'a modifié;
Vu le décret n° 56-383 du 14 avril 1956 portant autorisation de dépenses en excédant des crédits ouverts;
Vu la loi n° 56-760 du 2 août 1956 portant, pour les dépenses militaires de 1956: ouverture et annulation de crédits, création de ressources nouvelles, ratification de décrets;
Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Par anticipation sur les dotations budgétaires de 1957, le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre des affaires économiques et financières sont autorisés à déléguer les crédits nécessaires à la constitution de fonds d'avances mis à la disposition des unités militaires, conformément aux dispositions réglementaires.
Ces délégations sont limitées, par chapitre, aux sommes fixées par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1956.

JEAN FILIPPI.

TABLEAU ANNEXE

CHAPITRES	DESIGNATIONS DES SERVICES ET DES DÉPENSES	LIMITES FIXÉES pour les délégations de crédits.
		Milliers de francs.
	Présidence du conseil.	
	II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	B. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-01	Rémunérations principales	49.786
31-02	Indemnités et allocations diverses	10.836
31-91	Indemnités résidentielles	12.032
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	9.851
	Total pour la présidence du conseil (service de documentation extérieure et de contre-espionnage)	82.505
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-51	Gendarmerie — Soldes et indemnités des personnels militaires	7.700.000
31-54	Justice militaire, soldes, traitements et indemnités	64.500
31-61	Service de santé. — Soldes et indemnités des personnels militaires	931.000
31-82	Service cinématographique des armées. — Soldes, traitements et indemnités	8.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-93	Prestations et versements obligatoires (guerre)	1.349.950
	Total pour la section commune	10.052.450
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	1.937.000
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	7.279.000
31-13	Armes et services. — Soldes et indemnités des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	85.000
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-11	Alimentation de l'armée de l'air	2.207.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	781.000
	Total pour la section Air	12.289.000
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-11	Soldes et indemnités des officiers des armes et services	8.787.000
31-12	Soldes et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre	29.871.000
31-14	Soldes des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	287.000
31-15	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres	193.000
31-18	Militaires rapatriés blessés, malades ou en instance de démobilisation	122.000
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-11	Alimentation	10.112.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	2.895.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-90	Dépenses diverses des forces terrestres d'Extrême-Orient	
	Total pour la section Guerre	305.000
		52.572.000
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	3.000.000
	RECAPITULATION	
	Section commune	10.053.450
	Section Air	12.289.000
	Section Guerre	52.572.000
	Section Marine	3.000.000
	Total pour la défense nationale et forces armées	77.914.450
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-91	Personnel militaire. — Soldes et indemnités	7.809
31-92	Indemnités résidentielles	1.858
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	1.319
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-95	Personnel militaire. — Remboursement de frais	1.274
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme. — II. — Aviation civile et commerciale	12.350
	RECAPITULATION GENERALE	
	Présidence du conseil	82.505
	Défense nationale et forces armées	77.914.450
	Travaux publics, transports et tourisme	12.350
	Total pour l'état annexe	78.009.305

Report de crédits budgétaires de l'exercice 1955 à l'exercice 1956 (dépenses ordinaires des services civils et militaires).

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat, et notamment son article 23;

Vu la loi de finances pour 1955 (n° 55-722 du 27 mai 1955);

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils et militaires pour l'exercice 1955 (budget général et budgets annexes);

Vu les décrets n° 55-728 du 27 mai 1955, n° 55-1203 du 9 septembre 1955, n° 55-1291 du 29 septembre 1955 et n° 55-1613 du 9 décembre 1955 relatifs à des reports de crédits de l'exercice 1954 à l'exercice 1955;

Vu le décret n° 55-1715 du 30 décembre 1955 portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts;

Vu la loi n° 55-1043 du 6 août 1955 portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1955; 2° ratification de décrets;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956, modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956.

Vu la loi n° 56-760 du 2 août 1956 portant pour les dépenses militaires de 1956: 1° ouverture et annulation de crédits; 2° création de ressources nouvelles; 3° ratification de décrets;

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, et notamment son article 25,

Arrête:

SECTION I

DEPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS

Exercice 1955.

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour l'exercice 1955 par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 41.570.068.000 F est définitivement annulée conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Exercice 1956.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts sur l'exercice 1956 par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 41.395.501.000 F, répartis conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

SECTION II

BUDGETS ANNEXES (SERVICES CIVILS)

Caisse nationale d'épargne.

Exercice 1955.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 55-140 du 2 février 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 137.625.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 3020: « Remboursements à diverses administrations ».

Exercice 1956.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 137.625.000 F applicable au chapitre 3020: « Remboursements à diverses administrations ».

Imprimerie nationale.

Exercice 1955.

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques par la loi n° 54-1314 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 861.831.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re Section. — Exploitation

Matériel.

Chap. 60. — Achats	489.586.000 F.
Chap. 63. — Frais pour biens meubles et immeubles.	42.205.000
Chap. 64. — Transports et déplacements	2.430.000
Chap. 65. — Fournitures extérieures	325.755.000
Chap. 66. — Frais de gestion générale	1.855.000
Total égal	861.831.000 F.

Exercice 1956.

Art. 6. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 861.831.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

1re Section. — Exploitation

Matériel.

Chap. 60. — Achats	489.586.000 F.
Chap. 63. — Travaux, fournitures et services extérieurs	367.960.000
Chap. 64. — Transports et déplacements	2.430.000
Chap. 66. — Frais divers de gestion	1.855.000
Total égal	861.831.000 F.

Monnaies et médailles.

Exercice 1955,

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques par la loi n° 55-358 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 116.061.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

I. — Dépenses d'exploitation

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3030. — Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	14.680.000 F.
Chap. 3060. — Fabrication des monnaies	87.305.000
Chap. 3070. — Fabrication des médailles	14.076.000
Total égal	116.061.000 F.

Exercice 1956.

Art. 8. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 116.061.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

I. — Dépenses d'exploitation

Matériel.

Chap. 602. — Achats de matières consommables	5.236.000 F.
Chap. 607. — Achats d'emballages	696.000
Chap. 63. — Travaux, fournitures et services extérieurs	102.885.000
Chap. 64. — Transports et déplacements	1.537.000
Chap. 66. — Frais divers de gestion	5.707.000
Total égal	116.061.000 F.

Postes, télégraphes et téléphones.

Exercice 1955.

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones par la loi n° 55-695 du 22 mai 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du budget

annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1955, une somme de 1.449,132.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3040. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures.....	23.750.000 F.
Chap. 3050. — Loyers	4.150.000
Chap. 3060. — Entretien et aménagement des locaux	7.653.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel	85.674.000
Chap. 3120. — Matériel postal.....	26.850.000
Chap. 3130. — Transport des correspondances.....	990.200.000
Chap. 3140. — Matériel des télécommunications....	310.855.000
Total égal.....	1.449.132.000 F.

Exercice 1956.

Art. 10. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.449.132.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3040. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures.....	23.750.000 F.
Chap. 3050. — Loyers	4.150.000
Chap. 3060. — Entretien et aménagement des locaux	7.653.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel	85.674.000
Chap. 3120. — Matériel postal.....	26.850.000
Chap. 3130. — Transport des correspondances.....	990.200.000
Chap. 3140. — Matériel des télécommunications....	310.855.000
Total égal.....	1.449.132.000 F.

Prestations familiales agricoles.

Exercice 1955.

Art. 11. — Sur les crédits ouverts, au titre de l'exercice 1955, au ministre de l'agriculture par la loi n° 55-1045 du 6 août 1955 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les exercices 1955 et 1956, et par des textes spéciaux, une somme de 23.181.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 37-93: « Remboursement d'intérêts aux caisses d'allocations familiales agricoles ».

Exercice 1956.

Art. 12. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe des prestations familiales agricoles, en addition aux crédits ouverts pour l'exercice 1956 par la loi n° 55-1045 du 6 août 1955 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les exercices 1955 et 1956, et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme totale de 23.181.000 F, applicable au chapitre 37-93: « Remboursement d'intérêts aux caisses d'allocations familiales agricoles ».

SECTION III

DEPENSES ORDINAIRES DES SERVICES MILITAIRES

Exercice 1955.

Art. 13. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées et au ministre de la France d'outre-mer, au titre des dépenses des services militaires, pour l'exercice 1955, par les lois n° 55-1044 et n° 55-1046 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 15.309.580.000 F est définitivement annulée conformément à l'état C annexé au présent arrêté.

Exercice 1956.

Art. 14. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées et au ministre de la France d'outre-mer, au titre des dépenses des services militaires, pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par les lois n° 55-1044 et n° 55-1046 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 15.484.147.000 F, répartis conformément à l'état D annexé au présent arrêté.

SECTION IV

BUDGETS ANNEXES (SERVICES MILITAIRES)

Service des essences.

Exercice 1955.

Art. 15. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget annexe du service des essences, pour l'exercice 1955, par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 2.527.662.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 390. — Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane.....	2.218.854.000 F.
Chap. 391. — Frais d'exploitation.....	301.904.000
Chap. 392. — Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels.....	6.904.000
Total.....	2.527.662.000 F.

Exercice 1956.

Art. 16. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget annexe du service des essences, pour l'exercice 1956, en addition au crédit ouvert par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 2.527.662.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 390. — Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane.....	2.218.854.000 F.
Chap. 391. — Frais d'exploitation.....	301.904.000
Chap. 392. — Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels.....	6.904.000
Total	2.527.662.000 F.

Service des poudres.

Exercice 1955.

Art. 17. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées au titre du budget annexé du service des poudres, pour l'exercice 1955, par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 1.559.872.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 370. — Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	107.526.000 F.
Chap. 371. — Matières et marchés.....	1.452.346.000
Total	1.559.872.000 F.

Exercice 1956.

Art. 18. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget annexe du service des poudres, pour l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.559.872.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 370. — Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	107.526.000 F.
Chap. 371. — Matières et marchés.....	1.452.346.000
Total	1.559.872.000 F.

Art. 19. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1956.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1955 au titre des dépenses ordinaires des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais	118.576
34-12	Services à l'étranger. — Matériel	30.574
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	68.215
34-93	Remboursement à diverses administrations	17.851
34-94	Frais de correspondance, de courriers et de valises	89.257
34-95	Missions. — Conférences internationales	28.064
	Total pour le titre III	352.537
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-91	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader	100
	2e partie. — Action internationale.	
42-22	Relations culturelles avec l'étranger	86.283
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales	37.347
42-33	Assistance à la Libye	185.700
	Total pour la 2e partie	309.330
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-91	Frais de rapatriement	17.000
	Total pour le titre IV	326.430
	Total pour les affaires étrangères	678.967
	Affaires marocaines et tunisiennes.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Prise en charge éventuelle des dépenses de divers organismes susceptibles d'être rattachés au ministère des affaires marocaines et tunisiennes	41.413
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-01	Avances à la Tunisie pour l'exécution de son budget	3.500.000
	Total pour les affaires marocaines et tunisiennes	3.541.413
	Agriculture.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel	1.423
34-03	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques	499.978
34-23	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais	1.400
34-24	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Matériel	2.263
34-25	Service des haras. — Remboursements de frais	1.832
34-26	Service des haras. — Matériel	1.510
34-31	Services agricoles. — Remboursement de frais	12.490
34-33	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles	1.158
34-73	Dépenses d'études, de surveillance et de travaux hydrauliques et de génie rural à la charge de l'Etat	2.391
34-91	Loyers	5.055
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	1.244
34-93	Remboursements à diverses administrations	3.642
	Total pour la 4e partie	534.386
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-81	Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	5.229
	Total pour le titre III	539.615
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-01	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement des divers organismes internationaux	1.600
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-31	Bourses	3.937
43-33	Apprentissage agricole et horticole	1.763
	Total pour la 3e partie	5.700
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-21	Vulgarisation	11.508
44-71	Dégrèvements des carburants agricoles	704.197
	Total pour la 4e partie	715.705
	Total pour le titre IV	723.005
	Total pour l'agriculture	1.262.620
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-12	Institution nationale des invalides. — Matériel et dépenses diverses	18.112
34-22	Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	553
34-24	Services des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses	23.986
34-93	Remboursements à diverses administrations	2.928
	Total pour le titre III	45.579

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-91	Fêtes nationales et cérémonies publiques.....	9.086
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-04	Habillement	1.000
46-28	Appareillage des mutilés.....	14.000
46-31	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques.....	2.994.419
46-32	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la résistance	336.611
46-33	Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause.....	1.181.639
46-34	Indemnités aux rapatriés.....	4.326
46-35	Pécule alloué aux déportés et internés politiques	980.187
46-36	Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire.....	281.565
46-37	Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.....	567.205
	Total pour la 6e partie.....	6.363.952
	Total pour le titre IV.....	6.373.038
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre.....	6.418.617
	Education nationale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
31-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	420
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	1.271
31-62	Bibliothèques. — Matériel.....	875
31-64	Archives de France. — Matériel.....	657
34-71	Arts et lettres. — Remboursement de frais....	106
34-72	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel.....	7.000
34-73	Arts et lettres. — Musées. — Matériel.....	9.253
34-82	Architecture. — Matériel.....	5.625
34-91	Dépenses de locations et de réquisitions.....	10.015
34-96	Documentation. — Bibliothèques et cinémathèque pédagogiques.....	700
	Total pour la 4e partie.....	35.922
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations..	6.023
35-61	Bibliothèques. — Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales..	6.746
35-81	Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état.....	964.551
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration.....	1.736.168
35-83	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux d'entretien.....	14.549
35-85	Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles.....	610.936
	Total pour la 5e partie.....	3.338.976

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-01	Centre national de la recherche scientifique..	362.861
36-42	Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics.....	200.000
36-71	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses.....	534
36-73	Arts et lettres. — Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions.....	137
	Total pour la 6e partie.....	563.532
	Total pour le titre III.....	3.938.130
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-02	Centre national de la recherche scientifique. — Expéditions polaires.....	3.063
43-52	Jeunesse et sports. — Développement de l'éducation populaire et des activités éducatrices et culturelles.....	570
43-71	Arts et lettres. — Bourses.....	9.025
43-72	Arts et lettres. — Commandes artistiques et acquisitions d'œuvres d'art.....	15.110
43-73	Arts et lettres. — Spectacles. — Musique. — Lettres. — Subventions.....	4.817
43-91	Bourses nationales.....	308.000
	Total pour la 3e partie.....	340.585
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-91	Assistance culturelle.....	431
	Total pour le titre IV.....	341.016
	Total pour l'éducation nationale.....	4.279.146
	Finances, affaires économiques et plan.	
	I. — CHARGES COMMUNES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
31-11	Cités administratives et cités logements. — Matériel et frais de fonctionnement.....	2.157
	II. — SERVICES FINANCIERS	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais.....	8.569
34-02	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel.	1.200
34-21	Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais.....	2.907
34-31	Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais.....	712
34-33	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor.....	3.540
34-41	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais.....	5.084
34-42	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	23.144
34-43	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel.....	12.952
34-44	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs.....	2.779
34-51	Service du cadastre. — Remboursement de frais	29.103
34-52	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	12.826
34-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais.....	3.523
34-71	Service des laboratoires. — Remboursement de frais	260
34-91	Loyers et indemnités de réquisitions.....	72.361
34-93	Remboursements à diverses administrations..	46.438
	Total pour la 4e partie.....	225.467

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	520
35-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Travaux d'entretien	6.102
	Total pour la 5e partie	6.622
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-95	Liquidation du service d'aide aux forces alliées	135.834
37-96	Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement, des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations	435.357
	Total pour la 7e partie	571.191
	Total pour le titre III	803.280
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-92	Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	51.394
	Total pour les services financiers	854.674
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN	
	SECTION I. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.987
34-11	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais.	29.435
34-33	Travaux de recensement	292.411
	Total pour le titre III	324.833
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
41-12	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	2.503.479
	Total pour les affaires économiques et le plan	2.828.312
	SECTION II. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel	770
34-93	Remboursements à diverses administrations	96
	Total pour le commissariat général du plan	866

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		Milliers de francs.
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.000
34-04	Dépenses de fonctionnement particulières au service d'information, de documentation et de propagande	291
34-51	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	5.907
34-61	Etablissements permanents des Terres australes et antarctiques. — Matériel et remboursement de frais	2.000
34-93	Remboursements à diverses administrations.	550
	Total pour la 4e partie	13.748
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-93	Dépenses afférentes à diverses élections outre-mer	20.000
	Total pour le titre III	33.748
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-92	Action sociale en faveur de personnes étrangères à l'administration	5.000
	Total pour la France d'outre-mer	38.748
	Industrie et commerce.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-12	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et école des mines. — Matériel	3.837
34-91	Loyers	1.317
	Total pour la 4e partie	5.214
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux d'équipement et d'entretien	3.504
	Total pour le titre III	8.718
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-01	Participation à l'organisation de la section française à l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958	56.852
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-01	Encouragement à l'artisanat	250
	Total pour le titre IV	57.102
	Total pour l'industrie et le commerce	65.820

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Intérieur.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	3.500
34-32	Protection civile. — Matériel	16.981
34-42	Sûreté nationale. — Matériel	582.798
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	4.414
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	39.807
34-93	Remboursement à diverses administrations	5.956
34-94	Dépenses de transmissions	334.920
34-95	Services divers. — Matériel	1.227
	Total pour la 4e partie	989.603
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux immobiliers	301.935
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris	18.149
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-61	Dépenses relatives aux élections	746.948
37-91	Frais de contentieux et réparations civiles	15.187
	Total pour la 7e partie	762.135
	Total pour le titre III	2.075.182
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours	302.305
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales	127.000
41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes	670.000
	Total pour la 1re partie	1.099.305
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	52.221
	Total pour le titre IV	1.151.526
	Total pour l'intérieur	3.226.708
	Justice.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	675
34-02	Administration centrale. — Matériel	567
34-11	Services judiciaires. — Remboursement de frais	19.000
34-12	Services judiciaires. — Matériel	40.000
34-22	Services pénitentiaires. — Matériel	27.000
34-23	Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature	189.000
34-33	Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	57.000
34-93	Remboursements à diverses administrations	6.800
	Total pour la 4e partie	340.002
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	14.000
	Total pour la justice	354.002
	II. — SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE LA PRESSE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel et remboursement de frais	264
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-01	Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels de presse	39.154
	Total pour le service juridique et technique de la presse	39.418
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES CIVILS	
	A. — *SERVICES GENERAUX*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Remboursement de frais	4.000
34-02	Matériel	2.700
34-03	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	3.984
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	153
34-93	Remboursements à diverses administrations	108
	Total pour la 4e partie	10.945
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-93	Dépenses du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme	78.089
	Total pour les services généraux	89.034
	B. — *DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel et remboursements de frais	555
34-02	Composition, impression, distribution et expédition	180
34-03	Matériel d'exploitation	490
34-93	Remboursements à diverses administrations	211
	Total pour la direction des Journaux officiels	1.436
	II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — *SECRETARIAT GENERAL PERMANENT DE LA DEFENSE NATIONALE*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Matériel	724

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	C. — *GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOELECTRIQUES*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Matériel	1.828
	Total pour la présidence du conseil..	93.022
	Relations avec les Etats associés.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Représentation française. — Remboursement de frais	34.607
34-12	Représentation française. — Matériel	8.809
34-21	Mission d'enseignement français et de coopération culturelle. — Remboursement de frais.	29.546
34-22	Mission d'enseignement français et de coopération culturelle. — Matériel	10.802
34-41	Missions de coopération économique et technique. — Remboursement de frais	69.854
	Total pour le titre III	153.618
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-01	Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	174.567
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-11	Action sociale	38.334
	Total pour le titre IV	212.901
	Total pour les Etats associés	366.519
	Reconstruction et logement.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	3.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.000
34-11	Services extérieurs. — Remboursement de frais	19.000
34-12	Services extérieurs. — Matériel	3.000
34-31	Dommages de guerre. — Commissions régionale et d'arrondissement. — Matériel et remboursement de frais	800
34-41	Urbanisme et habitation. — Commission d'aménagement. — Matériel	300
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	5.538
34-93	Remboursement à diverses administrations	5.780
34-94	Edification et entretien de baraquements provisoires pour l'installation des services	37.716
34-95	Remboursement des dépenses exposées par les services des ponts et chaussées au titre de leur participation aux travaux de voirie et réseaux divers	117
	Total pour la 4e partie	77.281
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-01	Centre de perfectionnement	3.000
37-02	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1954	15.000
37-23	Etudes et travaux relatifs aux plans masse et maquettes et aux immeubles types	5.620
37-31	Expertises et constats des dommages de guerre	1.982
37-41	Etudes générales et recherches relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'habitation	11.000
37-42	Versement d'indemnités en application de l'article 82 du code de l'urbanisme et de l'habitation	15.897
37-91	Frais judiciaires et réparations civiles	3.846
	Total pour la 7e partie	56.345
	Total pour le titre III	133.626
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-91	Primes de déménagement et de réinstallation (application des lois n° 50-893 du 2 août 1950 et n° 53-318 du 15 avril 1953)	71.930
	Total pour la reconstruction et le logement	205.556
	Santé publique et population.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	1.621
34-11	Services de la santé. — Matériel et remboursement de frais	4.242
34-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Matériel	110
34-92	Achat et entretien de véhicules automobiles	73
34-93	Remboursement à diverses administrations	972
	Total pour le titre III	7.018
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-12	Services de la santé. — Réduction tarifaire sur les réseaux de la S. N. C. F. aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	4.899
46-13	Services de la santé. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	1.170
46-22	Services de la population et de l'entraide. — Aide sociale à l'enfance	1.513.144
46-23	Services de la population et de l'entraide. — Aide sociale à la famille	198.590
46-24	Services de la population et de l'entr'aide. — Allocation de maternité (population non active)	182.647
46-25	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire	541.590

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
46-26	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale	3.041.194
46-27	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux tuberculeux	813.252
46-28	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux malades mentaux	2.963.900
46-29	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux personnes âgées	2.008.499
46-31	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes	1.794.085
46-32	Services de la population et de l'entr'aide. — Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer	379.869
46-33	Services de la population et de l'entr'aide. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	22.443
46-34	Centres d'hébergement	23.674
46-35	Frais de fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'aide sociale. — Frais de contrôle et d'imprimés	298.372
46-36	Distributions gratuites de sucre aux personnes titulaires de la carte d'économiquement faible	348.297
	Total pour la 6e partie	14.135.325
	7e partie. — Action sociale. Prévoyance.	
47-11	Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	75.311
47-12	Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	496.973
47-13	Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	566.268
47-14	Services de la santé. — Prophylaxie des maladies vénériennes	138.792
47-16	Services de la santé. — Subvention intéressant la protection maternelle et infantile	475
47-22	Enfance inadaptée	500
47-23	Immigrations familiales et assimilation des étrangers	1.206
47-24	Migrations et adaptation des migrants	3.743
47-42	Services de la pharmacie. — Protection civile. — Stock roulant de médicaments	42.091
	Total pour la 7e partie	1.235.209
	Total pour le titre IV	15.370.624
	Total pour la santé publique et la population	15.377.642
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	40
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.280
34-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	20.000
34-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	2.734
34-21	Services de la sécurité sociale. — Remboursement de frais	3.125
34-22	Services de la sécurité sociale. — Matériel	386
34-91	Loyers	2.317
34-93	Remboursements à diverses administrations	1.423
	Total pour la 4e partie	32.275
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-92	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	24.614
	Total pour le titre III	57.889

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Contribution de la France à des organismes internationaux	3.094
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Attribution de bourses aux élèves du centre d'études et d'information du service social du travail	500
43-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Formation professionnelle des adultes	24.000
	Total pour la 3e partie	24.500
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains	229.097
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.	
47-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Avantages accordés aux travailleurs immigrants italiens	3.472
47-13	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	1.500
	Total pour la 7e partie	4.972
	Total pour le titre IV	262.263
	Total pour le travail et la sécurité sociale	316.152
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Ponts et chaussées. — Matériel de bureau	710
34-12	Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	16.637
34-13	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Remboursement de frais	19.433
34-14	Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais	1.200
34-31	Ports maritimes, établissements de signalisation maritime et voies navigables. — Remboursement de frais	465
34-52	Institut géographique national. — Matériel	23.900
34-61	Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	23.594
34-91	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	5.044
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	710
34-93	Remboursements à diverses administrations	4.416
	Total pour la 4e partie	96.169
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Routes et ponts. — Entretien et réparations	14.661
35-31	Voies de navigation intérieures. — Entretien et réparations	1.828
35-32	Ports maritimes. — Entretien et réparations	472
35-33	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	200
	Total pour la 5e partie	17.161

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-21	Routes. — Remboursement de frais à l'Union nationale des associations de tourisme.....	5.090
	Total pour le titre III.....	118.420
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-61	Direction générale du tourisme. — Subventions aux organismes de tourisme.....	1.255
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme.....	119.675
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.720
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.138
34-22	Navigation aérienne. — Matériel	93.500
34-23	Navigation aérienne. — Dépenses de sauvetage en mer et à terre	10.500
34-31	Groupement aérien. — Matériel	25.000
34-51	Météorologie nationale. — Remboursement de frais	1.100
34-52	Météorologie nationale. — Matériel	36.606
34-61	Bases aériennes. — Remboursement de frais..	17.875
34-62	Bases aériennes. — Matériel	53.953
34-71	Aviation légère et sportive. — Remboursement de frais	490
34-72	Aviation légère et sportive. — Matériel	11.346
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	9.150
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	10.735
34-93	Remboursements à diverses administrations ..	93.856
	Total pour la 4e partie	368.059
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	15.915
35-62	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	4.564
	Total pour la 5e partie	20.479
	Total pour le titre III	388.538
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-91	Subventions diverses	11.905
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-91	Dégrèvement des carburants utilisés par l'aviation civile	284.394
	Total pour le titre IV	296.299
	Total pour l'aviation civile et commerciale	684.837

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	III. — MARINE MARCHANDE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	107
34-02	Administration centrale. — Matériel	251
34-22	Enseignement maritime. — Matériel	417
34-93	Remboursements à diverses administrations..	1.928
	Total pour la 4e partie	2.703
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien et réparations des immeubles	531
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-11	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	56
	Total pour le titre III	3.290
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-22	Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	204
	5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.	
45-01	Exploitation des services maritimes d'intérêt général	809.936
45-02	Aide en faveur de l'armement au cabotage ..	1.467
	Total pour la 5e partie	811.403
	Total pour le titre IV	811.607
	Total pour la marine marchande	814.897
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères. — I. Services des affaires étrangères	678.967
	Affaires marocaines et tunisiennes	3.541.413
	Agriculture	1.262.620
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	6.418.617
	Education nationale	4.279.146
	Finances et affaires économiques:	
	I. — Charges communes.....	2.157
	II. — Services financiers	854.674
	III. — Affaires économiques et plan.....	2.828.312
	Commissariat général du plan	866
	France d'outre-mer	38.748
	Industrie et commerce	65.820
	Intérieur	3.226.708
	Justice	354.002
	Justice. — II. Service juridique et technique de la presse	39.418
	Présidence du conseil	93.022
	Relations avec les Etats associés	366.519
	Reconstruction et logement.....	205.556
	Santé publique et population	15.377.642
	Travail et sécurité sociale	316.152
	Travaux publics, transports et tourisme:	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme.....	119.675
	II. — Aviation civile et commerciale.....	684.837
	III. — Marine marchande.....	814.897
	Total pour l'état A.....	41.570.068

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1956 au titre des dépenses ordinaires des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais	118.576
34-12	Services à l'étranger. — Matériel	30.574
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	68.215
34-93	Remboursement à diverses administrations	17.851
34-94	Frais de correspondance, de courriers et de valises	89.257
34-95	Missions. — Conférences internationales	28.064
	Total pour le titre III	352.537
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-91	Interventions politiques	100
	2e partie. — Action internationale.	
42-22	Relations culturelles avec l'étranger	86.283
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales	37.347
42-33	Assistance à la Libye	185.700
	Total pour la 2e partie	309.330
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-91	Frais de rapatriement	17.000
	Total pour le titre IV	326.430
	Total pour les affaires étrangères	678.967
	II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses consécutives à la création du haut commissariat de la République française en Tunisie	41.413
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-01	Avances à la Tunisie pour l'exécution de son budget	3.500.000
	Total pour les affaires marocaines et tunisiennes	3.541.413

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Représentation française. — Remboursement de frais	34.607
34-12	Représentation française. — Matériel	8.809
34-21	Mission d'enseignement français et de coopération culturelle. — Remboursement de frais	29.546
34-22	Mission d'enseignement français et de coopération culturelle. — Matériel	10.802
34-41	Missions de coopération économique et technique. — Remboursement de frais	69.854
	Total pour le titre III	153.618
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-11	Action sociale	38.334
	Total pour les Etats associés	191.952
	Agriculture.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel	1.423
34-03	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques.	499.978
34-23	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. Remboursement de frais	1.400
34-24	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Matériel	2.263
34-25	Service des haras. — Remboursements de frais	1.832
34-26	Service des haras. — Matériel	1.510
34-31	Services agricoles. — Remboursement de frais	12.490
34-33	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles	1.158
34-73	Dépenses d'études, de surveillance et de travaux hydrauliques et de génie rural à la charge de l'Etat	2.391
34-91	Loyers	5.055
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	1.244
34-93	Remboursements à diverses administrations	3.642
	Total pour la 4e partie	534.386
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-81	Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	5.229
	Total pour le titre III	539.615
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-01	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement des divers organismes internationaux	1.600
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-31	Bourses	3.937
43-39	Apprentissage agricole et horticole	1.763
	Total pour la 3e partie	5.700

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-21	Vulgarisation	11.508
44-71	Dégrèvements des carburants agricoles	704.197
	Total pour la 4e partie	715.705
	Total pour le titre IV	723.005
	Total pour l'agriculture	1.262.620
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-12	Institution nationale des invalides. — Matériel et dépenses diverses	18.112
34-22	Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	553
34-24	Services des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses	23.986
34-93	Remboursements à diverses administrations	2.928
	Total pour le titre III	45.579
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-91	Fêtes nationales et cérémonies publiques	9.086
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-04	Habillement	1.000
46-28	Appareillage des mutilés	11.000
46-31	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la Résistance et par les déportés et internés politiques	2.994.419
46-32	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la Résistance	336.611
46-33	Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause	1.181.639
46-34	Indemnités aux rapatriés	4.326
46-35	Pécule alloué aux déportés et internés politiques	980.187
46-36	Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire	284.565
46-37	Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi	567.205
	Total pour la 6e partie	6.363.952
	Total pour le titre IV	6.373.038
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	6.418.617

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Education nationale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	420
34-02	Administration centrale. — Matériel	1.271
34-62	Bibliothèques. — Matériel	875
34-64	Archives de France. — Matériel	657
34-71	Arts et lettres. — Remboursement de frais	106
34-72	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel	7.000
34-73	Arts et lettres. — Musées. — Matériel	9.253
34-82	Architecture. — Matériel	5.625
34-91	Dépenses de locations et de réquisitions	10.015
34-96	Documentation. — Bibliothèques et cinémathèque pédagogiques	700
	Total pour la 4e partie	35.922
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations	6.023
35-61	Bibliothèques. — Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	6.746
35-81	Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état	961.554
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	1.736.168
35-83	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux d'entretien	11.549
35-85	Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	610.936
	Total pour la 5e partie	3.338.976
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-01	Centre national de la recherche scientifique	362.861
36-42	Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics	200.000
36-71	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses	534
36-73	Arts et lettres. — Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions	137
	Total pour la 6e partie	563.532
	Total pour le titre III	3.938.430
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-02	Centre national de la recherche scientifique. — Expéditions polaires	3.063
43-52	Jeunesse et sports. — Développement de l'éducation populaire et des activités éducatrices et culturelles	570
43-71	Arts et lettres. — Bourses	9.025
43-72	Arts et lettres. — Commandes artistiques et acquisitions d'œuvres d'art	15.110
43-73	Arts et lettres. — Spectacles. — Musique. — Lettres. — Subventions	4.817
43-91	Bourses nationales	308.000
	Total pour la 3e partie	340.585

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-91	Assistance culturelle	431
	Total pour le titre IV	341.016
	Total pour l'éducation nationale	4.279.446
	Finances et affaires économiques.	
	I. — CHARGES COMMUNES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Cités administratives et cités-logements. — Matériel et frais de fonctionnement	2.157
	II — SERVICES FINANCIERS	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais	6.569
34-02	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	1.260
34-21	Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	2.907
34-31	Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais	712
34-33	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	3.540
34-41	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais	5.084
34-42	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	23.144
34-43	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel	12.952
34-44	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	2.779
34-51	Service du cadastre. — Remboursement de frais	29.103
34-52	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	12.826
34-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais	3.523
34-71	Service des laboratoires. — Remboursement de frais	269
34-91	Loyers et indemnités de réquisitions	72.364
34-93	Remboursements à diverses administrations	46.438
	Total pour la 4e partie	225.467
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	520
35-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Travaux d'entretien	6.102
	Total pour la 5e partie	6.622
	7e partie. — Dépenses diverses	
37-95	Liquidation du service d'aide aux forces alliées	135.834
37-96	Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement, des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations	435.357
	Total pour la 7e partie	571.191
	Total pour le titre III	803.280
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-92	Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	51.394
	Total pour les services financiers	854.674
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.987
34-11	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	29.435
34-33	Travaux de recensement	292.411
	Total pour le titre III	324.833
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-12	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	2.503.479
	Total pour les affaires économiques	2.828.312

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	IV. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel	770
34-93	Remboursements à diverses administrations	96
	Total pour le commissariat général du plan	866
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.000
34-04	Dépenses de fonctionnement particulières au service d'information, de documentation et de propagande	291
34-51	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	5.907
34-93	Remboursements à diverses administrations	550
	Total pour la 4e partie	11.748
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-92	Dépenses afférentes à diverses élections outre-mer	20.000
	Total pour le titre III	31.748
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-91	Subventions aux budgets fédéraux et locaux des territoires d'outre-mer	2.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-92	Action sociale en faveur de personnes étrangères à l'administration	5.000
	Total pour le titre IV	7.000
	Total pour la France d'outre-mer	38.748
	Industrie et commerce.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-12	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et école des mines. — Matériel	3.867
34-91	Loyers	1.347
	Total pour la 4e partie	5.214
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux d'équipement et d'entretien	3.504
	Total pour le titre III	8.718
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-01	Participation à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958	56.852
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-01	Encouragement à l'artisanat	250
	Total pour le titre IV	57.402
	Total pour l'industrie et le commerce	65.820
	Intérieur.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	3.500
34-32	Protection civile. — Matériel	16.981
34-42	Sûreté nationale. — Matériel	582.798
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	4.414
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	39.807
34-93	Remboursement à diverses administrations	5.956
34-94	Dépenses de transmissions	331.920
34-95	Services divers. — Matériel	1.227
	Total pour la 4e partie	989.603
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux immobiliers	304.995
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris	18.449
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-61	Dépenses relatives aux élections	746.948
37-91	Frais de contentieux et réparations civiles	15.187
	Total pour la 7e partie	762.135
	Total pour le titre III	2.075.182

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours	302.305
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales	127.000
41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes	670.000
	Total pour la 1re partie	1.099.305
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	52.221
	Total pour le titre IV	1.151.526
	Total pour l'intérieur	3.226.708
	Justice.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	635
34-02	Administration centrale. — Matériel	567
34-11	Services judiciaires. — Remboursement de frais	19.000
34-12	Services judiciaires. — Matériel	40.000
34-22	Services pénitentiaires. — Matériel	27.000
34-23	Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature	189.000
34-33	Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	57.000
34-93	Remboursements à diverses administrations	6.800
	Total pour la 4e partie	340.002
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	11.000
	Total pour la justice	351.002
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES CIVILS	
	A. — *SERVICES GENERAUX*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Remboursement de frais	4.000
34-02	Matériel	2.700
34-03	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	3.984
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	153
34-93	Remboursements à diverses administrations	108
	Total pour la 4e partie	10.945
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-93	Dépenses diverses et subventions du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	78.089
	Total pour les services généraux	89.034
	B. — *SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE LA PRESSE*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel	264
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-01	Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels de presse	39.154
	Total pour le service juridique et technique de la presse	39.418
	C. — *DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel et remboursements de frais	555
34-02	Composition, impression, distribution et expédition	180
34-03	Matériel d'exploitation	490
34-93	Remboursements à diverses administrations	211
	Total pour la direction des Journaux officiels	1.436
	II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — *SECRETARIAT GENERAL PERMANENT DE LA DEFENSE NATIONALE*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Matériel	724
	C. — *GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOELECTRIQUES*	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Matériel	1.828
	Total pour la présidence du conseil	132.440

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Reconstruction et logement.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	3.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.000
34-11	Services extérieurs. — Remboursement de frais	19.000
34-12	Services extérieurs. — Matériel	3.000
34-31	Dommages de guerre. — Commissions régionales et d'arrondissement. — Matériel et remboursement de frais	800
34-41	Urbanisme et habitation. — Commission d'aménagement. — Matériel et remboursement de frais	300
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	5.538
34-93	Remboursement à diverses administrations	5.780
34-94	Edification et entretien de baraquements provisoires pour l'installation des services	37.746
34-95	Remboursement des dépenses exposées par les services des ponts et chaussées au titre de leur participation aux travaux de voirie et réseaux divers	117
	Total pour la 4e partie	77.281
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-01	Centre de perfectionnement	3.000
37-02	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1955	15.000
37-23	Etudes et travaux relatifs aux plans, masse et maquettes et aux immeubles types	5.620
37-31	Expertises et constats des dommages de guerre	1.982
37-41	Etudes générales et recherches relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'habitation	11.000
37-42	Versement d'indemnités aux sinistrés en application de l'article 82 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943	15.897
37-91	Frais judiciaires et réparations civiles	3.846
	Total pour la 7e partie	56.345
	Total pour le titre III	133.626
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-91	Primes de déménagement et de réinstallation (application des lois n° 50-893 du 2 août 1950 et n° 53-318 du 15 avril 1953)	71.930
	Total pour la reconstruction et le logement	205.556

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Santé publique et population.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	1.621
34-11	Services de la santé. — Matériel et remboursement de frais	4.242
34-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Matériel	110
34-92	Achat et entretien de véhicules automobiles	73
34-93	Remboursement à diverses administrations	972
	Total pour le titre III	7.018
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.	
46-12	Services de la santé. — Réduction tarifaire sur les réseaux de la S. N. C. F. aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	4.899
46-13	Services de la santé. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	1.170
46-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à l'enfance	1.513.144
46-23	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à la famille	198.590
46-24	Services de la population et de l'entr'aide. — Allocation de maternité (population non active)	182.647
46-25	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire	541.590
46-26	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale	3.041.194
46-27	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux tuberculeux	813.252
46-28	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux malades mentaux	2.963.900
46-29	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux personnes âgées	2.008.499
46-31	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes	1.794.085
46-32	Services de la population et de l'entr'aide. — Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer	379.869
46-33	Services de la population et de l'entr'aide. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	22.143
46-34	Centres d'hébergement	23.674
46-35	Frais de fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'aide sociale. — Frais de contrôle et d'imprimés	298.372
46-36	Distributions gratuites de sucre aux personnes titulaires de la carte d'économiquement faible	348.297
	Total pour la 6e partie	14.135.325

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.	
47-11	Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	75.311
47-12	Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	406.973
47-13	Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	566.208
47-14	Services de la santé. — Prophylaxie des maladies vénériennes	138.792
47-16	Services de la santé. — Subvention intéressant la protection maternelle et infantile	475
47-22	Enfance inadaptée	500
47-23	Immigrations familiales et assimilation des étrangers	1.206
47-24	Migrations et adaptation des migrants	3.743
47-42	Services de la pharmacie. — Protection civile. — Stock roulant de médicaments	42.091
	Total pour la 7e partie	1.235.299
	Total pour le titre IV	15.370.624
	Total pour la santé publique et la population	15.377.642
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	10
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.280
34-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	20.000
34-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	2.734
34-21	Services de la sécurité sociale. — Remboursement des frais	3.125
34-22	Services de la sécurité sociale. — Matériel	386
34-91	Loyers	2.317
34-93	Remboursements à diverses administrations	1.423
	Total pour la 4e partie	32.275
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-92	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	21.614
	Total pour le titre III	53.889
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2e partie. — Action internationale.	
42-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Contribution de la France à des organismes internationaux	3.691
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Attribution de bourses aux élèves du centre d'études et d'information du service social du travail	500
43-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Formation professionnelle des adultes	21.000
	Total pour la 3e partie	24.500
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains	229.097
47-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Avantages accordés aux travailleurs immigrants italiens	3.172
47-13	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	1.500
	Total pour la 7e partie	4.972
	Total pour le titre IV	262.263
	Total pour le travail et la sécurité sociale	316.152
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-11	Ponts et chaussées. — Matériel de bureau	710
34-12	Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	16.637
34-13	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Remboursement de frais	19.433
34-14	Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais	1.200
34-31	Ports maritimes, établissements de signalisation maritime et voies navigables. — Remboursement de frais	465
34-52	Institut géographique national. — Matériel	23.900
34-61	Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	23.594
34-91	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	5.044
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	710
34-93	Remboursements à diverses administrations	4.416
	Total pour la 4e partie	96.169
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Routes et ponts. — Entretien et réparations	14.661
35-31	Voies de navigation intérieures. — Entretien et réparations	1.828
35-32	Ports maritimes. — Entretien et réparations	472
35-33	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	200
	Total pour la 5e partie	17.161
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	
36-21	Routes. — Remboursement de frais à l'union nationale des associations de tourisme	5.090
	Total pour le titre III	118.420
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-61	Direction générale du tourisme. — Subventions aux organismes de tourisme	1.255
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	119.675

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.720
34-02	Administration centrale. — Matériel	2.138
34-22	Navigation aérienne. — Matériel	03.500
34-23	Navigation aérienne. — Dépenses de sauvetage en mer et à terre	10.500
34-31	Groupement aérien. — Matériel	25.000
34-51	Météorologie nationale. — Remboursement de frais	1.100
34-52	Météorologie nationale. — Matériel	36.696
34-61	Bases aériennes. — Remboursement de frais.	17.875
34-62	Bases aériennes. — Matériel	53.953
34-71	Formation aéronautique et sports aériens. — Remboursement de frais	490
34-72	Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	11.346
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	9.150
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	10.735
34-93	Remboursements à diverses administrations	93.856
	Total pour la 4e partie	368.059
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	15.915
35-62	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	4.564
	Total pour la 5e partie	20.479
	Total pour le titre III	388.538
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-91	Subventions diverses	11.905
	4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.	
44-91	Dégrèvement des carburants utilisés par l'aviation civile	284.394
	Total pour le titre IV	296.299
	Total pour l'aviation civile et commerciale	684.837
	III. — MARINE MARCHANDE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	107
34-02	Administration centrale. — Matériel	251
34-22	Enseignement maritime. — Matériel	417
34-90	Remboursements à diverses administrations	1.928
	Total pour la 4e partie	2.703
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien et réparations des immeubles	531
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-11	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	56
	Total pour le titre III	3.290
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-22	Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	201
	5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.	
45-01	Exploitation des services maritimes d'intérêt général	809.936
45-02	Aide en faveur de l'armement au cabotage	1.467
	Total pour la 5e partie	811.403
	Total pour le titre IV	811.607
	Total pour la marine marchande	814.897
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères :	
	I. — Services des affaires étrangères	678.967
	II. — Affaires marocaines et tunisiennes	3.541.413
	Relations avec les Etats associés	191.952
	Agriculture	1.262.620
	Anciens combattants et victimes de guerre	6.418.617
	Education nationale	4.279.446
	Finances et affaires économiques :	
	I. — Charges communes	2.157
	II. — Services financiers	854.674
	III. — Affaires économiques	2.828.312
	IV. — Commissariat général du plan	866
	France d'outre-mer	38.748
	Industrie et commerce	65.820
	Intérieur	3.226.708
	Justice	354.002
	Présidence du conseil	132.440
	Reconstruction et logement	205.356
	Santé publique et population	15.377.642
	Travail et sécurité sociale	316.152
	Travaux publics, transports et tourisme :	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	119.675
	II. — Aviation civile et commerciale	684.837
	III. — Marine marchande	814.897
	Total pour l'état B	41.395.501

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1955 au titre des dépenses ordinaires des services militaires imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-13	Corps de contrôle (marine). — Frais de déplacement	1.300
32-52	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	20.000
32-53	Gendarmerie. — Frais de déplacements et transports	199.000
32-55	Justice militaire. — Frais de déplacement	2.680
32-84	Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	23.576
	Total pour la 2e partie	246.556
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-03	Presse. — Information	2.148
34-04	Sports et compétitions	706
34-51	Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement.	120.000
34-82	Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	1.970
34-84	Postes permanents à l'étranger. — Matériel	4.564
34-85	Recherche scientifique et centre du Guir. — Fonctionnement	19.612
34-91	Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement	7.319
	Total pour la 4e partie	156.319
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-51	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	90.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord	3.215
37-92	Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle	189.634
37-93	Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire	2.393
37-94	Transport de correspondances militaires	10.405
	Total pour la 7e partie	205.647
	Total pour la section commune	698.522
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-41	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	85.000
34-51	Entretien et réparation du matériel assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	225.000
34-52	Carburants de l'armée de l'air	800.000
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	379.618
34-72	Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	27.000
34-92	Dépenses de fonctionnement des unités. — Formations et établissements de l'armée de l'air	155.475
	Total pour la 4e partie	1.672.093
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-82	Dépenses diverses résultant des hostilités	6.156
	Total pour la section Air	1.678.249
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	971.759
32-42	Chauffage et éclairage	51.411
32-43	Habillement, campement, couchage et ameublement. — Entretien	90.000
32-44	Logement et cantonnement	150.000
32-91	Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	2.060
32-93	Indemnités de déplacement et transport de personnel	203.582
	Total pour la 2e partie	1.471.812
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	3.289
34-41	Transport de matériel	334.315
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	25.497
34-55	Télégraphe et téléphone	33.857
34-81	Service de la mécanographie	5.000
34-91	Etudes et expérimentations techniques	1.897
34-92	Instruction — Ecoles. — Recrutement	8.960
34-93	Remonte et fourrages	104.691
	Total pour la 4e partie	517.506
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	19.094
35-61	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	39.989
	Total pour la 5e partie	59.083
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses résultant des hostilités	64.932
37-97	Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	163.696
	Total pour la 7e partie	228.628
	9e partie. — Dépenses résultant en métropole et en Afrique du Nord du cessez-le-feu en Indochine.	
39-18	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés, malades ou en instance de démobilisation	27.780
	Total pour la section Guerre	2.304.809

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	SECTION FORCES TERRESTRES D'EXTREME-ORIENT	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation de la troupe	47.369
32-43	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage. — Ventilation	445.000
32-93	Transports de personnels et déplacements	216.154
	Total pour la 2e partie	708.523
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-41	Transports de matériels	137.426
34-52	Entretien des véhicules de l'armement et des munitions	5.268.494
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	413.230
34-55	Téléphone et correspondances postales et télégraphiques	8.000
34-61	Service de santé. — Matériel et fonctionnement	14.469
34-95	Groupement des contrôles radioélectriques. — Transports, matériel, entretien	93.531
	Total pour la 4e partie	5.935.150
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Service du génie. — Entretien (domaine militaire et matériel)	1.100.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-81	Frais de contentieux et réparations civiles	184.611
	Total pour les forces terrestres d'Extrême-Orient	7.928.284
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	214.000
32-42	Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	16.000
32-43	Frais de déplacement	9.500
	Total pour la 2e partie	239.500
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	8.800
34-41	Combustibles et carburants	58.000
34-42	Approvisionnements de la marine	120.000
34-51	Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales	10.200
34-52	Redevances à l'administration des P. T. T.	23.200
34-61	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	2.400
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	526.000
34-71	Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	290.900
34-73	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	229.600
34-81	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	5.200
34-91	Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Impressions	20.000
34-92	Logement. — Cantonnements. — Loyers	13.600
34-93	Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale	8.000
	Total pour la 4e partie	1.315.900
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	17.900
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	5.000
37-92	Dépenses diverses à l'extérieur	7.000
37-93	Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités	11.700
	Total pour la 7e partie	23.700
	Total pour la section Marine	1.597.000
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-31	Gendarmerie. — Entretien du personnel	10.653
32-41	Service de santé	24.058
32-81	Alimentation de la troupe	5.319
32-82	Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	283.609
32-83	Transport du personnel et déplacements	44.512
	Total pour la 2e partie	368.151
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-31	Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	38.931
34-51	Fonctionnement du service de l'armement	148.543
34-52	Fonctionnement du service automobile	275.099
34-61	Fonctionnement du service des transmissions	153.563
	Total pour la 4e partie	616.136
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-31	Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations	2.095
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	116.334
	Total pour la 5e partie	118.429
	Total pour la France d'outre-mer	1.102.716
	RECAPITULATION	
	Défense nationale et forces armées:	
	Section commune	698.522
	Section Air	1.678.249
	Section Guerre	2.304.809
	Section Forces terrestres d'Extrême-Orient	7.928.284
	Section Marine	1.597.000
	France d'outre-mer	1.102.716
	Total pour l'état C	15.309.580

Etat D. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1956 au titre des dépenses ordinaires des services militaires imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-43	Corps de contrôle « Marine ». — Frais de déplacement	1.300
32-52	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	20.000
32-53	Gendarmerie. — Frais de déplacements et transports	199.000
32-55	Justice militaire. — Frais de déplacement	2.680
32-84	Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	23.576
	Total pour la 2e partie	246.556
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-03	Presse. — Information	2.148
34-04	Sports et compétitions	706
34-51	Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement	120.000
34-82	Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	1.970
34-84	Postes permanents à l'étranger. — Matériel	4.564
34-85	Recherche scientifique et centre du Guir. — Fonctionnement	19.612
34-91	Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement	7.319
	Total pour la 4e partie	156.319
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-51	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	90.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord	3.215
37-92	Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle	189.634
37-93	Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire	2.393
37-94	Transport de correspondances militaires	10.405
	Total pour la 7e partie	205.647
	Total pour la section commune	698.522
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	4e partie — Matériel et fonctionnement des services.	
34-41	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	85.000
34-51	Entretien et réparation du matériel assuré par le service du matériel de l'armée de l'air	225.000
34-52	Carburants de l'armée de l'air	800.000
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	379.618
34-72	Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	27.000
34-92	Dépenses de fonctionnement des unités. — Formations et établissements de l'armée de l'air	155.475
	Total pour la 4e partie	1.672.093
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-82	Dépenses diverses résultant des hostilités	6.156
	Total pour la section Air	1.678.249
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	974.759
32-42	Chauffage et éclairage	51.411
32-43	Habillement, campement, couchage et ameublement. — Entretien	90.000
32-44	Logement et cantonnement	150.000
32-91	Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	2.000
32-93	Indemnités de déplacement et transport de personnel	203.582
	Total pour la 2e partie	1.471.812
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	3.289
34-41	Transport de matériel	334.315
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	25.497
34-55	Télégraphe et téléphone	33.857
34-81	Service de la mécanographie	5.000
34-91	Etudes et expérimentations techniques	1.897
34-92	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	8.960
34-93	Remonte et fourrages	104.691
	Total pour la 4e partie	517.506
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	19.094
35-61	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	39.989
	Total pour la 5e partie	59.083
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses résultant des hostilités	64.932
37-97	Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	163.696
	Total pour la 7e partie	228.628
	9e partie. — Dépenses résultant en métropole et en Afrique du Nord du cessez-le-feu en Indochine.	
39-18	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés, malades ou en instance de démobilisation	27.780
	Total pour la section Guerre	2.304.809
	SECTION FORCES TERRESTRES D'EXTREME-ORIENT	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation de la troupe	47.369
32-43	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage. — Ventilation	445.000
32-93	Transports de personnels et déplacements	216.154
	Total pour la 2e partie	708.523

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement.	
34-41	Transports de matériels	137.426
34-52	Entretien des véhicules de l'armement et des munitions	5.268.491
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	413.230
34-55	Téléphone et correspondances postales et télégraphiques	8.000
34-61	Service de santé — Matériel et fonctionnement	11.469
34-95	Groupement des contrôles radioélectriques. — Transports, matériel, entretien	93.531
	Total pour la 4e partie	5.935.150
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Service du génie. — Entretien (domaine militaire et matériel)	1.100.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-81	Frais de contentieux et réparations civiles	184.611
	Total pour le titre III	7.928.284
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES	
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.	
41-11	Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	174.567
	Total pour les forces terrestres d'Extrême-Orient	8.102.851
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYEN DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	214.000
32-42	Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	16.000
32-43	Frais de déplacement	9.500
	Total pour la 2e partie	239.500
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	8.800
34-41	Combustibles et carburants	58.000
34-42	Approvisionnements de la marine	120.000
34-51	Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales	10.200
34-52	Redevances à l'administration des P. T. T.	23.200
34-61	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale.	2.400
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	526.000
34-71	Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	290.900
34-73	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	229.600
34-81	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	5.200
34-91	Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Impressions	20.000
34-92	Logement. — Cantonnements. — Loyers	13.600
34-93	Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale	8.000
	Total pour la 4e partie	1.315.900
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	17.900
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	5.000
37-92	Dépenses diverses à l'extérieur	7.000
37-93	Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités	11.700
	Total pour la 7e partie	23.700
	Total pour la section Marine	1.597.000
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-31	Gendarmerie. — Entretien du personnel	10.653
32-41	Service de santé	24.058
32-81	Alimentation de la troupe	5.319
32-82	Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	283.609
32-83	Transport du personnel et déplacements	44.512
	Total pour la 2e partie	368.151
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-31	Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	38.931
34-51	Fonctionnement du service de l'armement	148.543
34-52	Fonctionnement du service automobile	275.009
34-61	Fonctionnement du service des transmissions	153.563
	Total pour la 4e partie	616.136
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-31	Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations	2.095
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	116.334
	Total pour la 5e partie	118.429
	Total pour la France d'outre-mer	1.102.716
	RECAPITULATION	
	Défense nationale et forces armées:	
	Section commune	698.532
	Section Air	1.678.219
	Section Guerre	2.304.809
	Section Forces terrestres d'Extrême-Orient	8.102.851
	Section Marine	1.597.000
	France d'outre-mer	1.102.716
	Total pour l'état D	15.484.147

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 14 novembre 1956, M. Valls (André), inspecteur de 1re classe, est placé en service détaché, pour la période allant du 29 septembre 1955 au 31 décembre 1959, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, en qualité de conseiller économique et financier de l'ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de la République française à Tunis.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 12 novembre 1956, M. Quesnon (Jacques), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès de la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur, en vue d'y exercer les fonctions de sous-directeur.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1956.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 12 novembre 1956, M. Beauregard (Monique-Fernand-Clovis), inspecteur central de 2e catégorie de l'enregistrement et des domaines, a été placé en service détaché, pour la période du 22 octobre 1946 au 31 décembre 1947 inclus, auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer les fonctions de chef du secrétariat particulier du gouverneur de la Guadeloupe.

Administration centrale des finances.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES ADMINISTRATEURS CIVILS

(Année 1954.)

Administrateur civil de 3e classe proposé pour la 2e classe.

M. Carli (Ange).

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES ADMINISTRATEURS CIVILS

(Année 1955.)

Administrateur civil de 2e classe proposé pour la 1re classe.

M. Carli (Ange).

RECLASSEMENT

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Carli (Ange), administrateur civil à l'administration centrale des finances, a été reclassé comme suit, en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, complétée par l'article 14 (II) de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955:

Administrateur civil de 3e classe: 1er échelon, 1er octobre 1953; 2e échelon, 1er octobre 1953; 3e échelon, 1er octobre 1953; 4e échelon, 1er octobre 1953.

Administrateur civil de 2e classe: 1er échelon, 1er octobre 1954; 2e échelon, 1er octobre 1954; 3e échelon, 3 décembre 1954; 7e échelon, 1er janvier 1955 (ancienneté: 3 décembre 1954).

Administrateur civil de 1re classe: 1er échelon, 3 décembre 1955.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Modification de certaines limites de bureaux d'affrètement pour la navigation intérieure.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi du 11 novembre 1940 portant réorganisation de l'office national de la navigation;

Vu la loi du 22 mars 1941 sur l'exploitation des voies navigables et la coordination des transports par fer et par navigation intérieure, et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1943 portant institution de bureaux d'affrètement pour la navigation intérieure;

Vu les divers arrêtés qui l'ont modifié et notamment celui du 13 juillet 1951 fixant les limites actuelles des bureaux d'affrètement,

Arrête:

Art. 1er. — Le tableau joint à l'arrêté du 13 juillet 1951 fixant les limites des bureaux d'affrètement est modifié comme suit en ce qui concerne les directions régionales de la navigation de Nancy et de Toulouse:

CIRCONSCRIPTIONS D'AFFRÈTEMENT

Voies d'eau	Limites.
Direction régionale de Nancy.	
Bureau d'affrètement de Nancy.	
Canal de la Marne au Rhin	De Réchicourt (écluse n° 1 Ouest) à Demange-aux-Eaux (écluse n° 2) et embranchement d'Houdelaincourt.
Moselle	De Frouard à Arnaville (écluse).
Canal de l'Est (branche Sud).	De Toul à Corre (écluse n° 46) et embranchement d'Epinal.
Embranchement de Nancy.	En entier.
Canal de l'Est (branche Nord).	De Troussey à Mouzon (écluse).
Bureau d'affrètement de Talange.	
Moselle	D'Arnaville (écluse au pont de Longeville-les-Metz) et embranchement de Jouy à Metz.
Canal des mines de fer de la Moselle.	Du pont de Longeville-les-Metz à Thionville-Beauregard (écluse n° 4) et embranchement des usines d'Hagondange.
Bureau d'affrètement de Vitry-le-François.	
Canal latéral à la Marne...	De Vraux (écluse n° 10) à Vitry-le-François.
Canal de la Marne au Rhin.	De Vitry-le-François à Demange-aux-Eaux (écluse n° 2).
Canal de la Marne à la Saône.	De Vitry-le-François à Maxilly (écluse n° 42).
Direction régionale de Toulouse.	
Bureau d'affrètement d'Agen.	
Canal latéral à la Garonne	De Castets-en-Dorthe à Escatalens (exclu).
Baïse	En entier.
Bureau d'affrètement de Béziers.	
Canal du Midi	Du Somail aux Ongloux.
Bureau d'affrètement de Bordeaux.	
Gironde	En entier.
Garonne et port de Bordeaux.	Du Bec-d'Ambès à Castets-en-Dorthe.
Dordogne	En entier.
L'Isle	En entier.
Bureau d'affrètement de Carcassonne.	
Canal du Midi	De l'écluse de Villepinte (inclus) au Somail (exclu).
Bureau d'affrètement de Narbonne.	
Canal de jonction, traversée de l'Aude.	De l'écluse de Cesse à l'Aude.
Canal de la Robine	En entier.
Bureau d'affrètement de Toulouse.	
Canal latéral à la Garonne et canal du Midi.	D'Escatalens (inclus) à l'écluse de Tréboul (inclus).

Art. 2. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, pour prendre effet du 1er janvier 1957.

Fait à Paris, le 7 novembre 1956.

AUGUSTE PINTON.

(Supplément. — Fin.)

Echelonnement indiciaire applicable à l'emploi d'agent principal des services techniques de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 septembre 1956, page 9035, 1re colonne:

Au lieu de:

	Indices nets.	Indices bruts.
4e échelon	260	300

Lire:

	Indices nets.	Indices bruts.
4e échelon	260	315

Comité consultatif de règlement amiable.

Par arrêté du 10 novembre 1956, l'article unique de l'arrêté du 12 janvier 1955 désignant les membres du comité consultatif de règlement amiable est complété comme suit:

IV. — *Matériaux de construction et de viabilité.*

« Membre titulaire: M. Alexandre Courcau, président directeur général de la Société des carrières de pierre bleue de Chooz-Givet, administrateur de la Fédération nationale des producteurs de matériaux de viabilité.

« Membre suppléant: M. Jean Rodenfuser, secrétaire de la Fédération nationale des producteurs de matériaux de viabilité. »

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 12 novembre 1956, ont été nommés élèves titulaires français de première année à l'école nationale des ponts et chaussées:

MM.
Millet (Jean-Claude).
Lurin (Paul).
Ballot (Philippe).
Barbier (Michel).
Brouillard (Jean-Pierre).
Visnovec (Albert).
Verrand (Jean).
Litaudon (Maurice).
Granju (Jean-Pierre).
Boulet (Michel).
Geoffroy (Bernard).
Josse (Claude).
Bergot (Philippe).
Charton (Jean).
Livinec (Hervé).
Marion (René).
Dumas (Michel).
Ziller (Jean-Claude).
Gascou (Pierre).
Grimard (Georges).
Tourneur (Pierre).
Vejdovsky (Michel).
Languille (Michel).
Barre (André).
Garidou (Francis).

Compte tenu des démissions de: MM. Bossot, Brierre, Guibaud, Hamon, Marguinaud, Dupont de Dinechin, Johnston, Catella, Crespel, Heritier, Evrard, Cante, Chinal, Gaucherand, Cartan, Vinatier, Padieu, Descans, Guillaneux, Pichon, Hanus, Servat, Fernandez, *et à défaut de:* MM. Lavallard, Levesque, Gratian, Savarin, Franck, Grenier, Grange, Bussenault, Meligue, Passelaigue, Ralite, Mathieu, Lorigny, Bernard, Brunet, Salmona, Toutain, Dehan, Laraillez, Bourgeat, Bruder, Fraisse, Arvis, Chenel, Ferragu, Lepic, Lacombe, Bravard, Forterre, Vigneron, Haesebrouck, Lesueur, Pujol, Vennier, Alamelou, Aufaure, Praderie, Mouret, Bert, Pierre, Savarzeix, Meschinet de Richemond, Payer, Seigner, Vilain, Deloffre, Connet, de Bignicourt, Janton, Mizrahi, Herubel, Perret, Ravallec, Levesque, Mothe, Levrey, Fell, Marzona, Le Nir, Samuel, Soler, Muller, Vercellino Aris, Germain, Gondinet, Mandon, Sigod, Ruedin, Taterode, Janin, Gerdy, Conrozier, Cosson, Thomas.

Sont nommés élèves titulaires étrangers de première année:

MM.
Suied (Joseph).
Alberro Aramburu (Jésus).
Modercin (Jean-Pierre).
Suied (Joseph).
Goucha Mongi.
Naim Neldo.

Compte tenu des démissions de: MM. Doman, Luong The Sieu, Scholberg, Nguyen Tho Nhan.

Institut géographique national.

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Daniel (Roger-Emile-Jean), ingénieur en chef géographe hors classe à l'institut géographique national, est mis en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour occuper le poste d'expert cartographe en Uruguay, pour une durée de six mois, à compter du 15 juillet 1956.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 3 novembre 1956, M. Le Franc (Maurice), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées à Limoges, a été chargé, à la résidence d'Angers, de l'arrondissement du Sud du service des ponts et chaussées du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Guillon, appelé à un autre poste. La date d'effet de cette disposition sera précisée ultérieurement.

Par arrêté en date du 7 novembre 1956, M. Godin (Pierre), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées à Colmar, a été chargé, à compter du 1er novembre 1956, à la résidence de Montargis, de l'arrondissement de l'Est du service des ponts et chaussées du département du Loiret et du 4e arrondissement du service de navigation du canal de Briare et du canal du Loing, en remplacement de M. Pasquet, appelé à un autre poste.

Il sera, en outre, attaché au contrôle des voies ferrées du port fluvial de Montargis.

Par arrêté en date du 12 novembre 1956, M. Raboutot (Charles), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Charleville, a été chargé, à la résidence de Valence, de l'arrondissement centre du service des ponts et chaussées de la Drôme.

La date d'effet de la présente disposition sera fixée ultérieurement.

Par arrêté en date du 12 novembre 1956 et compte tenu d'un reliquat de majorations d'ancienneté d'un an six mois, non utilisé dans la 2e classe de son grade, l'ancienneté de M. Temime (Raoul), ingénieur des ponts et chaussées, a été reportée, dans la 1re classe, du 30 avril 1951 au 30 octobre 1949.

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Duhoux (Louis), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 1re classe (ponts et chaussées), attaché au service ordinaire de la Manche, est détaché auprès d'Electricité de France en qualité de chef de la section « Travaux maritimes » de l'aménagement de la Rance, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1956.

Par arrêté du 14 novembre 1956, M. Pougeot-Camoz-Gandorne (Jean), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, est placé en service détaché pour une période de cinq ans, renouvelable s'il y a lieu, auprès de la Société centrale pour l'équipement du territoire, en vue d'exercer les fonctions de directeur adjoint, chargé de la région méditerranéenne.

Cette disposition prend effet au 1er octobre 1956.

Par arrêté du 14 novembre 1956, M. Galtier (Georges), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe, détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est réintégré pour ordre dans son cadre d'origine et détaché auprès du ministère des affaires étrangères (relations avec les Etats associés), pour une période de cinq ans, à compter du 16 novembre 1951.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 15 novembre 1956 admettant un ingénieur général des mines à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 15 novembre 1956, M. Thiberge (André-Philippe-François), ingénieur général des mines, 3e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 23 décembre 1956 (limite d'âge).

Décret autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation de la chute d'Aucun, sur les gaves d'Arrens et de Labat-de-Bun, dans le département des Hautes-Pyrénées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 octobre 1956: page 10175, 2e colonne, article 61, Frais d'enregistrement, de publication au *Journal officiel*, supprimer le premier alinéa de l'article.

Organisation de l'école pratique des mines de Forbach.

Par arrêté du 6 novembre 1956, sont rapportées, à compter du 31 décembre 1956, les dispositions de l'arrêté du 28 février 1950 portant organisation de l'école pratique des mines de Forbach.

Homologation de normes.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941, relative à la normalisation, et le décret du 24 mai 1941, fixant le statut de la normalisation;
Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 30 septembre 1956, les quinze normes françaises suivantes:

Economie domestique.

NF D 35-285. — Poêles métalliques à combustible liquide.
NF D 38-001. — Réfrigérateurs ménagers: terminologie.
NF D 38-301. — Réfrigérateurs ménagers à compression.
NF D 38-302. — Réfrigérateurs ménagers à absorption.

Mécanique.

NF E 27-618. — Rondelles à dents.
NF E 29-591. — Tuyauterie: brides de fixation à un trou.
NF E 29-592. — Tuyauterie: brides de fixation à deux trous.

Matériel de transport ferroviaire.

NF F 00-025. — Pitons.
NF F 01-081. — Ressorts à lames bridés à froid: clavettes, coins.

Textiles.

NF G 11-001. — Velous côtelés.

Plateaux de chargement.

NF H 50-001. — Palettes d'usage général.
NF H 50-002. — Palettes d'usage spécialisé.

Industrie du pétrole, wagons-citernes.

NF M 88-154. — Réchauffeurs.

Quincaillerie.

NF P 26-101. — Serrures: définitions, classification, désignation.

Papier.

NF Q 03-003. — Détermination de l'humidité du papier.

Art. 2. — A la date du 30 septembre 1956, les indices et les titres des normes suivantes:

NF C 17. — Règles pour l'établissement et l'utilisation de raccordements amovibles sur les lignes aériennes de distribution d'énergie électrique (homologuée en novembre 1950);
NF C 52. — Spécifications pour la fourniture des toiles vernies isolantes (homologuée en juillet 1937),

deviennent respectivement:

NF C 11-210. — Réseaux de distribution: raccordements amovibles sur lignes aériennes.
NF C 26-140. — Isolants solides: toiles vernies.

Art. 3. — Sont annulées, à la date du 30 septembre 1956, les cinq normes françaises suivantes:

Mécanique.

NF E 27-618. — Rondelles de sécurité à crans (homologuée en août 1950).
NF E 29-591. — Brides de fixation de tuyauteries à un trou (homologuée en février 1948).
NF E 29-592. — Brides de fixation de tuyauteries à deux trous (homologuée en février 1948).

Textiles.

NF G 11-001. — Velours de travail (homologuée en janvier 1952).

Papier.

NF Q 03-001. — Essais des papiers et cartons (homologuée en novembre 1940). *Annulation partielle:*

1° Le titre I: « Généralités (échantillonnage, conditionnement des échantillons) », de la norme NF Q 03-001: « Papier, essais des papiers et cartons », homologuée en novembre 1940, est annulé et remplacé par la norme NF Q 03-002: « Papier, échantillonnage du papier en l'état pour essais », homologuée en septembre 1955;

2° Le paragraphe C: « Humidité » (teneur en eau), du titre II: « Méthodes d'essais », de la norme NF Q 03-001: « Papier, essais des papiers et cartons », homologuée en novembre 1940, est annulé et remplacé par la norme NF Q 03-003: « Papier, détermination de l'humidité du papier », homologuée en septembre 1956.

Fait à Paris, le 13 novembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Mise en répartition du papier Afnor 1/2 destiné à l'approvisionnement de la presse quotidienne.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;
Vu la décision II. 120 du 4 août 1949 portant application de l'article 2 du décret n° 49-158 du 25 janvier 1949, revision et codification de la réglementation édictée pour la répartition du papier et du carton;
Vu l'arrêté du 23 juin 1956 portant mise en répartition du papier Afnor 1/2 destiné à l'approvisionnement de la presse quotidienne;
Vu l'arrêté du 11 septembre 1956 prorogeant l'arrêté du 23 juin 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 23 juin 1956 portant mise en répartition du papier Afnor 1/2 destiné à l'approvisionnement de la presse quotidienne sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1956.

Art. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur à dater de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1956.

MAURICE LEMAIRE.

Comité technique de l'électricité.

Par arrêté du 5 novembre 1956, sont nommés membres du comité technique de l'électricité pour les années 1956-1957:

A. — *Représentants professionnels des grandes industries électriques.*

MM.
Ailleret, directeur général des études et recherches à Electricité de France.
Cabanes, directeur adjoint de la production et du transport, chef du service des transports d'énergie à Electricité de France.
Delooz, chef du service de la normalisation à la direction des études et recherches à Electricité de France.
Garreau, chef de la division des études de traction électriques à la Société nationale des chemins de fer français.
Bessou, chef du service de sécurité d'Electricité de France.
Darrieus, ingénieur en chef de la Compagnie électromécanique.
Desbarres, ingénieur en chef de l'Omnium lyonnais.
Morisseau, chef du service technique électricité, direction de la distribution, à Electricité de France.
Girousse, président de la Société pour le développement de l'utilisation de l'énergie.
H. Guibert, secrétaire général du syndicat général de la construction électrique.
P.-H. Longin, président du syndicat des entrepreneurs de réseaux et de centrales électriques
A. Lange, vice-président de l'Union technique de l'électricité.
Laurent, ingénieur à la direction des études et recherches d'électricité de France.
Sallard, chef du service études générales et installations spéciales de la direction de l'équipement du réseau de transport à Electricité de France.
Petit, directeur de la Régie municipale d'électricité de Tourcoing.
Poyart, ingénieur à la direction des études et recherches d'Electricité de France.
Saint-Germain, ingénieur en chef à la Société Alsthom.
Wolf, ingénieur des travaux publics de l'Etat, directeur de la Régie du syndicat électrique intercommunal du pays chartrain.

B. — *Représentants des administrations publiques.*

Secrétariat d'Etat à l'agriculture.

MM.
Lyon, inspecteur général des eaux et du génie rural, administrateur du centre de recherches et d'expérimentation du génie rural.
Calvet, inspecteur général des eaux et du génie rural.
Neveux, ingénieur en chef du génie rural, chef de la section technique des services publics ruraux.

Ministère de l'intérieur.

MM.
Lahillonne, directeur de l'administration départementale et communale.
Ambacher, chef du bureau de l'équipement des collectivités locales.
Desvignes, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller technique au ministère de l'intérieur.

Secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

MM.
Crescent, inspecteur général des ponts et chaussées à la direction de l'électricité.
Duffaut, inspecteur général des ponts et chaussées, chef du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.
Levy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint au chef du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

MM.
Bertaut, lieutenant-colonel, chef de la section technique des transmissions à la direction centrale des transmissions.
Charles, chef de bataillon, état-major de l'armée (bureau armements et études).
Terrienne, colonel, inspection technique du matériel du génie.

Secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

MM.
Grenier, directeur du service de la navigation aérienne.
De Vaucelles, ingénieur des ponts et chaussées, service technique des bases aériennes.
Fleury, inspecteur général des ponts et chaussées.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

MM.
Collet, ingénieur général des télécommunications.
Ferron, directeur des télécommunications de la région de Paris.
Tacoulat, ingénieur général des télécommunications.

Le bureau du comité technique de l'électricité est ainsi constitué:

Président.

M. Crescent, inspecteur général des ponts et chaussées.

Vice-président.

M. Girousse, président de la société pour le développement de l'utilisation de l'énergie.

Secrétaire.

M. Duffaut, inspecteur général des ponts et chaussées.

Secrétaires adjoints.

M. Castets, ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones.
M. Texier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Herzog, ingénieur des ponts et chaussées.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme de conducteur de travaux miniers de l'école technique des mines de Douai.

Par arrêté en date du 12 novembre 1956, le diplôme de conducteur de travaux miniers a été accordé aux élèves ci-après désignés de l'école technique des mines de Douai, sortis de l'école en 1956 et classés pour ordre de mérite:

1 Lagache (Louis).
2 Guillain (Paul).
3 Stanislawiak (Czeslaw).
4 Huleux (René).
5 Vergnes (Sylvain).
6 Koch (René).
7 Roye (René).
8 Delannois (Pierre).
9 Kunikowski (Bernard).
10 Gertauda (Czeslaw).
11 Watroba (François).
12 Klomski (Edmond).
13 Caron (René).
14 Leclercq (Claude).
15 Sigal (Robert).
16 Forissier (Augustin).
17 Deltruel (Robert).
18 Guillain (Didier).
19 Longhi (Romano).
20 Bataille (Charles).
21 Michel (Claude).
22 Croize (Gérard).
23 François (Daniel).
24 Chevalier (Jean).
25 Borla (René).
26 Bouchez (Charles).
27 Schleimer (Pierre).
28 Baux (Marcel).

Avenant à la convention des 10 et 29 octobre 1929 et au cahier des charges de concession pour la distribution d'énergie électrique aux services publics dans la région du syndicat d'Isigny-Sud.

Entre les soussignés:

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce agissant au nom de l'Etat, en vertu de l'article 7 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique,

D'une part;

Et Electricité de France (E. D. F.), service national (R. C. Seine 55-B 8131), ayant son siège à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, représenté par M. Julien Merle, directeur de la distribution, en vertu de la délégation de pouvoir par acte sous seing privé en date du 1er mars 1955 à lui consentie par M. Roger Gaspard, directeur général d'Electricité de France, dûment habilité aux fins des présentes,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Art. 1er. — La concession accordée suivant convention des 10 et 29 octobre 1929, par l'Etat, à la Société d'électricité de Caen, nationalisée et transférée à Electricité de France (service national), par décret du 21 mai 1946, pour la distribution d'énergie électrique aux services publics dans la région du syndicat d'Isigny-Sud, est étendue aux territoires des communes dont la liste suit:

Les Veys, Catz, Saint-Pellerin, Saint-Hilaire, Carentan (département de la Manche).

Art. 2. — Electricité de France s'engage à construire et à exploiter les ouvrages de distribution d'énergie dans la zone susdite, dans les conditions du cahier des charges annexé à la convention de concession des 10 et 29 octobre 1929, modifié par avenant du 22 septembre 1938 et complété par les présentes, lequel est conforme au type annexé au décret du 17 janvier 1928.

Art. 3. — Il est précisé que la signature du présent avenant ne fait pas obstacle au droit de revision qui sera ouvert en faveur des parties dès la parution du nouveau cahier des charges type prévu par l'article 37 de la loi du 8 avril 1946.

Art. 4. — Le présent avenant est exempté du droit de timbre en vertu de l'article 1004 du code général des impôts et dispensé de la formalité d'enregistrement en vertu de l'article 250 de l'annexe III du même code.

Les frais d'insertion au *Journal officiel* seront à la charge d'Electricité de France.

Fait à Paris, le 3 août 1956.

Pour l'Etat:
Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Pour Electricité de France (service national):
Le directeur de la distribution,
Lu et approuvé:
JULIEN MERLE.

AGRICULTURE

Décret du 15 novembre 1956 portant admission à la retraite d'un inspecteur général des eaux et forêts.

Par décret en date du 15 novembre 1956, M. Delouche (Jacques-Denis-Albert-Vercingétorix), inspecteur général des eaux et forêts à Paris, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'office, par limite d'âge.

L'état des services destinés à servir de base à la liquidation de la pension de M. Delouche sera arrêté au 21 novembre 1956.

Programme des épreuves écrites et orales des concours pour le recrutement de rédacteurs des directions des services agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-56 du 18 janvier 1956 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des chefs de section et rédacteurs des directions des services agricoles, et notamment son article 6;

Vu l'avis du comité technique paritaire des directions des services agricoles;

Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des épreuves écrites et orales des concours pour le recrutement des rédacteurs des directions des services agricoles est fixé comme suit, pour les matières ci-après:

I. — *Droit administratif et constitutionnel.*

1° Notions générales sur les constitutions de la France de 1875 à nos jours.
Lois constitutionnelles. Leur revision.

2° Principes généraux: organisation des pouvoirs publics. L'autorité gouvernementale, l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Les conflits d'attributions. Le tribunal des conflits.

3° Les tribunaux administratifs: organisation, compétence, procédure.
Le conseil d'Etat, les tribunaux administratifs interdépartementaux, la cour des comptes (historique, attributions, fonctionnement, procédure).
Les contentieux administratifs. Le recours pour excès de pouvoirs.

4° Administration départementale. Principales attributions des préfets et sous-préfets.
Administration communale. Principales attributions des maires et des conseils municipaux. Ententes intercommunales.
Etablissements publics. Etablissements d'utilité publique.

5° Domaine public et ses caractères. Distinction entre domaine public et privé de l'Etat, des départements et des communes. Expropriation pour cause d'utilité publique.
Règles relatives à l'exécution des travaux publics, adjudications et marchés passés au nom de l'Etat (marchés de travaux et de fournitures).

6° Etablissements dangereux, insalubres et incommodes.

II. — *Législation financière et comptabilité publique.*

Le budget. Principes généraux. Préparation et adoption.
Exécution, liquidation, ordonnancement et payement des dépenses.
Le rôle des ordonnateurs et des comptables.
Contrôle de l'exécution du budget: contrôle administratif et contrôle judiciaire.

III. — *Droit civil.*

Notions sommaires sur l'état des personnes, sur la propriété, les contrats.

IV. — *Droit rural.*

1° Régime du sol, chemins ruraux, chemins et sentiers d'exploitation, parcours, vaine pâture, ban des vendanges.
Conditions du travail en agriculture.
Baux à ferme. Bail à colonat partiaire.
Bail emphytéotique.
Vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques.

2° Régime des eaux. Eaux pluviales et sources, cours d'eau non navigables ni flottables.
Eaux utiles (irrigation, usines hydrauliques).
Eaux nuisibles (desséchement, assainissement, endiguement).
Associations syndicales.

3° Notions sur le remembrement des exploitations agricoles.

V. — *Economie rurale.*

Les facteurs de la production agricole.
Notions sur la propriété foncière (régime, répartition, différents modes d'exploitation).
Organisations professionnelles: syndicats, associations, coopératives.
L'assurance mutuelle et le crédit agricole.

VI. — *Etablissement de la statistique agricole.*

Etablissement de la statistique agricole jusqu'en 1939 (d'après le décret du 27 avril 1902).
Etablissement de la statistique agricole par déclarations individuelles des agriculteurs (loi du 3 octobre 1941).
Etablissement de la statistique agricole de 1946 à 1954 (enquête et contrôles dits « de redressement », « de profondeur »).
Le recensement général agricole de 1955-1956.
Le cadastre, base de la statistique.

Notions d'économie agricole d'après les documents statistiques.
L'agriculture française d'après les statistiques.
Etude d'une monographie départementale.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI FERRU.

Réglementation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chef de section des directions des services agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-56 du 18 janvier 1956 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des chefs de section et rédacteurs des directions des services agricoles, et notamment son article 12;
Vu l'avis du comité technique paritaire des directions des services agricoles;
Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'examen professionnel pour l'accès au grade de chef de section des directions des services agricoles comprend trois épreuves:

1° Une composition écrite (durée: trois heures trente; coefficient 3);
2° Une interrogation orale comportant deux questions (chaque question, coefficient 1);
3° Une épreuve pratique sur dossiers ou documents (coefficient 2).

Au total des notes obtenues à ces épreuves est ajoutée une note de service établie par l'inspecteur général de l'agriculture de la région, coefficient: 3.
Les sujets portent essentiellement sur le fonctionnement administratif des directions des services agricoles et tendent notamment à mettre en évidence chez les candidats les connaissances déjà acquises dans le service ainsi que les qualités d'exposition, d'initiative et de jugement.

Art. 2. — Le jury de cet examen est constitué de la façon suivante:
Président: un inspecteur général de l'agriculture;
Membres: deux ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles; un chef de section.

Art. 3. — Les ex-chefs de section de statistique, réintégrés dans le cadre des rédacteurs à la suite de la suppression de leur emploi, sont réputés avoir subi avec succès les épreuves de l'examen.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI FERRU.

Indemnisation des arrachages de pommiers à cidre et de poiriers à poiré.

Le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-62 du 20 janvier 1956 relatif aux indemnisations d'arrachage des pommiers à cidre et des poiriers à poiré;
Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;
Vu l'arrêté du 6 mars 1956 relatif à l'arrachage des pommiers;
Vu l'arrêté du 18 octobre 1956 portant transfert de crédits;
Vu l'avis du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les crédits du chapitre 44-36 du budget de l'agriculture, « Indemnités d'arrachage des pommiers à cidre et des poiriers à poiré », sont répartis entre les départements cidricoles ainsi qu'il suit, dans la limite de 177.770.000 F:

	Article 1er.	Article 2.
Calvados	1.200.000 F.	19.000.000 F.
Eure	500.000	11.000.000
Manche	500.000	8.000.000
Orne	500.000	8.000.000
Seine-Maritime	600.000	21.000.000
Côtes-du-Nord	250.000	4.000.000
Finistère	400.000	6.000.000
Ille-et-Vilaine	2.000.000	50.000.000
Loire-Inférieure	280.000	5.000.000
Morbihan	600.000	14.000.000
Eure-et-Loir	100.000	2.000.000
Maine-et-Loire	50.000	1.000.000
Mayenne	80.000	3.000.000
Sarthe	300.000	5.000.000
Aisne	60.000	3.000.000
Loiret	30.000	500.000
Nord	»	100.000
Oise	40.000	3.000.000
Pas-de-Calais	»	600.000
Seine-et-Oise	50.000	1.300.000
Somme	200.000	4.000.000
Yonne	30.000	500.000
	7.770.000 F.	170.000.000 F.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 novembre 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GORTZE.

Régies de recettes.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 46-1133 du 20 mai 1946 relatif à l'organisation administrative et financière de l'école nationale des eaux et forêts;

Vu le décret n° 53-1227 du 12 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, et notamment son article 64;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent.

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'école nationale des eaux et forêts une régie de recettes pour la perception des sommes provenant des droits d'entrée à l'aquarium de la station d'études hydrobiologiques du lac du Bourget, à Aix-les-Bains (Savoie).

Art. 2. — Les recettes visées à l'article 1er sont effectuées en numéraire. Pour tous les encaissements qu'il effectue, le régisseur délivre des tickets extraits d'un carnet à souches numéroté, qui lui est remis par l'agent comptable de l'école.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint 200.000 F et, quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois (le 31 décembre en fin d'année), de verser au compte courant postal de l'agent comptable les sommes encaissées par ses soins.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures. Il établit et transmet à l'agent comptable un relevé faisant ressortir le montant des recettes encaissées par ses soins.

A la fin de chaque mois, un titre de perception est délivré par le directeur de l'école et transmis à l'agent comptable pour lui permettre de justifier l'imputation dans ses écritures du montant des recettes qui lui ont été transférées par le régisseur.

Art. 5. — Le régisseur est nommé par le directeur de l'école, sur avis conforme du président du conseil d'administration et de l'agent comptable.

Art. 6. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur ainsi que le montant de l'indemnité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

Pour le directeur de la comptabilité publique:

Le chef de service,

ROLLES.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture:

Le directeur du cabinet,

RAYMOND BRACONNIER.

Désignation de médiateurs pour les professions agricoles dans la région de Toulouse.

Par arrêté du 31 octobre 1956, la liste de médiateurs appelés pour les professions agricoles à être désignés, sur le plan départemental et local, dans le cadre de la circonscription de l'inspection divisionnaire des lois sociales en agriculture de Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) est composée comme suit:

MM.

Alain Barrère, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Louis Boyer, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Calvet, inspecteur général du génie rural.
Deveaud, inspecteur général de l'économie nationale.
Maurice Durand, juge au tribunal de première instance de Toulouse.
Pierre Lassègue, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Linon, directeur des services vétérinaires de la Haute-Garonne.
Roger Merle, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Montane de La Roque, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Jules Monteil, juge de paix.
Roger Paillard, professeur à la faculté de droit de Toulouse.
Didier Reynis, président au tribunal de première instance de Toulouse.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 novembre 1956:

M. Faraguet, administrateur civil de 1re classe, est promu administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1956.

MM. Berard et Chevalier, administrateurs civils de 2e classe, sont promus administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Génie rural.

Par arrêté en date du 30 octobre 1956, Mme Lerno, née Bassier (Rose), adjoint technique principal du génie rural, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er novembre 1956, pour invalidité non imputable au service, par application de l'article 42 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté en date du 7 novembre 1956, la date de réintégration dans le cadre métropolitain de M. Murat, ingénieur adjoint des travaux ruraux, détaché en Tunisie, est reportée du 1er août 1956 au 26 octobre 1956.

Services agricoles.

Par arrêté du 13 novembre 1956, M. Bouteille (Pierre), ingénieur des services agricoles, est détaché auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées, en qualité d'agent contractuel (services des affaires allemandes et autrichiennes), pour la période du 1er août 1955 au 31 janvier 1956 (régularisation).

Services vétérinaires.

Par arrêtés du 26 octobre 1956:

1° Mme Bonnand (Odette), chargé de recherches au laboratoire central de recherches vétérinaires d'Alfort, est promue au 5e échelon, à dater du 1er août 1956.

2° M. Bessière (Henri) est nommé, après concours, vétérinaire sanitaire d'Etat stagiaire (indice 250), à compter du 1er octobre 1956, et affecté pour la durée de son stage au laboratoire central de recherches vétérinaires d'Alfort.

3° MM. Gourdon (Jean-Michel) et Toucas (Louis), chefs de travaux assistants au laboratoire central de recherches vétérinaires d'Alfort, sont promus à la 4e classe, à dater du 15 décembre 1956.

Liste d'élèves diplômés de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (session 1955-1956).

Par décision en date du 12 novembre 1956, le diplôme de fin d'études de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées a été attribué aux élèves dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

MM.		
1 Feger (Robert).	3 Perrin (Georges).	6 Leruste (Robert).
2 Cunin (Yvan).	4 Fourquié (Jean).	
	5 Wild (Maurice).	

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 56-1158 du 16 novembre 1956 portant suppression et création d'emplois au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi n° 53-46 du 3 février 1953, et notamment son article 2;

Vu la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, et notamment son article 6;

Vu le décret du 4 mai 1946 relatif à la création à l'administration centrale du ministère des postes, télégraphes et téléphones d'un corps d'administrateurs des postes, télégraphes et téléphones et d'un corps de secrétaires d'administration des postes, télégraphes et téléphones, et notamment son article 9;

Vu le décret du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale;
Le conseil d'Etat entendu;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:
Treize emplois d'administrateurs civils;
Quarante-trois emplois de secrétaires d'administration;
Un emploi de contrôleur principal.

Art. 2. — Sont créés à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:

Cinquante et un emplois d'attachés d'administration centrale répartis de la façon suivante:

Attachés d'administration de classe exceptionnelle.....	5
Attachés d'administration de 1re classe.....	10
Attachés d'administration de 2e classe.....	15
Attachés d'administration de 3e classe.....	21

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Arrêté portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones de terrains domaniaux situés dans le département de la Réunion.

Par arrêté du 13 novembre 1956, ont été affectés à titre définitif au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (direction des bâtiments et des transports), en vue de l'installation des services locaux des postes, télégraphes et téléphones, les terrains désignés ci-après et situés dans la zone des cinquante pas géométriques du département de la Réunion, tels au surplus que ces terrains sont figurés sur les plans annexés au présent arrêté:

Terrain d'assiette du bureau de poste de Saint-Gilles-les-Bains (référence au plan: partie de 149 et 150, superficie de 398,91 m²);
Terrain d'assiette du bureau de poste de Sainte-Suzanne (référence au plan: 100, superficie de 379,51 m²);
Terrain d'assiette du bureau de poste de Possession (référence au plan: 84, superficie de 449,13 m²);
Terrain d'assiette du bureau des colis postaux de Saint-Denis et terrain contigu dépendant de la propriété domaniale dite « ancienne caserne d'artillerie » (référence au plan: 236, superficie de 1.168,50 mètres carrés).

L'affectation donnera lieu au versement, par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones au budget général, d'une indemnité de 1.253.078 F C. F. A. soit 2.506.156 F métropolitains.

Echelonnement indiciaire et conditions de reclassement applicables à certains fonctionnaires du corps des vérificateurs et reviseurs des travaux de bâtiment des postes, télégraphes et téléphones.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat;
Vu le décret n° 56-995 du 28 septembre 1956 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des vérificateurs et reviseurs des travaux de bâtiment des postes, télégraphes et téléphones;
Vu le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, et notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable au reviseur en chef, aux reviseurs principaux et vérificateurs des travaux de bâtiment du corps des vérificateurs et reviseurs des travaux de bâtiment des postes, télégraphes et téléphones est fixé ainsi qu'il suit:

GRADE	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES Nets.	INDICES Bruts.
Reviseur en chef.....	3e échelon.....	550	750
	2e échelon.....	525	710
	1er échelon.....	500	665
Reviseur principal.....	4e échelon.....	500	665
	3e échelon.....	460	600
	2e échelon.....	420	545
	1er échelon.....	380	485
Vérificateur	Classe exceptionnelle:		
	2e échelon.....	430	560
	1er échelon.....	415	535
	6e échelon.....	400	515
	5e échelon.....	380	485
	4e échelon.....	360	455
	3e échelon.....	330	415
	2e échelon.....	290	355
Vérificateur adjoint....	1er échelon.....	250	300

Art. 2. — Le reviseur en chef et les reviseurs principaux et vérificateurs des travaux de bâtiment des postes, télégraphes et téléphones sont reclassés dans les échelles prévues à l'article 1er, conformément aux correspondances des tableaux ci-après:

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
Reviseur en chef:	
1er échelon.....	3e échelon avec une ancienneté égale à la moitié de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant augmentée d'un an.
2e échelon.....	3e échelon avec ancienneté égale à la moitié de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
3e échelon.....	2e échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
4e échelon.....	1er échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
Reviseur principal:	
1er échelon.....	4e échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
2e échelon.....	3e échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
3e échelon.....	1er échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
Vérificateur:	
Classe exceptionnelle...	Classe exceptionnelle.
2e échelon.....	2e échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
1er échelon.....	1er échelon avec une ancienneté égale aux trois demis de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
Echelon unique:	
Après six ans.....	6e échelon avec maintien de l'ancienneté acquise excédant six années.
Après trois ans.....	5e échelon avec une ancienneté égale aux quatre tiers de l'ancienneté acquise excédant trois années.
Avant trois ans.....	4e échelon avec une ancienneté égale aux quatre tiers de l'ancienneté acquise.
Vérificateur adjoint:	
Echelon unique:	
Avec plus d'un an d'ancienneté.	2e échelon avec une ancienneté égale à l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant diminuée d'un an.
Avec moins d'un an d'ancienneté.	1er échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à la date de publication du décret n° 56-995 du 28 septembre 1956.

Fait à Paris, le 14 novembre 1956.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 6 novembre 1956, la démission de Mme Letellier (Denise) commis titulaire, 5e échelon, est acceptée à compter du 1er décembre 1956.

Par arrêté en date du 6 novembre 1956, Mlle Watteau (Georgette), commis titulaire, 11e échelon, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 17 décembre 1956.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1956: page 9165, 4re colonne, 2e et 3e ligne, au lieu de: « MM. Douillard (Gabriel) et Sarazin (Charles) », lire: « MM. Sarazin (Charles) et Douillard (Gabriel) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 56-1158 du 16 novembre 1956 relatif à la rémunération des élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales primaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret du 18 janvier 1887, modifié par le décret du 6 juin 1946, relatif à l'organisation des écoles normales primaires;

Vu le décret n° 47-2338 du 17 décembre 1947 relatif à la rémunération des élèves maîtres et des élèves maîtresses des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices en stage de formation professionnelle;

Vu le décret n° 49-1316 du 29 septembre 1949 fixant les traitements applicables aux élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales primaires en première année de formation professionnelle;

Vu le décret n° 51-1517 du 31 décembre 1951 fixant la rémunération des élèves maîtres et des élèves maîtresses en stage de formation professionnelle et des élèves de 3e et 4e année dans les écoles normales supérieures;

Vu le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les élèves maîtres et les élèves maîtresses des écoles normales primaires en classe de formation professionnelle, externés faute de place à l'internat, percevront, à compter du 1er octobre 1956, au lieu et place de l'indemnité spéciale complémentaire instituée par le décret n° 51-1517 du 31 décembre 1951, l'indemnité de résidence correspondant à leur indice de traitement, au taux afférent à la localité siège de l'école normale qu'ils fréquentent.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Décret n° 56-1160 du 16 novembre 1956 portant suppression et création d'emplois au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi n° 53-46 du 3 février 1953, et notamment son article 2;

Vu la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:

Dix emplois d'administrateurs civils;

Soixante et un emplois de secrétaires d'administration.

Art. 2. — Sont créés à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:

Soixante emplois d'attachés d'administration centrale, répartis de la façon suivante:

Attachés d'administration de classe exceptionnelle	6
Attachés d'administration de 1re classe	12
Attachés d'administration de 2e classe	18
Attachés d'administration de 3e classe	24

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Concours pour le recrutement de sténodactylographes.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le décret n° 51-706 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique, modifié par le décret n° 54-990 du 7 octobre 1954, relatif aux dispositions statutaires communes applicables au personnel d'exécution des administrations centrales de l'Etat;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement du personnel des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, dans le courant du premier semestre de l'année 1957, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le nombre de places mises au concours est fixé à quatorze.

En outre, un quinzième emploi sera éventuellement attribué à un candidat provenant des services des affaires allemandes et autrichiennes, dans les conditions prévues par le décret du 15 juin 1955. Au cas où cette disposition n'aurait pas à jouer faute d'agents à reclasser, le candidat classé quinzième serait nommé.

Art. 2. — Un arrêté ultérieur précisera les modalités d'organisation de ce concours.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 novembre 1956.

Pour le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
RENÉ HUDELEY.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 12 novembre 1956, M. le docteur Allien (Bernard), médecin inspecteur stagiaire du service de santé scolaire et universitaire pour l'académie de Lille, est nommé médecin inspecteur du service de santé scolaire et universitaire pour la même académie à dater du 1er juin 1956.

Par arrêté du 12 novembre 1956, M. le docteur Bouisset (André), médecin inspecteur stagiaire du service de santé scolaire et universitaire pour l'académie de Rennes, est nommé médecin inspecteur du service de santé scolaire et universitaire pour la même académie à dater du 1er juin 1956.

Par arrêté du 12 novembre 1956, M. le docteur Debar (Denis), médecin inspecteur stagiaire du service de santé scolaire et universitaire pour l'académie de Poitiers, est nommé médecin inspecteur du service de santé scolaire et universitaire pour la même académie à dater du 1er juin 1956.

Par arrêté du 12 novembre 1956, M. le docteur Girard (Marcel), médecin inspecteur stagiaire du service de santé scolaire et universitaire pour l'académie de Caen, est nommé médecin inspecteur du service de santé scolaire et universitaire pour la même académie à dater du 1er juin 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Constitution, pour 1957, des fonds d'avances des unités stationnées dans les territoires d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 et notamment son article 34;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-73 du 6 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Etats associés-France d'outre-mer);

Vu la loi n° 55-1046 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour les exercices 1955 et 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Par anticipation sur les dotations budgétaires de 1957, le ministre de la France d'outre-mer est autorisé à déléguer les crédits nécessaires à la constitution des fonds d'avances mis à la disposition des unités stationnées dans les territoires d'outre-mer, conformément aux dispositions réglementaires.

Ces délégations sont limitées, par chapitre, aux sommes fixées par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
MARTINET.

TABLEAU ANNEXE

CHAPITRE	LIBELLÉ	LIMITE FIXÉE pour les délégations de crédits.
		Milliers de francs.
	France d'outre-mer.	
	(Dépenses militaires.)	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-11	Solde de l'armée et indemnité. — Personnel officier	795.000
31-12	Solde de l'armée et indemnité. — Personnel non officier	3.218.000
31-31	Gendarmerie. — Solde et indemnité. — Personnel officier	46.000
31-32	Gendarmerie. — Solde et indemnité. — Personnel non officier	913.000
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-81	Alimentation de la troupe	782.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-81	Prestations et versements à caractère obligatoire	536.000
	Total	6.350.000

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 novembre 1956, M. Deloime (Antoine), ingénieur en chef, 3e échelon, d'agriculture de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, sur le régime de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 novembre 1956:

Ont été titularisés au grade de vétérinaire inspecteur de 2e classe, 1er échelon, du service de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, pour compter des dates ci-après indiquées, les vétérinaires dont les noms suivent:

MM.

Polderman (Claude), le 14 octobre 1955. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: 1 an 1 mois 10 jours.

Renard (Pierre), le 14 octobre 1955. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: néant.

Finelle (Pierre), le 15 novembre 1955. Ancienneté civile: 1 an. R. S. M. attribués: 11 mois 9 jours.

Grateau (Jean), le 4 décembre 1955. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: néant.

Billard (Alain), le 8 décembre 1955. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: néant.

Godard (André), le 29 décembre 1955. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: néant.

Chambron (Jacques), le 6 janvier 1956. Ancienneté civile: néant. R. S. M. attribués: néant.

Ducroz (James), le 26 août 1956. Ancienneté civile: 1 an. R. S. M attribués: néant.

Gretillat (Etienne), le 20 octobre 1956. Ancienneté civile: 1 an. R. S. M. attribués: 11 mois 10 jours.

Ont été nommés au 2e échelon de la 2e classe, pour compter des dates ci-après indiquées, les vétérinaires inspecteurs dont les noms suivent:

MM.

Polderman (Claude), le 14 octobre 1955. R. S. M. conservés: 1 mois 10 jours.

Finelle (Pierre), le 15 novembre 1955. R. S. M. conservés: 11 mois 9 jours.

Ducroz (James), le 26 août 1956. R. S. M. conservés: néant.

Renard (Pierre), le 14 octobre 1956. R. S. M. conservés: néant.

Gretillat (Etienne), le 20 octobre 1956. R. S. M. conservés: 11 mois 10 jours.

Grateau (Jean), le 4 décembre 1956. R. S. M. conservés: néant.

Billard (Alain), le 8 décembre 1956. R. S. M. conservés: néant.

Godard (André), le 29 décembre 1956. R. S. M. conservés: néant.

M. Finelle (Pierre) a été nommé au 3e échelon de la 2e classe du grade de vétérinaire inspecteur, pour compter du 6 décembre 1956 (R. S. M. épuisés).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 novembre 1956, la situation administrative de M. Peytavin (André), vétérinaire inspecteur de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, est rétablie comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Titularisé vétérinaire inspecteur de 2e classe, 1er échelon, le 26 décembre 1953 (majoration d'ancienneté attribuée: 1 an 3 mois 8 jours).

Vétérinaire inspecteur de 2e classe, 2e échelon, le 26 décembre 1953 (majoration conservée: 3 mois 8 jours).

Vétérinaire inspecteur de 2e classe, 3e échelon, le 18 septembre 1955 (majoration épuisée).

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 novembre 1956, M. Gérard (Georges), géologue principal de 2e classe de la France d'outre-mer, chef du service géologique de l'Afrique équatoriale française, a été placé en position de mission:

1° En France, pour les périodes du 12 août 1956 au 19 août 1956 et du 24 septembre 1956 au 4 octobre 1956 en vue d'étudier avec l'inspection générale des mines et de la géologie des questions intéressant les mines en Afrique équatoriale française;

2° A Mexico, pour la période du 20 août 1956 au 23 septembre 1956 en vue de participer aux travaux du congrès géologique international.

Service de santé.

Par arrêté du 3 novembre 1956, est acceptée l'offre de démission de son emploi, pour compter du 1er janvier 1957, de M. le médecin africain de 1re classe N'Seme Pensy.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 septembre 1956, M. Thomas-Collignon (Robert), ingénieur général de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur général des travaux publics de Madagascar, a été placé dans la position de mission en France du 5 au 24 juillet 1956, pour assister à Paris à la réunion du conseil d'administration de la Société d'énergie de Madagascar en qualité de commissaire du Gouvernement.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 13 novembre 1956, a été approuvé le règlement modifié de la caisse d'allocations de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, 19, rue La Rochefoucauld, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Sociétés mutualistes.

Département de la Charente-Maritime

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste des apprentis et ouvriers de la Rochelle, n° 17-160, à la Rochelle, avec la société mutualiste dite: Les Arts et métiers, n° 17-6, à la Rochelle.

Département du Doubs

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste d'entreprise des employés et ouvriers des anciens établissements Henri Scellier, n° 25-77, à Voujaucourt, avec la société mutualiste dite: La Persévérante, n° 25-138, à Bavans.

Département du Finistère

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Caisse mutuelle typographique de Brest, n° 29-30, à Brest, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste du commerce et de l'industrie de Brest et du département, n° 29-167, à Brest.

Département de la Loire

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Caisse familiale d'entraide du personnel de l'imprimerie Théolier, n° 42-883, à Saint-Etienne, avec la société mutualiste dite: Mutuelle de l'Union, n° 42-793, à Saint-Etienne.

Département de Meurthe-et-Moselle

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste approuvée des établissements Fruhinsholz, n° 54-420, à Nancy, avec la société mutualiste dite: Caisse de secours des établissements Nordon frères, n° 54-280, à Nancy.

Département de la Seine-Maritime

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 novembre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Scolaire et d'adultes de secours mutuels et de retraite du canton de Duclair La Fraternelle, n° 76-240, à Duclair, avec la société mutualiste dite: Société de secours mutuels de la commune de Duclair, n° 76-94, à Duclair.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret n° 56-1114 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de la loi n° 54-1311 du 31 décembre 1954 relatif aux établissements de soins privés à but non lucratif et de l'article 4 de la loi n° 53-1325 du 31 décembre 1953 relatif aux établissements privés de rééducation fonctionnelle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1956: page 10732, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Les prix de journée des établissements de soins privés à but lucratif », lire: « Les prix de journée des établissements de soins privés à but non lucratif ».

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 novembre 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABBATE (Rosario), Bagheria (Italie), 10-03-23. — 7339×56—75.

AGUECI (Rosaire), Mateur (Tunisie), 27-01-30. — 4762×56—93.

AGUERRI (Primitivo), Castiliscar (Espagne), 09-12-37. — 11253×56—31.

ANESI, née SVALDI, Bedollo (Italie), 05-03-10. — 7310×55—81.

ANESI (Mario), Vigo Meano (Italie), 12-02-09. — 7310×55—81.

ANGELOGLOU (Ellen), le Caire (Egypte), 01-01-01. — 11172×56—99.

ANSOURIAN, née PANOSSIAN, Sivas (Turquie), 00-00-22. — 11231×56—13.

ANSOURIAN (Meguerditch), Sivas (Turquie), 00-00-22. — 11231×56—13.

ARNAL (Miguel), Tarragone (Espagne), 29-09-36. — 8951×56—86.

ARONOVICI-LAFOND (David), Galati (Roumanie), 22-01-15. — 2801×51—95.

ASTIVILL, née CUBELLS, Garcelone (Espagne), 21-10-15. — 12010×56—66.

ASTIVIL (Pierre), Barcelone (Espagne), 22-11-01. — 12010×56—66.

BAQUES (José), Subirats (Espagne), 29-01-38. — 11717×56—31.

BARRERA (Francisco), Puertollano (Espagne), 25-11-08. — 3618×52—56.

BASILE (Luciano), Montemarano (Italie), 28-12-20. — 11113×56—92.

BENITO (Minerva), Valencia (Espagne), 21-03-38. — 10157×56—31.

BERETTA (Guerino), Bottrighe (Italie), 11-11-22. — 10651×56—83.

BERETTA (Maria), Adria (Italie), 01-03-35. — 6165×55—83.

BERGAMINI (Rosa), Ardesio (Italie), 13-10-27. — 10299×56—13.

BERNARD, née MARTINEZ, Tejido (Espagne), 21-12-10. — 10111×56—47.

BINKOWSKI (Jean), Radliniec (Pologne), 30-05-24. — 8159×56—62.

BONUTTI (Antonio), Trivignano Udinese (Italie), 05-06-01. — 10183×56—31.

BONUTTI, née GOTTARDI, Gorgo al Monticano (Italie), 18-12-09. — 10183×56—31.

BOREAN, née MOLINARI, Chions (Italie), 17-05-26. — 6205×56—69.

BOREAN (Odoarda), Chions (Italie), 21-08-15. — 6205×56—69.

BORGOGNO (Michel), Valgrana (Italie), 01-08-06. — 10551×56—13.

BORGOGNO, née OTTA, Dronero (Italie), 23-01-09. — 10551×56—13.

BORK (Rudolf), Gerdauen (Allemagne), 06-06-29. — 11013×56—92.

BOURLIVY (Pierre), Constantinople (Turquie), 29-06-21. — 27303×47—75.

BRUNO (Antonio), Feroleto Antico (Italie), 01-03-20. — 3768×56—81.

BRUNO, née MOLINARO, Feroleto Antico (Italie), 21-11-20. — 3768×56—81.

BUCCI (Pascal), Bagno (Italie), 22-03-25. — 20911×51—11.

CAIXAL (Alexandre), Barcelone (Espagne), 01-01-01. — 5877×56—66.

CAMPANA (Jean-Paul), Ingeniero Luiggi (Argentine), 05-09-25. — 9870×52—13.

CARLINO (Calogero), Seminara (Italie), 24-06-35. — 12120×56—38.

CARTA (Salvatore), Borutta (Italie), 11-05-27. — 13168×55—59.

CARVELO (Michele), Delia (Italie), 13-09-09. — 11162×56—38.

CARVELLO, née PAGANO, Sommatino (Italie), 01-01-11. — 11162×56—38.

CASTRO (Francisco), Puebla del Caraminal (Espagne), 11-01-36. — 5616×56—91.

CENCIARINI (Pietro), Florenzuola di Focara (Italie), 21-12-13. — 17200×56—71.

CONCIARINI, née MELCHIORRI, Gabicce (Italie), 26-05-18. — 17200×55—71.

CHIES (Domenico), Fregona (Italie), 31-03-23. — 8808×56—78.

CHIES, née CHIES, Fregona (Italie), 08-11 27. — 8808×56—78.

CIPOLAT-GOTET (Guiseppe), Aviano (Italie), 10-05-08. — 713×52—84.

CIPOLAT-GOTET, née CAPOVILLA, Aviano (Italie), 25-10-09. — 713×52—84.

CLEMENTE, née FERRI, Lubrin (Espagne), 19-05-26. — 6628×56—81.

CLEMENTE (Ramon), Binaced (Espagne), 01-03-20. — 6628×56—81.

COCOZZA (Leonarda), San Biaggio Saracinesco (Italie), 26-05-14. — 17250×55—75.

COLINAS (Manuel), Madrid (Espagne), 27-03-38. — 7178×56—63.

CONTESSI, née RINALDI, Zogno (Italie), 24-09-31. — 11687×56—57.

COVRE (Gian), Verbania (Italie), 27-01-38. — 10191×56—26.

DAMIANI (Angel), Cene (Italie), 25-10-26. — 32238×47—54.

DAMIANICH (Giovanni), Pola (Italie), 06-02-04. — 5015×56—77.

DE-LA-HOZ (Francisco), Barcelone (Espagne), 22-10-37. — 11969×56—89.

DEGUTIS (Vincent), Naujuneliai (Lithuanie), 01-11-23. — 9269×56—75.

DEPUYDT (Maurice), Thorhout (Belgique), 21-12-22. — 1809×56—28.

DEPUYDT, née VERCRUYSSE, Lendelede (Belgique), 21-07-20. — 1809×56—28.

DEROUT, née BORTOLOTTO, Camisano (Italie), 15-09-19. — 11221×56—75.

DJAMBIAN (Horene), Yozgad (Asie Mineure), 18-01-20. — 11151×40—26.

DOLATA, née LEMPASZAK, Wanne (Allemagne), 01-01-16. — 11766×56—62.

DOLATA (Jean), Horsthausen (Allemagne), 02-02-07. — 11766×56—62.

DOMINGUEZ (Roberto), Arnao (Espagne), 10-02-37. — 11291×56—09.

DWORAK (Stanislaw), Dabrowa Gornicza (Pologne), 23-01-13. — 7136×51—63.

ESPEJO (Carlos), Tallante (Espagne), 13-03-17. — 7117×56—69.

ESTÉBAN (Joseph), Madrid (Espagne), 09-01-16. — 2381×56—31.

FABBRI (Pia), Acquaviva (Italie), 16-03-25. — 9083×56—26.

FABBRI (Rossino), Acquaviva (San Marino), 23-02-35. — 9084×56—26.

FABBRI (Romeo), Brignoud-sur-Froges (Isère), 03-05-31. — 9085×56—26.

FABBRO (Marino), Aviano (Italie), 13-05-38. — 11040×56—71.

FARHI (Emile), Alexandrie (Egypte), 15-02-32. — 6855×56—75.

FAVARON (Marcello), Scorze (Italie), 05-10-20. — 11051×56—11.

FERRANDEZ (Antonio), San Miguel de Salinas (Espagne), 28-03-92. — 5610×56—92.

FOGOLA (Rina), Mulazzo (Italie), 07-05-10. — 11767×56—71.

FRANCO, née ODIARDI, Meana (Italie), 10-12-97. — 10778×56—38.

FRANCO (Giovanni), Meana (Italie), 10-10-99. — 10778×56—38.

FRONDA (Stefan), Raszewy (Pologne), 15-08-23. — 11987×56—59.

GARCIA (Pierre), Carthagène (Espagne), 06-10-16. — 8083×56—07.

GARCIA, née DOSE, Antognano (Italie), 01-02-16. — 8083×56—07.

GARRETA, née FRACKOUWIAK, Osieck (Pologne), 29-05-24. — 314568×45—32.

GENDERA (Antoine), Gostyn (Pologne), 20-05-06. — 4868×56—89.

GHAZIAN (Boris), Bagdad (Irak), 30-09-27. — 11250×56—75.

GHENDJIAN, née ESSAYAN, Konia (Asie Mineure), 06-01-11. — 11758×51—69.

GHENDJIAN (Sahak), Brousse (Asie Mineure), 20-05-03. — 11758×51—69.

GIACCARDI (Giorgio), Cervere (Italie), 15-10-35. — 4870×56—82.

GIACOMINI (Enrico), Vazzola (Italie), 23-12-19. — 7986×48—54.

GIANESINI (Renato), Rovolon (Italie), 09-08-34. — 12129×56—11.

GIGANTE (Giuseppe), Taranto (Italie), 13-12-25. — 6988×56—69.

GIMENO (Antoine), Alcaniz (Espagne), 28-01-16. — 11053×56—32.

GIMENO, née MAZA, Pina de Ebro (Espagne), 19-06-21. — 11053×56—32.

GINESTA (Jose), Bellcaire (Espagne), 05-06-13. — 11051×56—12.

GIORDANO (Giovanni), Vinadio (Italie), 28-12-10. — 9262×56—13.

GORODECKI (Abraham), Tschernigoff (Russie), 21-10 96. — 32978×48—75.

GORODECKI, née FRIEDMANN, Archangelsk (Russie), 05-06-08. — 32978×48—75.

GIUMELLI, née BENELLI, Zeri (Italie), 27-09-14. — 15880×55—84.

GIUMELLI (Augustin), Zeri (Italie), 27-08 09. — 15880×55—84.

GIUMELLI (Derico), Zeri (Italie), 18-02-35. — 12398×56—84.

GOLEBSKI (François), Zagojow (Pologne), 19-01-01. — 7119×56—59.

GOLEBSKI, née SZCZUCINSKA, Miodochow (Pologne), 09-02-13. — 7119×56—59.

GOMEZ, née PARILLA, Vianos (Espagne), 28-05-14. — 11413×56—38.

GOMEZ (José), Vianos (Espagne), 12-06-10. — 11413×56—38.

GONZALEZ (Manuel), Alhabia (Espagne), 29 12-36. — —055×56—92.

GRITTI (Luigi), Brusaporto (Italie), 21-12-22. — 16890×53—54.

GRUDZIEN, née ZUWALA, Wyszogrod (Pologne), 30-03-11. — 11252 ×56—80.

GRUDZIEN (Michel), Wola Rogowska (Pologne), 20-09-10. — 11251 ×56—80.

GRUNOW (Erich), Alt Reetz (Allemagne), 13-11-20. — 10520×56—59.

GRUNOW, née LAUN, Russelsheim (Allemagne), 06-11-27. — 10520 ×56—59.

GUARCH (Augustin), Forcall (Espagne), 31-12-10. — 11006×56—12.

GUGLIELMETTO-MUGGION, née DAVITO, Caluso (Italie), 11-07-23. — 919Z56—84.

GUGLIELMETTO-MUGGION (Mario), Corio (Italie), 06-06-22. — 919 ×56—84.

HERZER (Karl), Hagen (Allemagne), 05-06-30. — 12369×56—75.

HEYRAUD, née VIADEL, Santa Cruz de Moya (Espagne), 06-10-17. — 7137×56—26.

HONORE, née JOSEFOWITZ, Buer (Allemagne), 07-05-20. — 10506×56 —59.

JACH (Stanislas), Varsovie (Pologne), 23-01-24. — 9055×56—55.

JAWORSKI (Stefan), Popiel (Pologne), 01-12-21. — 22208×50—75.

JESIONOWSKI (Jozef), Lomza (Pologne), 01-01-26. — 9054×56—30.

JOUKOVSKY (Valerie), Nikolaieff (Russie), 03-03-19. — 11238×53—75.

KALAIDJIAN, née BAROIAN, Erzeroum (Turquie), 10-03-06. — 9053 ×56—70.

KALAIDJIAN (Sarkis), Kir Chehir (Turquie), 15-09-05. — 9053×56—70.

KLAUS (Stanislas), Siedliska (Pologne), 23-10-00. — 11091×56—54.

KLAUS, née NOWAK, Krolewice (Pologne), 28-08-14. — 11091×56—54

KOMAROWSKI (Alexandre), Szablykino (Pologne), 15-03-06. — 15065 ×55—88.

KUSEK, née FELLINGER, Djakova (Yougoslavie), 01-01-21. — 13222 ×55—71.

KUSEK (Franjo), Semeljci (Yougoslavie), 09-02-15. — 13222×55—71.

LACKO, née PRISTAS, Nova Ves (Tchécoslovaquie), 07-09-05. —10429 ×56—78.

LACKO (Jean), Nova Ves (Tchécoslovaquie), 29-06-06. — 10429×56 —78.

LANCMAN (Roch), Dylowo Rzadowo (Pologne), 12-06-94. — 15397 ×55—80.

LANCMAN, née LIBERKA, Skrynno (Pologne), 27-01-00. — 15397×55 —80.

LAURETI, née BENEDETTI, Montasola (Italie), 06-11-18. — 4423×48 —74.

LAURETI (Pierre), Montasola (Italie), 13-11-14. — 4423×48—74.

LEMKE (Herbert), Serguhnen (Allemagne), 15-05-25. — 12851×53—93.

LICCIARDONE, née MAURO, Tunis, 31-10-24. — 12718×55—59.

LICCIARDONE (Francesco), Tunis, 23-10-13. — 12718×55—59.

LIPPMANN (Kurt), Oberneuschonberg (Allemagne), 26-05-03. — 11727 ×56—31.

LIPPMANN, née HOLZ, Sagan (Allemagne), 28-06-06. — 11727×56—31.

LLORCA, née CLIMENT, Finestrat (Espagne), 11-03-01. — 11263×56—84.

LLORCA (Ricardo), Finestrat (Espagne), 13-07-93. — 11263×56—84.

LLORCA (José), Finestrat (Espagne), 10-12-01. — 11065×56—12.

LLORCA, née SEBASTIA, Finestrat (Espagne), 22-04-07. — 11065×56 —12.

LO-PICCOLO (Grégoire), Palerme (Italie), 01-10-19. — 2642×51—13.

LOTTI, née ARTUSO, Fonte (Italie), 04-06-13. — 10195×56—39.

LOTTI (Nicolas), Guibiasco (Suisse), 21-06-07. — 10195×56—39.

LUDWIG (Willy), Braila (Roumanie), 26-08-14. — 6859×54—29.

LUIS (Ramon), Torrelaja (Espagne), 19-09-19. — 5147×56—17.

LUISELLI (Battista), San Pietro d'Orzio (Italie), 21-08-12. — 11212 ×56—26.

LOMONACO (Edgard), Palerme (Italie), 26-08-95. — 3776×32—75.

LOMONACO, née CHIARINI, Faenza (Italie), 12-03-23. — 3776×32—75.

LUJAN (Enrique), Murcie (Espagne), 05-12-13. — 11064×56—78.

MAJCHRZAK (François), Cholow (Pologne), 04-10-88. — 25964×36 —59.

MAJCHRZAK, née WAWRZYNIAK, Senftenberger Flur (Allemagne), 12-08-00. — 25964×36—59.

MAMBELLI (Giuseppe), Novafeltria (Italie), 31-07-21. — 11255×56 —51.

MANINI (Carlos), Madrid (Espagne), 25-07-06. — 12456×52—64.

MANINI, née SOLE, Arbos (Espagne), 31-07-01. — 12456×52—64.

MANRIQUE (Silvino), la Seca (Espagne), 09-02-25. — 2669×56—61.

MANRIQUE, née SANTIDRIAN, Reinosa (Espagne), 21-11-28. — 2669 ×56—61.

MARCHETTI (Paolo), Coreglia (Italie), 11-09-28. — 6996×52—13.

MARINELLO (Rosine), Zagreb (Yougoslavie), 01-05-21. — 7268×56 —83.

MARTI (José), Masquefa (Espagne), 20-12-03. — 34819×35—66.

MARTIN (Ubaldo), Valladolid (Espagne), 22-05-10. — 11083×56—63.

MASZCZYK (Joseph), Meckawola (Pologne), 25-01-11. — 3979×56—78.

MASZCZYK, née NARESKA, Kiprien (Pologne), 15-12-19. — 3979×56 —78.

MATHE (Janes), Patacs (Hongrie), 14-02-17. — 11415×56—59.

MATHIEU (Maurice), Longlier (Belgique), 05-08-09. — 1660×56—08.

MELETOPOULOS (Panayotis), Sparte (Grèce), 23-11-07. — 14820×55 —98.

MICHAEL (James), Berlin (Allemagne), 02-10-16. — 11062×56—92.

MICHELETTO, née FEDATO, Sernaglia (Italie), 09-11-99. — 9130×56 —17.

MICHELETTO (Primo), Sernaglia (Italie), 18-08-99. — 9130×56—17.

MICO, née GOMEZ, Benifayo (Espagne), 17-08-35. — 9081×56—30.

MICO (Ricardo), Barcelone (Espagne), 17-10-26. — 9081×56—30.

MIESZALA (François), Horst (Allemagne), 13-10-16. — 10864×50—62.

MONTEIRO (Américo), Toutosa (Portugal), 14-09-02. — 2422×56—75.

MORA (Maria), Campo (Espagne), 29-05-20. — 10355×56—33.

MORA, née SOLANA, Cerler (Espagne), 06-02-80. — 4410×54—33.

MORENO, née SANCHEZ, Nijar (Espagne), 12-11-10. — 19770×40—11.

MISEREZ (François), Saignelegier (Suisse), 26-03-07. — 7122×56—25.

MISEREZ, née CUENAT, Porrentruy (Suisse), 04-12-07. — 7122×56 —25.

MORENO (Pierre), Santiago de la Espada (Espagne), 23-07-01. — 19770 ×40—11.

MORILLO (Lucia), Esplus (Espagne), 06-07-35. — 6136×56—75.

MOSCHIETTO (Leonildo), Giaveno (Italie), 29-10-98. — 12409×56—26.

MUNCIOVI (Giuseppe), Licata (Italie), 06-10-11. — 18012×52—59.

MUNOZ (Juan), Nerva (Espagne), 04-09-17. — 12410×56—11.

MURILLO, née MORENO, Villanueva del Duque (Espagne), 17-11-16. — 11998×54—09.

NADI (Dominique), Torre Pellice (Italie), 02-02-05. — 34113×30—84.

NAVARETTE, née MIRAS, Arboleas (Espagne), 30-10-93. — 9290×56 —04.

NAVARETTE (Miguel), Albos (Espagne), 28-02-00. — 9290×56—04.

NUDELMAN (Bereck), Bedzin (Pologne), 06-10-13. — 8317×56—75.

NUDELMAN, née JUNGERNAN, Bedzin (Pologne), 15-03-13. — 8317×56 —75.

NUNEZ (Fidel), Hita (Espagne), 25-04-10. — 11243×56—12.

NUNEZ, née LLOPART, Gelida (Espagne), 23-08-08. — 11243×56—12.

OZOG (Adam), Trzebos (Pologne), 03-09-02. — 11041×56—78.

OZOG, née HAPY, Sokola (Pologne), 12-11-01. — 11041×56—78.

PALASI (Octave), Sabatelle (Espagne), 27-01-18. — 11009×56—27.

PALASI, née GARCIA, Aviles (Espagne), 08-09-18. — 11009×56—27.

PALLADINO (Giuseppe), Cerignola (Italie), 10-07-22. — 5589×56—59.

PANCOTTO (Placido), Tarzo (Italie), 17-07-23. — 9074×56—26.

PAREJA, née SANCHEZ, Huercal Overa (Espagne), 21-01-13. — 10134 ×56—38.

PARTYKA (Adolphe), Lelownia (Pologne), 10-10-35. — 12294×56—59.

PAVAN (Carlo), Trevise (Italie), 13-05-11. — 16727×55—57.

PAWLAK (François), Kadlub (Pologne), 30-09-12. — 12288×53—75.

PEREZ (Atiliano), Robliza de Cojos (Espagne), 31-03-20. — 7318×56 —33.

PESCE (Armand), Cartari (Italie), 03-07-09. — 10151×56—84.

PIERANTONI (Adolfo), Mercatello (Italie), 07-01-33. — 10568×56—83.

PIERSIAK, née KOWALCZYK, Uszew (Pologne), 02-11-20. — 1204×56 —02.

PIERSIAK (François), Gorno (Pologne), 02-01-21. — 1204×56—02.

PIVETTI (Anselme), Mirandola (Italie), 25-07-05. — 11411×56—78.

POPOVICI (Théodore), Sannicolaubroman (Roumanie), 23-04-21. — 11760×56—25.

PRECISO, née LOI, Ennemonzo (Italie), 23-12-22. — 10739×56—38.

PULIERO, née RIGHETTO, Dolo (Italie), 07-07-10. — 18×56—73.

PULIERO (Antonio), Dolo (Italie), 04-05-08. — 18×56—73.

PULL (Jean-Baptiste), Clouange (Moselle), 20-04-12. — 9492×56—57.

PULL, née SCHUGENS, Moyeuvre-Grande (Moselle), 11-06-15. — 9492×56—57.

RAMIREZ (Jose), Algueria (Espagne), 02-03-19. — 7238×56—92.

RANDAZZO (Philippo), Alia (Italie), 03-03-30. — 11042×56—80.

REINAUDO, née BORDA, Cavour (Italie), 07-08-05. — 6167×56—81

REINAUDO (Jean-Baptiste), Barge (Italie), 21-01-06. — 6167×56—81.

REINISCH (Franz), Ubelbach (Autriche), 20-08-27. — 11474×56—92.

RODRIGUEZ (Joseph), Salas (Espagne), 10-02-13. — 8941×56—66.

RODRIGUEZ, née TOMAS, Olopte (Espagne), 03-02-24. — 8941×56—66.

ROGALEWICZ, née PARTYKA, Letownia (Pologne), 12-09-13. — 4944×56—59.

ROGALEWICZ (Roch), Makowiska (Pologne), 10-08-10. — 4944×56—59.

ROSIERE (Maria), Bertrix (Belgique), 06-08-12. — 9576×56—75.

ROSSI, née TANZILLI, Roccasecca (Italie), 01-07-21. — 10135×56—69.

RUIZ, née GALVEZ, Viator (Espagne), 27-11-94. — 11288×56—92.

SALAMA, née HANOKA, Alexandrie (Egypte), 11-12-16. — 1411×52—75.

SCHAFRANEK (Arthur), Obermeissen (Allemagne), 26-09-20. — 15349×51—51.

SCHWANENBERGER (Josef), Homberg (Allemagne), 27-06-27. — 10344×56—91.

SEMENIUK, née KOLBA, Krasne (Pologne), 07-09-03. — 47136×38—75.

SEMENIUK (Jean), Krasne (Pologne), 05-07-02. — 47186×38—75.

SLABIK (Michel), Debin (Pologne), 12-04-30. — 8358×56—59.

SOLIBIEDA (Bruno), Rohlinghausen (Allemagne), 31-03-08. — 357×56—62.

SOLIBIEDA, née NOWACZYK, Henrichenburg (Allemagne), 31-01-15. — 357×56—62.

SOLTERO (Pedro), Almeria (Espagne), 15-03-34. — 4626×55—82.

SOULIE, née LUCARONI, Cortona (Italie), 25-03-19. — 11202×56—31

STELMASIAK (Stephane), Laczewno (Pologne), 01-06-18. — 12190×56—59.

STELMASIAK, née PANEK, Stanek (Pologne), 01-01-14. — 12190×56—59.

STEUCKKENS (Joséphine), Bruxelles (Belgique), 07-04-19. — 5908×56—33.

STEVANATO (Zeffiro), Trebaseleghe (Italie), 29-09-19. — 11887×52—38.

STEVANATO, née FRASCOLLA, Corato (Italie), 05-09-24. — 11887×52—38.

SWIEZAWSKI, née OSTROWSKI, Kluki (Pologne), 09-09-17. — 10111×56—78.

SWIEZAWSKI (Daniel), Poznan (Pologne), 12-12-09. — 10111×56—78.

SWISTAK (Jean), Huta-Gogolowska (Pologne), 05-11-99. — 11032×56—38.

SWISTAK, née GRYGIEL, Wola-Brzostecka (Pologne), 02-12-99. — 11032×56—38.

SZYMANDERA (Hippolyte), Tuchola (Pologne), 01-08-13. — 13531×52—69.

TACZALA, née NOSAL, Jaworzno (Pologne), 13-03-21. — 11970×56—59.

TACZALA (François), Jarocin (Pologne), 28-10-21. — 11970×56—59.

TAVITIAN (Mardiros), Palou (Asie Mineure), 10-06-07. — 44766×36—13.

TEJEDOR (Laureano), la Seca (Espagne), 04-07-05. — 11453×56—41.

TICHELAAR (Henri), Amsterdam (Pays-Bas), 10-02-15. — 1418×56—75.

TONELLO (Madeleine), Fossano (Italie), 29-09-22. — 5797×56—82.

TONELLO (Teresa), Fossano (Italie), 16-05-19. — 5798×56—82.

TORNIL (Benito), Barbastro (Espagne), 15-04-15. — 10970×56—09.

URBANIAK, née WILCZAK, Maly Solec (Tchécoslovaquie), 22-09-14. — 8067×56—12.

URBANIAK (Joseph), Linden (Allemagne), 01-01-14. — 8967×56—62.

URREA, née ARRONIS, Elche (Espagne), 29-08-14. — 9477×56—92.

VALLS (Jean), Barcelone (Espagne), 02-02-38. — 11809×56—13.

VENCHIARUTTI (Guidina), Osoppo (Italie), 21-12-32. — 9340×56—59.

VENCHIARUTTI (Silvana), Turin (Italie), 17-08-29. — 11038×56—59.

VENTURA, née MARRONE, Bitonto (Italie), 06-11-26. — 10634×56—38.

VENTURA (Luigi), Corato (Italie), 23-12-25. — 10634×56—38.

VIZCAINO (Rafael), Santiago de la Espada (Espagne), 07-02-18. — 9864×56—09.

VIZCAINO, née MARIN, Santiago de la Espada (Espagne), 21-02-22. — 9864×56—09.

WILL (Adolphe), Lodz (Pologne), 29-06-13. — 9939×56—25.

WILL, née WAJS, Czestochowa (Pologne), 23-07-04. — 9939×56—25.

WISKOW (Gerhard), Ziegenort (Allemagne), 12-08-20. — 9862×56—33.

WOJTKOWIAK (Louis), Rusko (Pologne), 09-08-05. — 10315×56—62.

WOJTKOWIAK, née SCHREIBER, Herne (Allemagne), 18-09-10. — 10315×56—62.

ZAK (Janina), Mloszow (Pologne), 15-07-29. — 11025×56—30.

ZANDERER (Joseph), Stanislawow (Pologne), 30-06-08. — 8529×56—75.

ZIVACCO, née BUGAJSKA, Dzioloszyn (Pologne), 04-09-21. — 10996×56—27.

ZIVACCO (Grazioso), Ceregnano (Italie), 05-08-19. — 10996×56—27.

ZBOROWSKI (Helmut), Theresienstadt (Autriche), 28-08-05. — 16834×53—76.

ZBOROWSKI, née OTTMANN, Jannowitz (Allemagne), 30-03-21. — 16834×53—78.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

CAPPOEN, née FONTAINE, Tourville-les-Ifs (Seine-Maritime), 21-09-00. — 8861×56—76.

FERRANDEZ, née ARAGONES, Oran, 09-02-96. — 5610×56—92.

GUIRADO, née ARTERO, Oran, 12-01-88. — 11122×56—92.

MOSCHIETTO, née PUILLET, Aigueperse (Rhône), 23-03-08. — 10590×36—69.

PELTIER, née FOUCHEY, Mussey (Meuse), 27-06-90. — 10452×56—57.

PIRIE, née GRARE, Paris, 23-04-03. — 9071×56—99.

PROUMEN, née LEGRAND, Elbeuf (Seine-Maritime), 07-12-93. — 12197×56—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ANESI (Fausto), Blaye-les-Mines (Tarn), 04-08-35. — 7340×55—81.

ANESI (Ivo), Bedollo (Italie), 18-05-15. — 7340×55—81.

ANESI (Bruno), Bedollo (Italie), 29-04-41. — 7340×55—81.

ASTIVILL (Joseph), Agde (Hérault), 20-11-10. — 12010×56—66.

ASTIVILL (Jean), Barcelone (Espagne), 11-06-36. — 12010×56—66.

BOREAN (Nelly), Lyon (Rhône), 25-12-49. — 6205×56—69.

BRUNO (Maria), Feroleto Antico (Italie), 10-02-16. — 3768×56—81.

BRUNO (Jean), Carmaux (Tarn), 16-09-51. — 3768×56—81.

BRUNO (Antonia), Feroleto Antico (Italie), 03-10-47. — 3768×56—81.

BRUNO (Odette), Carmaux (Tarn), 15-03-53. — 3768×56—81.

CARVELLO (Ignazio), Sommatino (Italie), 19-05-37. — 11462×56—38.

CARVELLO (Epifanio), Sommatino (Italie), 18-08-41. — 11462×56—38.

CARVELLO (Angelina), Sommatino (Italie), 27-07-44. — 11462×56—38.

CARVELLO (François), Fontaine (Isère), 07-11-49. — 11462×56—38.

CENCIARINI (Marcel), Clermain (Saône-et-Loire), 09-08-52. — 17200×55—71.

CENCIARINI (Maurice), Clermain (Saône-et-Loire), 04-06-49. — 17200×55—71.

CENCIARINI (Angèle), Gabicce (Italie), 14-01-46. — 17200×55—71.

CIPOLAT-GOTET (Elfio), Gênes (Italie), 08-12-36. — 713×52—84.

CLEMENTE (François), Albi (Tarn), 04-12-52. — 6628×56—81.

CLEMENTE (Lucile), Albi (Tarn), 24-11-49. — 6628×56—81.

COCOZZA (Rita), San Biaggio Saracinesco (Italie), 06-05-42. — 17250×55—75.

FABBRI (Jean), Romans-sur-Isère (Drôme), 09-08-54. — 9083×56—26.

GARCIA (Guy), Viviers (Ardèche), 13-03-49. — 8083×56—07.

GARCIA (Christine), Viviers (Ardèche), 23-04-55. — 8083×56—07.

GIUMELLI (Roxane), Zeri (Italie), 07-11-42. — 15880×55—84.

ARONOVICI-LAFOND (Philippe), Casablanca (Maroc), 06-01-50. — 2801×54—95.

ARONOVICI-LAFOND (Roland), Casablanca (Maroc), 25-07-53. — 2801×54—95.

ARONOVICI-LAFOND (Guy), Casablanca (Maroc), 16-08-56. — 2801×54—95.

GIUMELLI (Loredana), Zeri (Italie), 23-06-47. — 15880×55—84.

GRUDZIEN (Guy), Bethencourt-sur-Somme (Somme), 05-07-43. — 11252×56—80.

GRUDZIEN (Jeannine), Cressy-Omencourt (Somme), 20-01-42. — 11252×56—80.

GUGLIELMETTO-MUGGION (Marguerite), l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), 01-12-49. — 949×56—84.

KOMAROWSKI (Anna), Bregenz (Autriche), 01-08-47. — 15065×55—88.

KUSEK (Monique), Marcigny (Saône-et-Loire), 23-12-54. — 13222×55—71.

KUSEK (Marie-Christine), Marcigny (Saône-et-Loire), 07-04-51. — 13222×55—71.

KUSEK (François), Steyer (Yougoslavie), 03-10-46. — 13222×55—71.

KUSEK (Pierre), Semeljci (Yougoslavie), 02-12-41. — 13222×55—71.

LACKO (Jan), Mantes-la-Jolie (Seine-et-Oise), 07-06-37. — 10129×56—78.

LANCMAN (Hélène), Plessier-Rozainvillers (Somme), 04-09-40. — 15397×55—80.

LANCMAN (André), Bertangles (Somme), 30-08-38. — 15397×55—80.

LANCMAN (Alfred), Skrynno (Pologne), 08-07-36. — 15397×55—80.

LAURETI (Monique), Annecy (Haute-Savoie), 05-07-56. — 4123×48—74.

LICCIARDONE (Angelo), Marly-lez-Valenciennes (Nord), 27-12-50. — 12718×55—59.

LICCIARDONE (Manuel), Marly-lez-Valenciennes (Nord), 28-10-49. — 12718×55—59.

LICCIARDONE (Vito), Addis Abeba (Ethiopie), 24-08-40. — 12718×55—59.

LIPPMANN (Pauline), Toulouse (Haute-Garonne), 28-12-44. — 11727×56—31.

LLORCA (Marie), Uzès (Gard), 11-09-42. — 11065×56—12.

LLORCA (Thomas), Lassouts (Aveyron), 29-11-43. — 11065×56—12.

MANINI (Hortensia), Fonts de Sacalm (Espagne), 21-10-37. — 12456×52—64.

MANINI (Ramon), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 30-07-39. — 12456×52—64.

MANRIQUE (Victor), Saint-Sébastien (Espagne), 16-01-47. — 2669×56—64.

MASZCZYK (Liliane), Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), 28-11-43. — 3979×56—78.

MASZCZYK (Béatrice), Marolles-en-Hurepois (Seine-et-Oise), 27-04-51. — 3979×56—78.

MASZCZYK (Michel), Arpajon (Seine-et-Oise), 27-10-49. — 3979×56—78.

MASZCZYK (Patrick), Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise), 20-03-53. — 3979×56—78.

MICO (Richard), Nîmes (Gard), 24-02-55. — 9081×56—30.

MORENO (Carmen), Esperaza (Aude), 28-01-43. — 19770×40—11.

MURILLO (François), Seix (Ariège), 23-06-48. — 11988×54—09.

MURILLO (Carmine), Cardona (Espagne), 12-10-39. — 11988×54—09.

NUDELMAN (Izak), Kemorow (Russie), 21-11-44. — 8317×56—75.

NUDELMAN (Abram), Chelm (Pologne), 27-01-46. — 8317×56—75.

NUNEZ (Ana), Elne (Pyrénées-Orientales), 30-01-41. — 11243×56—12.

PALASI (Victor), Poitiers (Vienne), 12-11-45. — 11009×56—27.

PALASI (Fabien), Poitiers (Vienne), 01-10-49. — 11009×56—27.

PALASI (Michel), Evreux (Eure), 30-04-54. — 11009×56—27.

PIERSIAK (René), Flavy-le-Martel (Aisne), 02-05-51. — 1201×56—02.

PIERSIAK (Françoise), Couturelle (Pas-de-Calais), 02-01-48. — 1204×56—02.

PULIERO (Gabriella), Dolo (Italie), 27-02-43. — 18×56—73.

PULIERO (Severino), Dolo (Italie), 11-10-46. — 18×56—73.

PULIERO (Alessandro), Dolo (Italie), 27-02-43. — 18×56—73.

PULIERO (Lina), Dolo (Italie), 26-10-40. — 18×56—73.

PULIERO (Rita), Dolo (Italie), 03-02-39. — 18×56—73.

REINAUDO (Marcel), Saint-Affrique (Tarn), 15-09-39. — 6167×56—81.

REINAUDO (Irma), Saint-Affrique (Tarn), 15-09-39. — 6167×56—81.

REINAUDO (Marie-Rose), Saint-Affrique (Tarn), 14-07-41. — 6167×56—81.

RODRIGUEZ (Michel), Odeillo (Pyrénées-Orientales), 12-07-51. — 8911×56—66.

ROGALEWICZ (Anne-Marie), Roucourt (Nord), 30-05-53. — 4944×56—59.

ROGALEWICZ (Edward), Roucourt (Nord), 14-05-50. — 4944×56—59.

ROGALEWICZ (Joseph), Makowiska (Pologne), 20-05-37. — 4944×56—59.

SALAMA (Pierre), Alexandrie (Egypte), 11-08-42. — 1411×52—75.

SALAMA (Nicole), le Caire (Egypte), 03-03-39. — 1411×52—75.

SOLIBIEDA (Bronislawa), Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), 12-07-37. — 357×56—62.

SOLIBIEDA (Thérèse), Labourse (Pas-de-Calais), 21-04-40. — 357×56—62.

SOLIBIEDA (Richard), Béthune (Pas-de-Calais), 15-10-52. — 357×56—62.

STELMASIAK (Irène), Brienon-sur-Armançon (Yonne), 25-06-47. — 12190×56—59.

STELMASIAK (Ginette), Socx (Nord), 10-07-49. — 12190×56—59.

STELMASIAK (Jeannine), Socx (Nord), 31-07-50. — 12190×56—59.

STELMASIAK (Régis), Socx (Nord), 30-04-52. — 12190×56—59.

SWIEZAWSKI (Maria), Lwow (Pologne), 17-02-40. — 10411×56—78.

SWIEZAWSKI (Alexandra), Lwow (Pologne), 06-11-42. — 10411×56—78.

SWISTAK (Daniel), Pontgouin (Eure-et-Loir), 20-04-36. — 11032×56—38.

SZYMANDERA (Miroslawa), Hinterberg (Pologne), 12-12-37. — 13531×52—69.

SZYMANDERA (Taciana), Poznan (Pologne), 18-10-41. — 13531×52—69.

SZYMANDERA (Stéphan), Poznan (Pologne), 10-02-45. — 13531×52—69.

TACZALA (Nicole), Roubaix (Nord), 23-06-51. — 11970×56—59.

TACZALA (Danièle), Wattrelos (Nord), 10-07-50. — 11970×56—59.

TACZALA (Jacques), Wattrelos (Nord), 16-01-48. — 11970×56—59.

VENTURA (François), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 09-05-52. — 10634×56—38.

VENTURA (Joseph), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 29-08-50. — 10634×56—38.

VENTURA (Maria), Corato (Italie), 02-05-47. — 10634×56—38.

VENTURA (Vincente), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 29-07-48. — 10634×56—38.

VIZCAINO (Danièle), Pamiers (Ariège), 27-04-46. — 9864×56—09.

VIZCAINO (Alain), Pamiers (Ariège), 04-06-47. — 9864×56—09.

ZIVACCO (Danielle), Gaillon (Eure), 23-12-46. — 10996×56—27.

ZIVACCO (Maurice), Gaillon (Eure), 19-06-45. — 10996×56—27.

ZIVACCO (André), Gaillon (Eure), 03-11-42. — 10996×56—27.

ZIVACCO (Jean), Limoges (Haute-Vienne), 28-01-41. — 10996×56—27.

ZBOROWSKI (Almut), Steinhoring (Allemagne), 05-05-44. — 16834×53—78.

ZBOROWSKI (Isolde), Ravensburg (Allemagne), 25-07-48. — 16834×53—78.

Art. 4. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,

ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 12 novembre 1956 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 7 septembre 1956 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 7 septembre 1956 (*Journal officiel* du 23 septembre 1956) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

PIOVESAN (Angelo), Salgareda (Italie), 03-10-12. — 17282×55—01.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,

ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 12 novembre 1956 complétant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 17 août 1956 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 17 août 1956 (*Journal officiel* du 9 septembre 1956) accordant la nationalité française au sieur Villica (Antonino), Laureana di Borello (Italie), 25-11-22. — 12150x55—71, est complété comme suit:

VILLICA (Antonino) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir VILLICA (Antoine).

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.
Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 novembre 1956 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60, 62, 68 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 8 juin 1956 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 8 juin 1956 (*Journal officiel* du 24 juin 1956) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

BRUCCULERI, née SFERRAZZA, Caniccatti (Italie), 10-02-26. — 16.667 x 50 — 83.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1956.

GUY MOLLET,

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.
Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du lundi 19 novembre 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Nomination par suite de vacances de membres de commissions.

2. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 2379) tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. (Nos 3125-3182-3204-3205-3208-3213-3259. — M. Denvers, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 19 novembre 1956.

N° 302. — Proposition de loi de M. Albert Schmitt tendant à faciliter à la victime d'un accident du travail le recours contre le tiers auteur de l'accident, prévu par l'article 68 de la loi du 30 octobre 1946 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1899. — Proposition de résolution de M. Gosset, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les procédures employées en matière de recherche et de constatation des fraudes sur le lait (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3103. — Proposition de loi de M. Delachenal tendant à appliquer à toutes les allocations vieillesse et allocations familiales les dispositions contenues dans l'article 10 de la loi du 30 juin 1956 sur le fonds national de solidarité (renvoyée à la commission du travail).

N° 3103. — Proposition de loi de M. Delachenal tendant à établir un abattement à la base en ce qui concerne la taxe spéciale instituée par la loi du 30 juin 1956 lorsqu'il s'agit de successions en ligne directe ou entre époux (renvoyée à la commission des finances).

N° 3140. — Proposition de résolution de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à exonérer de la taxe sur les transports routiers de marchandises, les industriels forains (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3174. — Proposition de loi de M. André Morice tendant à fixer les délais de dénonciation des forfaits en matière de bénéfices industriels et commerciaux (renvoyée à la commission des finances).

N° 3191. — Rapport supplémentaire de M. Titeux, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à supprimer, pour les ouvriers atteints de silicose et leurs ayants droit, le délai de revision fixé par l'ordonnance du 2 août 1945 et appliqué dans le cadre de la loi de 1898.

N° 3203. — Rapport de M. Jarrosson, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à interpréter les lois du 24 mai 1951 et du 21 juillet 1952 sur les accords franco-tchécoslovaques, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave.

N° 3207. — Rapport d'information de M. François-Benard, au nom de la sous-commission d'étude de la parafiscalité sur les taxes parafiscales figurant à l'état K annexé au projet de loi de finances pour 1957.

N° 3227. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi de finances pour 1957.

N° 3233. — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1957.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Examen du rapport de M. Dronne sur le projet de loi (n° 3212) tendant à la ratification du traité franco-libyen.

II. — Examen du rapport de M. Mutter sur le projet de loi (n° 3181) tendant à la ratification des accords franco-allemands sur la Sarre.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 3015) de M. Camille Laurens (subvention habitat rural);

La proposition de résolution (n° 3081) de M. Lucien Nicolas (report annuités du Crédit agricole pour les sinistrés).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 2810) de M. Beauguitte (subvention pour reconstruction et amélioration d'exploitations agricoles);

Le projet de loi (n° 2863) (statut des travailleurs à domicile);

La proposition de loi (n° 2956) de M. Beauguitte (ouvriers agricoles d'origine étrangère);

Le projet de loi (n° 3017) (contrat d'apprentissage);

Le projet de loi (n° 3018) (accidents du travail);

La proposition de loi (n° 3106) de M. Halbout (restauration de l'habitat rural);

La proposition de résolution (n° 3109) de M. Halbout (abattoir régional d'expédition).

III. — Audition de M. Filippi, secrétaire d'Etat au budget, sur le budget en capital du ministère de l'agriculture et le budget annexe des prestations familiales agricoles.

IV. — Fin de l'examen du projet de loi de finances.

V. — Rapport de M. Bricout sur le projet de loi (n° 2122), adopté par le Conseil de la République (pêche à la ligne).

VI. — Rapport de M. Soury sur la proposition de loi (n° 2814) de M. Waldeck Rochet (marché de l'orge).

VII. — Rapport de M. Juskiewenski sur le projet de loi (n° 2166) (inspection des lois sociales).

VIII. — Rapport de M. Mabrut sur la proposition de résolution (n° 1120) de M. François Bénard (maintien des prestations sociales aux agriculteurs dont les enfants continuent leurs études).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 213) :

I. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 3212) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité d'amitié franco-libyen. — Eventuellement, examen du projet.

II. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 3092) de M. Quinson concernant un contingent de croix de la Légion d'honneur;

La proposition de résolution (n° 3152) de M. Mazier relative aux rescapés des navires torpillés pendant la guerre de 1914-1918.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour :

La proposition de loi (n° 123) de M. Pierre Montel concernant la pension des veuves de retraités militaires;

La proposition de loi (n° 2340) de M. Roucaute concernant les anciens combattants de la Résistance;

La proposition de résolution (n° 2619) de M. Gaillemin tendant à reviser les homologations des services de la Résistance;

La proposition de résolution (n° 2616) de M. Gautier-Chaumet tendant à équiper les troupes de brodequins militaires en cuir.

IV. — Crédits militaires :

1. — Avis définitif de M. Bayrou sur les dépenses militaires de la France d'outre-mer;

2. — Compte rendu sur les décisions de la commission des finances par les rapporteurs pour avis : MM. de Pierrebourg, Christiaens, Margueritte, Joannès Dupraz, Berrang, Bayrou.

V. — Eventuellement, suite de l'examen du rapport de M. Pranchère sur les propositions de loi (n°s 2628, 2870 et 2882) tendant à allouer une prime de retour dans leurs foyers aux combattants d'Algérie libérés.

VI. — Rapport de M. Plantevin sur la proposition de résolution (n° 868) de M. Cayeux tendant à assurer le maintien du statut de la gendarmerie.

VII. — Rapport de M. Crouzier sur la proposition de loi (n° 1565) de M. Le Floch tendant à reculer la limite d'âge des officiers de la gendarmerie.

VIII. — Avis de M. Pierre Kœnig sur le projet de loi (n° 1180) relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc.

IX. — Rapport de Mme Prin sur le rapport repris (n° 1526) réglementant la colombophilie civile.

X. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures trente (local de la commission n° 249) :

I. — Examen en deuxième lecture du projet de loi (n° 2469) portant organisation du laboratoire national de la santé publique et modification de la législation pharmaceutique.

II. — Rapport de M. Regaudie sur la proposition de loi (n° 2891) de M. Guislain tendant à modifier et à compléter l'article 571 du code de la santé publique relatif aux officines de pharmacie.

III. — Suite du rapport de M. Noël Parrot sur le rapport repris et la proposition de loi (n°s 557 et 1084) de M. Guislain sur la réforme hospitalière.

IV. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 3096) de M. Paul Coste-Floret tendant à la protection de la dignité humaine;

La proposition de loi (n° 3101) de M. Billoux tendant à la suppression de l'ordre des médecins.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à dix heures (local de la commission n° 207) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 3054) de M. Gilbert Cartier (intégration de certains fonctionnaires du cadre tunisien);

La proposition de loi (n° 3076) de M. Paul Coste-Floret (situation des fonctionnaires résistants);

La proposition de résolution (n° 3109) de M. Halbout (part de la taxe sur les viandes accordées aux communes qui ont la charge d'un abattoir régional).

II. — Rapport supplémentaire de M. Nerzic sur la proposition de loi (n° 2320) adoptée par le Conseil de la République, relative à la fermeture des boulangeries pendant les congés payés.

III. — Avis de M. Durroux sur le budget de l'intérieur.

IV. — Rapport de M. Le Floch sur la proposition de loi (n° 1638), adoptée par le Conseil de la République, portant modification du statut des personnels communaux.

V. — Rapport de M. Véry sur le rapport repris (n° 1182) relatif à la rémunération des fonctionnaires des départements d'outre-mer.

VI. — Rapport de M. Quinson sur les propositions de loi (n°s 2193 et 2960) de M. Schaff et de M. Quinson (déclaration obligatoire des changements de résidence).

VII. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local de la commission n° 250) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 3088) de M. Tourtaud invitant le Gouvernement à faire mettre en liberté les citoyens en détention préventive, poursuivis en raison de manifestations ayant accompagné le départ de rappelés sous les drapeaux.

II. — Rapport de Mme Rabaté, en troisième lecture, sur la proposition de loi (n°s 520 et 3153) relative aux expulsions de locataires.

III. — Rapport de Mme Rabaté sur la proposition de loi (n° 2627) de M. Bokanowski tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir à toute expulsion des familles dont le chef de famille se trouve maintenu ou rappelé sous les drapeaux en Afrique du Nord.

IV. — Rapport de M. Isorni, en deuxième lecture, sur le projet de loi (n°s 553 et 3130) sur la propriété littéraire.

V. — Avis supplémentaire de M. Halbout sur le rapport (n° 2671) de M. Fourvel sur la proposition de loi (n° 779) tendant à la réduction des fermages.

VI. — Suite du rapport de M. Mignot, en deuxième lecture, sur la proposition de loi (n° 2182) modifiant le décret du 25 août 1937 instituant pour les petites créances commerciales une procédure de recouvrement simplifiée.

VII. — Rapport de M. Lacaze sur le rapport repris et les propositions de loi (n°s 535, 1402, 2813 et 2828) de M. Dejean et de M. Lefranc relatifs à la police de la circulation routière et au retrait du permis de conduire.

VIII. — Rapport de M. Lefranc sur le rapport repris (n° 538) sur le projet de loi abolissant la peine de la confiscation des biens à venir prévue à l'article 37 du code pénal.

IX. — Rapport de M. Isorni sur la proposition de loi (n° 2192), adoptée par le Conseil de la République, portant modification de la loi du 22 juillet 1867 (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps).

X. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 1479) autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur la nationalité conclue entre la France et l'Etat du Viet-Nam.

XI. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 2179) autorisant le Président de la République à ratifier les accords judiciaires conclus en 1953 et 1954 avec les Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

XII. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 1716) modifiant l'article 133 du code pénal et autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du 20 avril 1929 pour la répression du faux monnayage.

XIII. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de résolution (n° 2109) de M. Dejean tendant à inviter le Gouvernement à unifier et à simplifier les délais de procédure en matière civile, criminelle, commerciale, administrative et pénale.

XIV. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 2220) de M. Moisan tendant à compléter l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905 modifiée relative à l'organisation de la justice de paix.

XV. — Rapport de M. Wasmer sur sa proposition de loi (n° 2246) tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 516 du code local de procédure civile applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

XVI. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 2832) tendant à valider la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et rendant cette loi applicable dans les départements d'outre-mer.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à dix heures (local de la commissiaon n° 211) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 368) de M. Albert Schmitt tendant à prendre les mesures nécessaires avec la Société nationale des chemins de fer français en vue de créer à Strasbourg une direction régionale de la Société nationale des chemins de fer français;

La proposition de loi (n° 3005) de M. Albert Schmitt tendant à accorder aux cheminots anciens combattants le bénéfice de la double campagne accordé aux fonctionnaires et aux ressortissants de certains services publics;

La proposition de loi (n° 3019) de M. Barthélemy tendant à étendre le bénéfice de la classification en catégorie B pour la détermination de l'âge et du calcul du droit à la retraite à toutes les catégories de personnels travaillant dans les centres de tri postaux;

La proposition de résolution (n° 3020) de Mme Reyraud tendant à prendre les mesures nécessaires afin d'interdire l'exploitation des lignes d'autobus et de trolleybus des réseaux urbains avec des voitures à un seul agent effectuant à la fois la conduite et la perception;

La proposition de loi (n° 3079) de M. Jean Cayeux tendant à accorder aux étudiants affiliés aux assurances sociales des avantages analogues à ceux dont bénéficient les porteurs de billets annuels de congé payé;

La proposition de résolution (n° 3089) de M. Paul Coirre tendant à créer des chaussées réservées à la circulation des véhicules à deux roues;

La proposition de loi (n° 3114), adoptée par le Conseil de la République, tendant à étendre aux amers et aux phares, les dispositions de la loi du 18 juillet 1895, modifiée par la loi du 27 mai 1933, concernant la détermination et la protection des champs en vue des postes électrosémaphoriques;

Le rapport repris (n° 3115) tendant à abroger les dispositions instituant le dédoublement des échelles 9, 10 et 11 vis-à-vis du personnel cadre de la régie autonome des transports parisiens;

La proposition de résolution (n° 3134) de M. Albert Schmitt tendant à prendre toutes dispositions nécessaires en vue d'accorder aux agents de la Société nationale des chemins de fer français en service dans les départements libérés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la même indemnité que celle accordée aux fonctionnaires d'Etat par les décrets du 17 septembre 1946, du 27 septembre 1949 et du 24 février 1950, étant entendu que cette indemnité sera maintenue aux agents de la Société nationale des chemins de fer français durant le délai prévu par l'article 2 de la loi du 3 août 1927;

Le projet de loi (n° 3148) autorisant le Président de la République à ratifier deux protocoles en date du 14 juin 1954 concernant des amendements à apporter aux articles 45, 48, 49 et 61 de la convention relative à l'aviation civile internationale;

La proposition de résolution (n° 3188) de M. Jean Lefranc tendant à surseoir à la mise en recouvrement des nouvelles taxes automobiles instituées par la loi du 30 juin 1956 et les décrets du 3 septembre 1956 pris en application de ladite loi.

II. — Examen du rapport de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 2553) de M. Gabelle tendant à fixer les modalités de recrutement des contrôleurs et des contrôleurs électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones.

III. — Examen du rapport de M. Barthélemy sur la proposition de loi (n° 2035) de M. Dagain, tendant à faire prendre en compte pour la retraite les services effectués dans les compagnies Radio-France et Câbles sud-américains par le personnel intégré dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones, en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1953.

IV. — Examen du rapport de M. Barthélemy sur la proposition de résolution (n° 1793) de M. Duquesne, tendant à réexaminer les modalités selon lesquelles sont distribués par les postes, télégraphes et téléphones les imprimés et échantillons sans adresse.

V. — Examen du budget des travaux publics, des transports et du tourisme.

VI. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mardi 20 novembre 1956, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3065) de M. Grenier tendant à supprimer la censure cinématographique;

Le rapport repris (n° 3067) relatif à la publicité des boissons autorisées.

II. — Loi de finances (service juridique et technique de l'information).

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira les lundi 19 et mercredi 21 novembre 1956 (local de la commission n° 264):

1° Le lundi 19 novembre 1956, à dix-sept heures.

Demande de discussion d'urgence sur la proposition de résolution (n° 3252) de M. Maurice-Bokanowski tendant à examiner les causes qui menacent l'expansion de l'industrie automobile française.

2° Le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures.

I. — Avis de M. Bichet sur le projet de loi de finances.

II. — Communication de la sous-commission des mines au sujet de l'approvisionnement des négociants en charbon domestique.

III. — Communication du président sur le problème des retraites minières.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3141) de M. André Beauguitte relative à la retraite des ouvriers mineurs;

La proposition de résolution (n° 3252) de M. Maurice Bokanowski tendant à se pencher sur les causes qui menacent l'expansion de l'industrie automobile française.

V. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 3181) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative à la canalisation de la Moselle, celle relative à l'aménagement du cours supérieur du Rhin entre Bâle et Strasbourg, le traité portant modification du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier et le traité sur le règlement de la question sarroise

---

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2957) de M. Henri Thébault tendant à régler la situation douloureuse des familles eurasiennes installées actuellement au Vigeant (Vienne);

La proposition de résolution (n° 3172) de M. Mahamoud Harbi tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide au port de Djibouti, en Côte française des Somalis;

La proposition de résolution (n° 3175) de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour apporter d'urgence à la côte française des Somalis l'aide financière et matérielle que nécessite le blocage de son économie en fonction des événements d'Egypte;

La proposition de résolution (n° 3179) de M. Mahamoud Harbi tendant à inviter le Gouvernement à modifier la composition du conseil représentatif de la Côte française des Somalis.

II. — Examen du budget de la France d'outre-mer.

III. — Rapport de M. Raingeard sur la proposition de résolution (n° 2132) de M. Mahamoud Harbi tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir le progrès économique et social et à préserver les valeurs françaises en Côte française des Somalis.

IV. — Questions diverses.

Réunion de commission du lundi 19 novembre 1956.

Commission de la production industrielle, à dix-sept heures. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 20 novembre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Charles Durand demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques: 1° les raisons qui l'ont obligé à permettre en franchise de douane l'importation de quantités considérables de produits agricoles (de viandes en particulier); 2° si, en constatant que ces importations sont néfastes, non seulement à l'agriculture, mais encore à l'économie nationale tout entière, il ne se propose pas de les faire cesser, la soudure étant maintenant assurée; 3° s'il n'entend pas faire modifier les éléments entrant dans le calcul de l'indice des 213 articles, ces derniers étant à la base de nombreuses injustices. (N° 798.)

II. — M. Naveau expose à M. le ministre des affaires économiques et financières l'anomalie et la contradiction qui existent entre les dispositions du fonds d'assainissement du marché de la viande, d'une part, et les récentes décisions d'exonération de droits de douane d'importation de viande, d'autre part; tout en reconnaissant la nécessité de lutte contre la hausse du coût de la vie et contre l'inflation, lui signale le mécontentement légitime des milieux agricoles au sujet de la baisse des cours de la viande à la production sans répercussion sur les prix de détail, lui demande: 1° le rétablissement des droits de douane pour éviter la perte de ressources pour le Trésor; 2° l'intervention du fonds d'assainissement pour le maintien d'un prix plafond de la viande au même titre ce la défense du prix plancher prévu à l'origine; 3° l'établissement d'un barème mobile à la boucherie des prix de vente au détail. (N° 800.)

III. — M. Maurice Walker demande à M. le ministre des affaires économiques et financières: 1° quelles mesures il compte prendre pour assurer le marché intérieur français en houblon; 2° si, devant une récolte déficitaire d'environ 60.000 quintaux, il compte néanmoins maintenir la prime de 7.000 F à l'exportation; 3° quelles mesures il compte prendre pour faciliter l'importation du houblon américain au cas où cette importation serait nécessaire pour assurer la consommation française. (N° 805.)

IV. — M. Joseph Raybaud demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à la publication des décrets d'application prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article 103 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, dont voici les dispositions: « Art. 103. — I. — Le Gouvernement pourra, dans les conditions fixées par décret pris après avis du conseil d'Etat, prendre en charge tout ou partie de deux à cinq des premières annuités des prêts consentis en 1956, en application de l'article 23 de la loi du 21 mars 1948 et de l'article 675 du code rural aux horticulteurs et arboriculteurs sinistrés. II. — Le Gouvernement est autorisé à réévaluer par décret le taux des subventions et des primes et le montant des crédits prévus pour l'application des dispositions des lois du 4 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne, et du 7 avril 1932, modifiée par les textes subséquents sur la reconstitution des oliviales ». (N° 799.)

V. — M. Maurice Walker demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population quand il a l'intention de faire appliquer les dispositions de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et rendues applicables par le décret n° 51-971 du 31 juillet 1951, en ce qui concerne le personnel des hôpitaux psychiatriques, notamment en ce qui concerne le statut particulier des catégories, le tableau d'avancement, les prises de services de nuit et les congés annuels. (N° 806.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N°s 53 et 83, session de 1956-1957. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des décrets n° 56-354 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires. (N°s 727, session de 1955-1956, et 65, session de 1956-1957. — M. François Valentin, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation et déclaration d'utilité publique des travaux: 1° de construction d'un pont suspendu destiné à livrer passage, sur la Garonne, à une déviation de la route nationale n° 10 à ouvrir entre Bordeaux, sur la rive gauche du fleuve, et Lormont, sur la rive droite; 2° d'aménagement des voies d'accès au nouvel ouvrage; 3° d'aménagement d'une voie de raccordement des installations portuaires de Bassens à l'itinéraire principal. (N°s 694, session de 1955-1956, et 73, session de 1956-1957. — M. Beaujannot, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 43 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, modifié par la loi n° 55-21 du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole. (N°s 728, session de 1955-1956, et 95, session de 1956-1957. — M. Primet, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

6. — Discussion de la proposition de loi de MM. Armengaud, Longchambon et Ernest Pezet tendant à modifier et à compléter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail des étrangers en France. (N°s 22, année 1955, et 74, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Hassan Gouled tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour apporter d'urgence l'aide financière et matérielle à la Côte française des Somalis que nécessite le blocage de son économie en fonction des événements d'Egypte. (N°s 60 et 87, session de 1956-1957. — M. Hassan Gouled, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et conventions commerciales se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à quinze heures trente (local n° 274):

I. — Audition de M. Jean Masson, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur le budget de son département ministériel et la politique économique du Gouvernement.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira.

I. — Le mercredi 21 novembre 1956, à seize heures (local n° 221).

I. — Rapport de M. de Montullé, sur la proposition de loi (n° 57, session 1956-1957), portant statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

II. — Désignation d'un membre de la commission, délégué avec voix consultative auprès de la commission des finances.

III. — Désignation éventuelle des rapporteurs particuliers pour les sections du budget militaire.

II. — Le jeudi 22 novembre 1956, à dix heures trente (local n° 214).

Audition de M. Anxionnaz, secrétaire d'Etat à la marine, sur l'état actuel des questions navales et le budget « Marine » pour 1957.

La commission des finances se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local de la commission):

Projet de loi de finances (n° 2951, A. N., 3e législature, 1re partie. — Rapporteur: M. le rapporteur général.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à seize heures quinze (local n° 215):

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 2951, A. N., 3e législature) en ce qui concerne les crédits de la France d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à dix heures (local n° 221):

Examen du budget du ministère de l'intérieur.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local n° 215):

Audition de M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande sur le projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951, A. N., 3e législature).

Echange de vues sur le projet de loi (n° 2951, A. N., 3e législature) en ce qui concerne les crédits de la marine marchande.

Questions diverses.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à dix heures trente (local n° 215):

I. — Audition de M. Broc, président de la commission permanente de législation de l'union nationale des combattants, sur les questions pendantes concernant la situation des anciens combattants et victimes de guerre.

II. — Désignation d'un membre de la commission, délégué avec voix consultative auprès de la commission des finances.

III. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de résolution (n° 221, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer, dans le plus bref délai, un projet de loi tendant à fixer à cinquante ans l'âge de la retraite du combattant et, à cinquante-cinq ans, en établir le montant au taux d'une pension d'invalidité de 10 p. 100;

b) La proposition de résolution (n° 487, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'article 8 de la loi n° 50-729 du 21 juin 1950 modifiant le même article de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance;

c) La proposition de résolution (n° 488, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à permettre aux militaires de carrière, en activité ou en retraite, titulaires d'une pension d'invalidité, de percevoir cette pension au taux du grade.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 22 novembre 1956, à quinze heures (local n° 274):

I. — Examen de la loi de finances pour 1957 (n° 2951, A. N., 3e législature):

Désignation d'un rapporteur.

II. — Suite du compte rendu de la mission d'information effectuée en U. R. S. S.:

Exposé de M. Piales.

Conclusions.

III. — Décision sur la motion concernant l'augmentation de la retraite des ouvriers mineurs.

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 novembre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant amnistie au Cameroun. (Nos 31 et 91, session 1956-1957, M. Duval, rapporteur).

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant en ce qui concerne l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun, Madagascar et dépendances, les Comores, la Côte française des Somalis, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, les Etablissements français de l'Océanie, Saint-Pierre et Miquelon et les terres australes et antarctiques, l'article 173 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer. (Nos 38 et 87, session 1956-1957, M. Guyard, rapporteur).

3. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux, tendant à demander au Gouvernement d'étendre par décret aux territoires d'outre-mer et territoires associés le bénéfice de la loi du 30 décembre 1921. (Nos 329, session 1955-1956, et 61, session 1956-1957, M. Ribéra, rapporteur).

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à quinze heures (local n° C 18), Palais de l'Union française:

I. — Examen des projets de rapport de M. Cornet sur:

La demande d'avis (n° 77, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1112 du 13 novembre 1956 relatif au placement des fonds des caisses d'épargne des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

La demande d'avis (n° 78, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1145 du 13 novembre 1956 relatif à la commission supérieure des caisses d'épargne en ce qui concerne les territoires d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport de M. Léger sur la demande d'avis (n° 76, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1139 du 13 novembre 1956 portant création d'un fonds de soutien des textiles des territoires d'outre-mer.

III. — Examen des projets de rapport de M. Robert Schmitt sur:

La demande d'avis (n° 74, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1132 du 13 novembre 1956 portant modification de l'article 32 de la loi du 31 décembre 1953 relatif au régime fiscal exceptionnel de longue durée;

La demande d'avis (n° 75, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1133 du 13 novembre 1956 relatif aux conventions de longue durée pouvant être passées avec certaines catégories d'entreprises outre-mer.

IV. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Robert Schmitt sur la demande d'avis (n° 72, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1131 du 13 novembre 1956 relatif aux sociétés financières pour le développement des territoires d'outre-mer.

V. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Reverbori sur la demande d'avis (n° 73, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1138 du 13 novembre 1956 modifiant le décret n° 54-1021 du 14 octobre 1954 créant des caisses de stabilisation des prix dans les territoires d'outre-mer.

VI. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le mardi 20 novembre 1956, à quatorze heures (local n° C 4), Palais de l'Union française, place d'Iéna, Paris.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 20 novembre 1956, à dix heures (local n° C 21), Palais de l'Union française:

Examen de la demande d'avis sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité d'amitié et de bon voisinage signé à Tripoli le 10 août 1955 entre la France et le Royaume-Uni de Libye. — Nomination d'un rapporteur pour avis. — Adoption du rapport.

La commission de la législation, de la justice des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 21 novembre 1956, à dix heures (local n° C 16), palais de l'Union française:

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La demande d'avis n° 68 concernant un projet de décret modifiant le décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie;

La demande d'avis n° 69 concernant un projet de décret modifiant le décret du 27 novembre 1947 portant réorganisation de la justice de droit français en Afrique équatoriale française;

La demande d'avis n° 70 concernant un projet de décret modifiant le décret du 9 juin 1896 réorganisant le service de la justice à Madagascar.

II. — Examen des rapports de M. Antonini sur les demandes d'avis:

N° 82 sur le décret n° 56-1134 du 13 novembre 1956 autorisant et réglementant la création d'actions de préférence dans certaines sociétés d'outre-mer;

N° 83 sur le décret n° 56-1136 du 13 novembre 1956 portant modification du décret n° 55-184 du 2 février 1955 fixant le statut de la coopération dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer;

N° 84 sur le décret n° 56-1141 du 13 novembre 1956 organisant le crédit au petit et moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie, dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo;

N° 85 sur le décret n° 56-1143 du 13 novembre 1956 modifiant et complétant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés telle qu'elle a été rendue applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo;

N° 86 sur le décret n° 56-1144 du 13 novembre 1956 rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo certaines dispositions de la législation métropolitaine relative aux sociétés à responsabilité limitée.

III. — Mission d'information en Afrique occidentale française (décision de l'assemblée du 31 mai 1956). — Désignation des membres de la mission.

IV. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le lundi 19 novembre 1956, à quinze heures (local n° C 16), palais de l'Union française:

Examen du rapport de M. Claude Guy, sur une demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité d'amitié et de bon voisinage signé à Tripoli le 10 août 1955 entre la France et le Royaume-Uni de Libye (Assemblée nationale, troisième législature, n° 3212).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 20 novembre 1956.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude de l'ampleur et conséquences financières et monétaires des charges de trésorerie et du déficit éventuel du budget. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Babau au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

2. — Questions diverses.

Convocation de commission.

Mercredi 21 novembre 1956.

Dix heures quinze.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème de la concurrence déloyale. — Audition d'un représentant de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs d'œufs en coquilles originaires et en provenance de Bulgarie et de Yougoslavie.

Comme suite aux indications des titres III des avis aux importateurs des 9 août et 28 août 1956 concernant l'importation de produits originaires et en provenance de Bulgarie et de Yougoslavie, les importateurs sont informés de l'ouverture de contingents d'œufs en coquilles originaires et en provenance respectivement de chacun de ces deux pays (Bulgarie: poste 7 de l'accord commercial; Yougoslavie: poste 12 de l'accord commercial, n° du tarif douanier 04-05 A *b*).

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, et obligatoirement accompagnées d'un contrat émanant de l'organisme de vente yougoslave, ou, pour la Bulgarie, d'une facture *pro forma* en double exemplaire délivrée et signée par le vendeur ou son représentant qualifié, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 3 décembre 1956.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de cuirs et peaux originaires et en provenance d'Indonésie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1956: page 6282, poste 15, Cuirs et peaux bruts, chaulés et picklés, ajouter le n° de tarif douanier: « 41-01 A ».

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale à la préfecture de l'Ardèche.

Un concours sur épreuves en vue du recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale est ouvert à la préfecture de l'Ardèche.

Les épreuves du concours auront lieu les 17 et 18 décembre 1956.

La clôture des inscriptions est fixée au 1er décembre 1956. Les demandes de candidature devront être adressées à la préfecture de l'Ardèche (3e division, 1er bureau) qui fournira tous les renseignements complémentaires aux candidats qui en feront la demande.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur, chargé du contrôle de l'application des lois d'aide sociale.

Il doit être procédé, par le département de la Gironde, au recrutement sur titres d'un médecin contrôleur contractuel de l'application des lois d'aide sociale.

Le statut de ce praticien, qui a reçu l'agrément du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, pourra être communiqué à tout médecin que la question intéresserait, sur demande adressée à la préfecture de la Gironde (3e division, 3e bureau).

Rémunération. — Le médecin contrôleur, qui devra résider au chef-lieu du département, sera rémunéré sur la base de traitement correspondant à l'indice 500-600.

Il recevra pour l'exécution de ses missions les frais de mission et déplacement prévus pour les fonctionnaires et agents de l'Etat de même catégorie.

Les candidats devront:

1° Etre du sexe masculin;

2° Etre Français, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et inscrits à un tableau du conseil de l'ordre des médecins;

3° Ne plus exercer la profession médicale ou prendre l'engagement de cesser cette activité en cas de nomination;

4° Avoir exercé la médecine générale pendant cinq ans. Toutefois, cette obligation n'est plus exigée pour les candidats justifiant du titre d'interne des hôpitaux de villes de faculté. Elle est réduite de deux ans pour ceux qui justifient du titre d'interne des hôpitaux de villes sièges d'école de plein exercice de centres hospitaliers;

5° Ne pas être âgés de plus de cinquante-cinq ans au 31 décembre 1957, services militaires compris.

Les demandes d'inscription à ce concours devront être adressées au préfet (3e division, 3e bureau) dès que possible.

Elles devront être accompagnées:

1° D'une demande sur papier timbré;

2° D'un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;

3° D'un certificat de nationalité française;

4° D'un certificat attestant qu'ils sont inscrits à un tableau du conseil départemental de l'ordre des médecins;

5° D'un certificat attestant l'accomplissement de cinq années au moins d'exercice médical ou justifiant du titre d'interne dans les conditions susvisées;

6° D'un certificat d'aptitude délivré par un médecin assermenté;

7° D'un exposé de leurs titres et travaux et états de services, accompagné de toutes pièces justificatives;

8° D'un certificat établissant la situation du candidat au point de vue militaire (état signalétique des services, etc.);

9° D'un engagement du candidat, en cas de nomination:

a) De se conformer aux dispositions réglementaires sur l'aide sociale et aux instructions de l'administration;

b) De ne plus exercer sa profession médicale pendant la durée du contrat;

c) De ne cesser son service, en cas de démission, qu'après préavis d'un mois.

Les candidats seront appelés à paraître eux-mêmes devant le jury, exposeront leur *curriculum vitæ* et présenteront ensuite leurs titres et travaux. A l'issue de ces exposés, ils pourront être questionnés afin de compléter la documentation du jury.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 1956.

Avis de concours pour le recrutement d'une sténodactylographe à l'hôpital-hospice de Pézenas (Hérault).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'une sténodactylographe aura lieu en décembre 1956 à l'hôpital-hospice de Pézenas (Hérault).

La liste des inscriptions sera close le 1er décembre 1956.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de l'hôpital-hospice de Pézenas (Hérault).

Avis de concours pour le recrutement d'employés de bureau à l'hospice national des Quinze-Vingts.

Un concours sur épreuves pour le recrutement de trois employés de bureau aura lieu à l'hospice national des Quinze-Vingts le 15 décembre 1956.

Les demandes d'inscription au concours devront parvenir, sous pli recommandé, au directeur de l'hospice national des Quinze-Vingts jusqu'au 1er décembre 1956 (dernier délai).

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à cette adresse concernant, notamment, la nature des épreuves, le programme du concours et la liste des pièces à produire au dossier de candidature.

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé du Nord.

Est déclaré vacant le poste de médecin inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé du Nord.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs divisionnaires de la santé et les médecins inspecteurs principaux de la santé inscrits au tableau d'avancement.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de la Guadeloupe.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé de la Guadeloupe.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste les médecins déjà en fonctions dans le corps de l'inspection de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 72.125.000 F
SIÈGE SOCIAL : 12, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS (9e)
Registre du commerce : Seine n° 55-B 391.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1930.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 840 obligations amorties au onzième tirage au sort du 18 octobre 1956 formant, avec les titres rachetés par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 décembre 1956.** Ces obligations seront remboursables à 1.000 F ;

2° **Des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
39	55	713	56	1.226	55
42	52	723	54	1.235	52
43	52	735	56	1.246	54
44	52	736	55	1.250	56
45	52	739	56	1.278	54
95	55	796	49	1.282	56
97	55	805	56	1.300	54
98	54	814	56	1.304	56
100	54	815	55	1.305	52
101	56	833	56	1.343	56
106	52	878	55	1.411	55
107	52	881	56	1.414	56
198	55	887	51	1.420	55
220	55	897	56	1.421	56
256	54	906	56	1.425	55
319	54	909	55	1.431	55
321	52	935	55	1.432	56
322	54	954	56	1.434	55
338	56	957	55	1.437	56
363	54	958	55	1.448	56
387	54	959	56	1.460	56
397	56	961	56	1.480	56
426	51	963	55	1.484	56
430	54	967	55	1.486	54
433	56	982	55	1.488	55
436	56	996	55	1.540	55
478	55	1.014	56	1.573	55
494	46	1.022	56	1.629	55
507	54	1.049	56	1.666	56
508	55	1.067	56	1.668	56
515	56	1.072	56	1.675	56
548	53	1.076	56	1.686	55
549	53	1.091	55	1.721	54
560	56	1.094	55	1.738	56
590	56	1.098	54	1.739	56
593	56	1.099	55	1.756	55
632	56	1.100	56	1.759	56
634	56	1.102	54	1.770	56
638	56	1.121	56	1.775	55
641	56	1.126	56	1.777	55
642	52	1.127	54	1.779	55
668	56	1.129	56	1.783	56
669	56	1.130	55	1.793	56
674	53	1.198	56	1.794	55
675	52	1.205	56	1.803	56
676	56	1.209	56	1.864	54
677	56	1.215	54	1.865	51
1.866	56	2.668	56	3.724	56
1.875	55	2.675	56	3.742	55
1.887	56	2.703	55	3.772	55
1.891	56	2.721	55	3.776	56
1.894	56	2.736	56	3.780	56
1.898	56	2.741	56	3.787	56
1.900	54	2.849	54	3.790	56
1.959	55	2.852	56	3.810	56
1.987	56	2.861	54	3.818	56
1.990	56	2.897	56	3.823	56
1.992	56	2.973	56	3.857	55
1.995	56	2.976	56	3.874	55
2.006	52	3.003	54	3.876	54
2.035	49	3.004	55	3.877	55
2.052	54	3.006	53	3.878	51
2.059	56	3.019	55	3.879	52
2.060	56	3.027	56	3.880	45
2.077	55	3.055	56	3.881	49
2.080	55	3.056	56	3.882	49
2.095	55	3.060	55	3.884	54
2.096	54	3.061	56	3.887	54
2.103	55	3.062	56	3.888	55
2.107	56	3.065	56	3.929	56
2.134	56	3.076	56	3.935	55
2.175	55	3.079	53	3.945	56
2.177	55	3.096	56	3.965	55
2.217	56	3.100	56	3.973	56
2.229	56	3.103	55	3.979	56
2.230	55	3.112	56	3.999	56
2.241	56	3.113	56	4.009	56
2.249	56	3.119	56	4.012	56
2.252	55	3.122	56	4.107	55
2.255	56	3.173	55	4.109	56
2.273	56	3.175	56	4.111	56
2.274	54	3.178	56	4.112	56
2.275	54	3.185	54	4.113	56
2.278	55	3.186	53	4.114	55
2.281	55	3.213	56	4.117	55
2.284	56	3.233	55	4.153	56
2.307	56	3.237	56	4.158	49
2.308	56	3.340	55	4.171	55
2.314	56	3.341	55	4.173	55
2.338	54	3.345	55	4.181	55
2.341	56	3.409	55	4.250	56
2.371	55	3.415	56	4.278	55
2.372	56	3.429	56	4.304	56
2.374	55	3.430	54	4.332	55
2.378	46	3.432	46	4.339	56
2.388	54	3.442	49	4.345	56
2.389	56	3.451	55	4.381	51
2.395	55	3.455	56	4.398	44
2.409	55	3.461	56	4.403	44
2.414	54	3.462	52	4.418	55
2.451	55	3.469	55	4.420	54
2.456	56	3.482	56	4.423	55
2.479	56	3.487	56	4.447	56
2.517	54	3.491	56	4.540	56
2.518	56	3.517	54	4.566	56
2.520	55	3.535	56	4.591	55
2.559	56	3.539	55	4.592	56
2.567	55	3.541	49	4.645	55
2.597	55	3.545	52	4.653	56
2.610	56	3.546	53	4.655	56
2.617	56	3.547	56	4.681	56
2.626	54	3.548	54	4.692	55
2.627	55	3.550	56	4.696	52
2.631	55	3.576	52	4.697	52
2.633	56	3.577	53	4.701	55
2.635	54	3.602	55	4.703	56
2.636	54	3.604	51	4.704	55
2.662	54	3.605	56	4.705	56
		3.688	56		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.728	54	6.022	55	7.203	55	8.553	56	9.745	56	11.275	52
4.762	54	6.023	56	7.210	53	8.588	56	9.743	55	11.335	56
4.826	56	6.072	56	7.236	56	8.601	55	9.747	55	11.358	56
4.837	56	6.035	55	7.243	56	8.606	56	9.762	56	11.362	53
4.838	56	6.087	55	7.258	56	8.625	55	9.763	51	11.398	56
4.882	56	6.093	56	7.371	55	8.662	56	9.765	52	11.415	55
4.887	56	6.158	55	7.416	55	8.668	55	9.736	51	11.416	54
4.891	55	6.160	54	7.421	56	8.675	55	9.767	53	11.421	55
4.901	56	6.161	54	7.458	56	8.699	54	9.768	55	11.435	56
4.908	55	6.163	54	7.467	56	8.705	43	9.769	52	11.498	52
4.927	55	6.165	55	7.469	56	8.753	54	9.770	54	11.499	54
4.941	55	6.166	56	7.489	56	8.754	56	9.948	55	11.500	44
4.968	55	6.171	55	7.507	55	8.803	56	9.959	53	11.501	43
4.987	56	6.173	55	7.561	56	8.805	56	9.975	56	11.502	55
5.013	51	6.174	55	7.572	56	8.827	51	9.976	55	11.503	43
5.015	56	6.208	53	7.583	56	8.839	56	9.978	55	11.509	56
5.033	56	6.237	56	7.590	56	8.860	55	9.979	56	11.545	55
5.046	56	6.241	55	7.626	55	8.873	54	10.003	54	11.553	56
5.047	55	6.251	55	7.627	56	8.881	54	10.004	55	11.562	55
5.090	53	6.389	55	7.629	53	8.882	55	10.015	55	11.564	55
5.091	55	6.390	55	7.631	55	8.885	56	10.031	56	11.680	55
5.092	56	6.391	56	7.637	55	8.886	53	10.054	56	11.777	54
5.107	51	6.487	55	7.639	56	8.894	56	10.085	54	11.794	55
5.108	51	6.492	56	7.653	55	8.920	56	10.088	56	11.796	56
5.109	55	6.493	55	7.661	53	8.921	55	10.090	55	11.803	56
5.174	55	6.495	55	7.670	56	8.954	56	10.091	54	11.806	55
5.176	56	6.501	56	7.679	56	8.964	56	10.121	56	11.885	55
5.196	55	6.506	56	7.681	56	8.990	56	10.123	56	11.886	54
5.232	56	6.509	56	7.685	56	8.996	55	10.156	55	11.894	56
5.234	56	6.518	56	7.709	56	9.002	56	10.158	53	11.895	56
5.235	55	6.546	56	7.724	54	9.009	55	10.163	56	11.931	56
5.268	55	6.551	55	7.733	56	9.015	56	10.201	56	11.963	55
5.269	55	6.564	56	7.742	55	9.017	55	10.204	56	11.977	55
5.272	56	6.571	55	7.775	56	9.021	56	10.207	56	11.978	56
5.292	56	6.591	56	7.776	52	9.042	43	10.263	55	11.981	55
5.295	55	6.603	54	7.777	52	9.095	56	10.269	56	11.984	56
5.296	55	6.604	56	7.779	53	9.145	56	10.293	54	12.002	55
5.298	56	6.605	55	7.803	56	9.149	55	10.294	54	12.016	56
5.299	55	6.617	49	7.805	53	9.155	52	10.314	55	12.024	55
5.300	54	6.618	44	7.816	55	9.156	49	10.319	56	12.027	55
5.303	54	6.619	46	7.818	56	9.158	51	10.328	56	12.028	55
5.305	56	6.620	54	7.832	56	9.159	43	10.331	55	12.029	56
5.306	54	6.621	56	7.834	55	9.161	54	10.372	55	12.030	56
5.307	55	6.633	55	7.836	55	9.172	56	10.394	55	12.032	56
5.311	56	6.637	55	7.894	56	9.173	54	10.395	55	12.034	55
5.352	55	6.638	54	7.898	56	9.186	51	10.396	55	12.036	56
5.358	56	6.665	56	7.934	43	9.190	56	10.400	56	12.037	54
5.362	54	6.670	53	7.955	55	9.194	55	10.404	56	12.040	55
5.374	55	6.671	56	7.960	55	9.198	55	10.409	56	12.079	56
5.377	56	6.694	56	7.962	55	9.199	55	10.426	56	12.081	55
5.396	56	6.695	56	7.966	55	9.206	55	10.434	56	12.090	56
5.411	56	6.701	56	7.968	55	9.210	56	10.449	56	12.092	55
5.415	56	6.702	55	7.971	56	9.215	55	10.472	56	12.111	56
5.425	56	6.704	55	8.006	55	9.224	55	10.474	56	12.114	56
5.438	56	6.705	52	8.009	56	9.225	44	10.475	56	12.119	56
5.448	54	6.710	55	8.010	55	9.226	55	10.482	56	12.128	55
5.450	55	6.711	54	8.023	55	9.230	53	10.487	56	12.151	56
5.452	54	6.714	56	8.032	56	9.232	55	10.492	55	12.155	55
5.474	55	6.719	56	8.048	51	9.281	56	10.495	54	12.163	53
5.475	55	6.745	56	8.057	54	9.341	56	10.497	55	12.169	56
5.514	56	6.809	56	8.058	55	9.394	56	10.498	56	12.170	55
5.517	55	6.812	56	8.059	56	9.399	56	10.499	54	12.171	56
5.518	56	6.816	56	8.060	56	9.400	56	10.501	56	12.211	56
5.559	56	6.822	55	8.075	55	9.423	56	10.557	55	12.269	56
5.560	56	6.840	56	8.076	51	9.425	56	10.559	56	12.270	55
5.566	55	6.846	53	8.107	54	9.449	55	10.581	56	12.272	55
5.576	56	6.847	53	8.195	56	9.464	55	10.639	56	12.274	56
5.729	56	6.851	56	8.260	56	9.465	55	10.669	56	12.280	52
5.730	56	6.856	55	8.270	56	9.474	52	10.686	56	12.291	56
5.746	56	6.857	56	8.271	54	9.476	55	10.690	56	12.296	56
5.750	56	6.860	55	8.274	56	9.492	56	10.699	56	12.297	56
5.785	55	6.864	56	8.289	56	9.506	55	10.702	56	12.303	55
5.788	56	6.889	51	8.349	56	9.515	44	10.729	56	12.305	55
5.792	56	6.890	52	8.358	56	9.522	55	10.779	55	12.306	55
5.841	56	6.902	55	8.364	55	9.523	56	10.780	55	12.312	56
5.875	56	6.923	56	8.365	55	9.543	54	10.823	56	12.314	55
5.918	54	6.930	56	8.373	45	9.545	54	10.954	56	12.320	56
5.932	56	6.951	43	8.374	55	9.546	54	10.961	56	12.340	56
5.939	55	6.992	56	8.375	46	9.551	55	11.005	56	12.341	55
5.944	55	7.005	56	8.377	55	9.552	56	11.031	56	12.359	53
5.947	56	7.006	55	8.378	55	9.555	55	11.033	54	12.360	56
5.948	55	7.020	46	8.379	53	9.557	49	11.044	56	12.369	55
5.950	54	7.023	54	8.421	54	9.559	55	11.063	56	12.378	55
5.953	56	7.024	55	8.422	56	9.561	54	11.066	55	12.380	56
5.957	56	7.097	56	8.425	55	9.613	56	11.112	55	12.381	56
5.966	54	7.121	52	8.441	56	9.614	55	11.158	55	12.384	56
5.972	56	7.122	56	8.442	56	9.615	56	11.159	55	12.426	52
5.978	55	7.138	55	8.470	56	9.620	52	11.172	55	12.428	55
5.984	56	7.150	56	8.472	56	9.655	54	11.191	56	12.433	56
5.985	53	7.159	56	8.473	55	9.658	56	11.195	56	12.435	56
6.008	55	7.165	56	8.493	56	9.660	55	11.208	55	12.454	56
6.012	55	7.187	55	8.496	56	9.663	56	11.258	56	12.463	56
6.014	55	7.188	56	8.516	55	9.671	56	11.259	56	12.477	56
6.016	56	7.189	55	8.531	56	9.737	55	11.270	54		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
12.489	56	13.688	56	15.416	55	17.178	55	18.662	54	19.944	56
12.513	54	13.692	55	15.418	55	17.185	56	18.664	54	20.019	56
12.528	56	13.697	56	15.431	56	17.248	54	18.695	55	20.036	56
12.530	56	13.699	55	15.477	56	17.250	51	18.702	55	20.058	56
12.545	56	13.705	55	15.478	56	17.304	56	18.703	55	20.063	54
12.548	56	13.755	56	15.479	56	17.333	56	18.704	55	20.153	56
12.556	56	13.778	54	15.481	55	17.366	53	18.707	54	20.159	55
12.560	56	13.874	43	15.485	55	17.367	54	18.722	56	20.180	55
12.573	56	13.900	56	15.495	55	17.369	53	18.744	56	20.188	55
12.576	56	13.915	54	15.496	56	17.373	54	18.749	56	20.189	56
12.584	56	13.917	56	15.498	56	17.562	54	18.773	56	20.194	56
12.593	56	13.920	55	15.499	55	17.598	55	18.774	56	20.195	55
12.595	56	13.932	56	15.504	55	17.600	55	18.821	56	20.261	55
12.599	56	13.947	56	15.507	56	17.603	55	18.833	56	20.275	54
12.604	56	13.990	56	15.516	56	17.604	55	18.834	56	20.276	56
12.612	56	14.012	55	15.519	53	17.706	56	18.838	51	20.230	55
12.615	56	14.033	54	15.535	55	17.709	55	18.839	56	20.284	56
12.620	56	14.034	54	15.536	55	17.711	56	18.883	56	20.305	55
12.638	56	14.035	54	15.547	56	17.713	56	18.884	54	20.331	55
12.641	54	14.038	54	15.568	56	17.714	54	18.886	55	20.333	54
12.643	54	14.039	54	15.572	56	17.725	55	18.893	55	20.334	54
12.682	52	14.041	55	15.573	56	17.726	55	18.894	55	20.356	56
12.694	56	14.047	55	15.599	56	17.727	56	18.895	56	20.408	55
12.721	49	14.052	56	15.602	55	17.753	54	18.903	56	20.411	55
12.749	51	14.076	53	15.619	56	17.759	54	18.907	55	20.415	56
12.751	56	14.175	56	15.623	56	17.763	56	18.908	55	20.418	56
12.763	56	14.194	56	15.627	55	17.765	54	18.909	55	20.419	54
12.816	49	14.201	56	15.630	56	17.766	56	18.915	56	20.445	56
12.817	52	14.204	55	15.666	54	17.779	56	18.918	55	20.447	52
12.824	55	14.275	56	15.678	56	17.781	55	18.921	56	20.449	52
12.835	55	14.309	55	15.680	55	17.784	56	18.922	55	20.490	56
12.837	55	14.312	56	15.745	56	17.836	53	18.937	56	20.496	56
12.868	56	14.334	56	15.818	55	17.845	55	18.949	56	20.507	56
12.879	55	14.369	56	15.819	55	17.846	56	18.955	56	20.508	56
12.885	55	14.432	56	15.821	55	17.861	56	18.957	56	20.511	56
12.909	56	14.433	54	15.828	56	17.862	56	18.976	56	20.571	56
12.940	56	14.438	55	15.833	56	17.864	56	18.978	56	20.590	55
12.944	55	14.474	55	15.834	56	17.867	54	18.989	56	20.639	53
12.951	56	14.510	54	15.837	54	17.945	54	19.028	56	20.640	53
12.961	52	14.542	55	15.838	51	17.975	56	19.044	55	20.642	53
12.973	56	14.589	56	15.839	49	17.977	56	19.047	55	20.662	56
12.985	56	14.592	54	15.840	54	17.984	55	19.048	56	20.774	54
12.987	56	14.593	54	15.849	56	17.996	56	19.076	55	20.775	54
12.995	54	14.595	56	15.902	55	18.002	56	19.084	55	20.786	56
12.997	55	14.597	55	15.904	49	18.005	56	19.087	55	20.826	56
12.999	56	14.611	56	15.953	55	18.006	56	19.089	55	20.841	55
13.009	55	14.612	56	15.964	56	18.009	56	19 091	56	20.900	56
13.056	55	14.619	56	16.027	56	18.019	56	19.133	56	20.902	56
13.085	54	14.624	56	16.034	56	18.060	56	19.142	54	20.907	56
13.089	43	14.626	56	16.035	56	18.070	55	19.147	56	20.908	56
13.090	45	14.654	56	16.051	56	18.071	56	19.148	55	20.909	55
13.091	55	14.666	56	16.112	56	18.079	54	19.180	56	20.970	55
13.092	56	14.676	56	16.136	56	18.086	56	19.187	56	20.989	55
13.105	55	14.751	56	16.146	56	18.098	55	19.192	56	20.991	56
13.109	56	14.752	56	16.159	54	18.099	56	19.219	56	20.992	55
13.119	51	14.782	56	16.160	54	18.104	56	19.236	55	21.032	56
13.128	55	14.793	56	16.162	55	18.111	56	19.241	55	21.050	55
13.129	55	14.814	56	16.304	56	18.127	56	19.251	56	21.052	54
13.131	55	14.826	54	16.390	56	18.135	56	19.310	56	21.053	54
13.171	56	14.831	56	16.526	56	18.138	55	19.322	55	21.163	56
13.195	55	14.832	55	16.528	46	18.146	55	19.368	56	21.166	56
13.196	54	14.837	56	16.562	56	18.159	55	19.416	56	21.215	55
13.201	55	14.907	55	16.578	55	18.163	54	19.419	56	21.228	55
13.203	54	14.908	56	16.588	55	18.164	54	19.425	56	21.232	56
13.204	54	15.047	56	16.605	56	18.217	55	19.452	54	21.237	54
13.206	56	15.054	55	16.610	56	18.223	56	19.454	54	21.239	55
13.207	55	15.058	55	16.620	55	18.234	56	19.465	55	21.249	56
13.252	55	15.153	56	16.621	56	18.242	55	19.471	56	21.252	56
13.287	56	15.156	55	16.666	56	18.244	56	19.472	55	21.300	56
13.311	56	15.160	56	16.667	56	18.253	55	19.487	55	21.308	54
13.342	56	15.167	56	16.670	56	18.258	55	19.488	56	21.313	56
13.357	55	15.169	56	16.674	56	18.323	56	19.490	55	21.314	56
13.358	56	15.172	56	16.701	46	18.326	56	19.499	56	21.315	54
13.395	55	15.179	44	16.702	45	18.369	56	19.512	56	21.316	52
13.396	56	15.199	54	16.780	56	18.401	56	19.588	56	21.346	56
13.410	55	15.238	56	16.783	53	18.405	55	19.597	55	21.358	56
13.423	56	15.259	56	16.836	56	18.455	56	19.620	55	21.369	56
13.432	53	15.264	54	16.874	55	18.471	56	19.694	56	21.372	53
13.434	56	15.265	54	16.899	56	18.488	55	19.696	56	21.374	56
13.448	56	15.266	54	16.916	53	18.489	54	19.702	56	21.375	56
13.449	56	15.302	55	16.934	55	18.519	56	19.720	56	21.387	56
13.510	49	15.315	56	16.956	56	18.525	55	19.736	55	21.388	56
13.518	49	15.342	56	16.957	56	18.526	56	19.744	56	21.390	53
13.519	55	15.344	56	16.959	56	18.546	56	19.749	55	21.403	52
13.521	55	15.345	56	16.960	56	18.549	56	19.752	54	21.416	56
13.544	52	15.355	55	17.054	53	18.550	56	19.780	51	21.422	55
13.545	55	15.356	56	17.055	54	18.554	55	19.786	56	21.435	55
13.554	55	15.362	55	17.063	56	18.556	55	19.792	56	21.440	56
13.558	56	15.363	56	17.071	54	18.560	56	19.797	56	21.456	55
13.596	56	15.364	54	17.076	54	18.567	56	19.812	55	21.473	49
13.678	55	15.368	55	17.081	56	18.602	55	19.866	55	21.474	52
13.679	54	15.371	54	17.094	56	18.605	56	19.877	56	21.477	56
13.680	55	15.372	52	17.101	56	18.606	56	19.880	56	21.480	56
13.685	56	15.410	55	17.137	54	18.608	55	19.895	56		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21.483	56	22.117	56	22.769	56	23.398	56	23.830	55	24.453	56
21.484	54	22.126	56	22.771	56	23.405	54	23.832	55	24.454	55
21.488	54	22.127	55	22.785	55	23.411	55	23.887	55	24.457	49
21.491	55	22.128	54	22.850	55	23.415	55	23.895	56	24.458	46
21.504	58	22.131	54	22.883	46	23.425	55	23.922	55	24.461	56
21.528	54	22.141	56	22.890	54	23.426	56	23.926	55	24.462	53
21.547	54	22.276	56	22.904	53	23.428	56	23.934	56	24.463	56
21.554	52	22.279	55	22.926	55	23.429	55	24.959	56	24.464	55
21.557	56	22.288	56	22.928	54	23.458	55	23.981	56	24.465	52
21.563	56	22.296	56	22.929	56	23.504	54	23.991	56	24.466	53
21.539	55	22.316	54	22.945	56	23.506	54	24.039	54	24.467	53
21.620	56	22.326	54	22.963	56	23.507	55	24.041	55	24.468	55
21.653	56	22.328	56	22.983	56	23.522	56	24.045	55	24.469	54
21.658	55	22.343	56	23.000	56	23.524	56	24.057	55	24.470	55
21.659	56	22.399	56	23.019	56	23.535	56	24.060	55	24.476	54
21.663	56	22.402	55	23.031	56	23.550	56	24.063	56	24.479	54
21.665	55	22.411	55	23.044	55	23.557	56	24.075	55	24.520	56
21.666	56	22.434	56	23.045	55	23.587	54	24.076	56	24.523	56
21.674	55	22.435	56	23.050	55	23.597	55	24.086	56	24.530	56
21.713	56	22.441	55	23.055	56	23.616	55	24.088	56	24.672	56
21.753	56	22.467	56	23.078	56	23.620	56	24.137	56	24.678	56
21.820	55	22.473	54	23.102	56	23.659	55	24.139	56	24.693	56
21.850	56	22.474	54	23.103	54	23.660	56	24.143	55	24.697	55
21.952	51	22.480	56	23.104	56	23.670	55	24.147	56	24.699	55
21.957	55	22.481	56	23.135	56	23.672	55	24.149	56	24.799	56
21.958	56	22.525	55	23.154	56	23.688	54	24.160	54	24.802	53
21.987	56	22.577	56	23.212	51	23.690	56	24.162	54	24.803	55
21.989	55	22.636	56	23.213	51	23.691	52	24.178	55	24.804	53
22.000	55	22.639	56	23.215	46	23.698	56	24.180	53	24.808	56
22.007	55	22.657	56	23.227	56	23.725	54	24.245	55	24.827	56
22.008	55	22.663	55	23.230	56	23.731	56	24.279	56	24.916	54
22.009	56	22.664	51	23.269	56	23.732	54	24.325	51	24.927	56
22.012	56	22.666	56	23.313	55	23.762	55	24.389	56	24.948	56
22.017	55	22.669	55	23.330	52	23.764	54	24.397	52	24.969	55
22.019	55	22.670	56	23.331	54	23.767	51	24.398	53	24.972	56
22.023	56	22.677	56	23.333	53	23.770	54	24.407	54	24.981	55
22.024	55	22.692	55	23.335	56	23.773	55	24.408	54	24.985	56
22.073	56	22.719	53	23.339	55	23.802	56	24.416	54	24.987	56
22.081	56	22.720	55	23.354	56	23.809	56	24.436	56	24.988	56
22.116	56	22.767	54	23.369	53	23.823	55	24.441	55		

NOUVELLES EPICERIES DU NORD

Société anonyme au capital de 42.000.000 de francs

Siège social :

59 à 65, rue Saint-Charles, à LA MADELEINE (Nord)

Registre du commerce : Lille n° 1064.

Obligations 6,25 0/0 1949.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 100 obligations de 5.000 F nominal dont le remboursement est prévu pour le 15 janvier 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés de la même façon.

RESINES ET VERNIS ARTIFICIELS

Société anonyme au capital de 400.000.000 de francs

Siège social : 2, avenue Vélasquez, PARIS (8e)

R. C. : Seine 274710 B.

Bons 6 1/4 0/0 1954 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 31 octobre 1956 et remboursables à partir du 1er décembre 1956 ;

Des bons amortis au tirage du 25 octobre 1955 parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
855 à 1.443	55	10.500
7.140 à 7.769	56	10.500

LA RUCHE MODERNE

Capital : 394.000.000 de francs

Siège social : 4 à 20, rue Coulommière, TROYES

R. C. : Troyes n° 54-B 37.

Tirage du 18 octobre 1956 de 175 obligations de 1.000 F 5 0/0 1930.

23	24	661	665	666	2.614	2.615	2.621	2.623	2.624
667	778	872	932	1.082	2.639	2.640	2.642	2.644	2.645
1.115	1.183	1.213	1.271	1.278	2.651	2.654	2.659	2.661	2.664
1.283	1.287	1.372	1.442	1.481	2.669	2.671	2.672	2.680	2.683
1.516	1.557	1.622	1.698	1.749	2.689	2.690	2.700	2.702	2.706
1.778	1.813	1.844	1.852	1.858	2.709	2.720	2.725	2.731	2.734
1.909	1.923	1.933	1.961	2.033	2.736	2.738	2.741	2.745	2.746
2.130	2.152	2.167	2.193	2.218	2.753	2.754	2.757	2.773	2.780
2.253	2.276	2.283	2.301	2.313	2.783	2.786	2.789	2.791	2.796
2.326	2.327	2.341	2.374	2.375	2.797	2.804	2.807	2.812	2.816
2.392	2.395	2.404	2.405	2.426	2.819	2.820	2.830	2.833	2.843
2.429	2.434	2.437	2.447	2.456	2.845	2.849	2.851	2.857	2.864
2.457	2.460	2.467	2.470	2.484	2.909	2.911	2.934	2.942	2.945
2.496	2.505	2.506	2.511	2.514	2.946	2.947	2.949	2.951	2.952
2.520	2.524	2.525	2.535	2.545	2.955	2.958	2.959	2.964	2.974
2.546	2.561	2.566	2.569	2.573	2.975	2.976	2.977	2.978	2.981
2.576	2.580	2.585	2.588	2.589	2.982	2.983	2.984	2.990	2.992
2.592	2.608	2.610	2.611	2.613					

Ces titres sont remboursables à 1.000 F à partir du 15 novembre 1956.

Titres sortis aux tirages antérieurs et non remboursés.

61	68	252	305	354	1.763	1.785	1.805	1.811	1.815
393	443	444	445	537	1.817	1.842	1.847	1.850	1.856
690	733	784	808	835	1.860	1.863	1.875	1.878	1.880
839	841	863	866	874	1.891	1.897	1.901	1.904	1.912
879	882	891	910	940	1.922	1.926	1.931	1.939	1.957
978	993	996	1.005	1.019	1.962	1.964	1.968	1.981	1.985
1.065	1.067	1.081	1.099	1.113	1.987	1.998	1.999	2.021	2.048
1.117	1.134	1.136	1.171	1.172	2.092	2.128	2.133	2.135	2.142
1.173	1.177	1.205	1.215	1.221	2.157	2.166	2.177	2.170	2.190
1.223	1.264	1.295	1.335	1.371	2.219	2.222	2.250	2.254	2.257
1.375	1.379	1.384	1.385	1.388	2.260	2.273	2.281	2.289	2.297
1.418	1.423	1.444	1.460	1.462	2.307	2.312	2.316	2.324	2.325
1.469	1.479	1.497	1.510	1.513	2.329	2.330	2.332	2.348	2.352
1.518	1.535	1.539	1.542	1.543	2.369	2.377	2.379	2.381	2.382
1.549	1.555	1.573	1.583	1.598	2.387	2.402	2.421	2.445	2.486
1.599	1.600	1.610	1.621	1.659	2.487	2.510	2.538	2.539	2.652
1.661	1.667	1.682	1.684	1.706	2.653	2.840	2.965	2.986	2.987
1.738	1.747	1.752	1.759	1.761	2.988				

SOCIETE DES ENGRAIS DE ROUBAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 16, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 8515.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Onzième amortissement du 15 décembre 1956.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée, a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 décembre 1956.

En conséquence, le tirage au sort qui devait être effectué en vue de cet amortissement est supprimé.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 31 janvier 1946.*)

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 300 millions de francs 3,50 0/0 (décembre 1945).

1° Liste des 26 numéros des obligations sorties au sixième tirage du 16 octobre 1956 (11e amortissement) en complément des obligations rachetées en Bourse en vue de l'amortissement de l'emprunt de 300 millions de francs contracté par la ville de Marseille, suivant approbation interministérielle du 26 décembre 1952.

871	872	873	874	875	8.879	8.880	14.161	14.162	14.163
876	877	878	879	880	14.164	14.165	14.166	14.167	14.170
8.874	8.875	8.876	8.877	8.878	18.031				

Le coupon n° 11 de 350 F nominatif et au porteur sera payable à partir du 15 décembre 1956.

2° Liste des 475 numéros d'obligations rachetées en Bourse conformément aux conditions générales de l'émission sur les 501 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 décembre 1956.

2.226	2.253	2.304	2.305	2.590	15.529	15.752	15.753	15.754	15.755
2.591	2.673	2.674	2.675	2.676	15.756	15.759	15.953	16.036	16.037
2.700	2.701	2.702	2.703	2.822	16.038	16.039	16.040	16.056	16.057
2.823	2.824	2.825	2.826	2.827	16.058	16.059	16.060	16.061	16.062
2.828	2.829	2.900	2.901	2.902	16.063	16.064	16.065	16.197	16.402
2.903	2.904	2.905	2.925	2.926	16.403	16.404	16.405	16.686	16.687
2.927	2.928	2.929	2.940	2.971	16.688	16.689	16.690	17.013	17.014
2.972	2.973	2.974	2.975	2.976	17.015	17.016	17.017	17.669	17.718
2.977	2.978	2.979	3.245	3.351	17.719	17.720	17.900	17.901	18.048
3.401	3.556	3.557	3.558	3.587	18.049	18.050	18.051	18.052	18.068
3.853	4.010	4.011	4.038	4.107	18.281	18.282	18.283	18.284	18.285
4.108	4.136	4.142	4.281	4.282	18.286	18.788	18.789	19.235	19.266
4.311	4.312	4.362	4.418	4.523	19.318	19.383	19.620	19.634	19.635
4.540	4.541	4.805	4.827	4.857	19.636	19.637	19.657	19.658	19.793
5.009	5.097	5.098	5.099	5.100	20.064	20.065	20.136	20.137	20.454
5.122	5.123	5.124	5.125	5.665	20.455	20.477	21.004	21.091	21.204
5.670	5.741	5.742	5.743	5.744	21.205	21.206	21.391	21.596	21.760
5.745	5.746	5.805	5.854	6.106	22.185	22.293	22.294	22.295	22.296
6.109	6.110	6.116	6.117	6.164	22.297	22.320	22.480	22.481	22.482
6.165	6.166	6.179	6.180	6.317	22.888	23.083	23.084	23.101	23.102
6.318	6.319	6.320	6.321	6.322	23.107	23.315	23.720	23.769	23.770
6.323	6.324	6.325	6.326	6.329	23.771	23.772	23.773	23.870	23.871
6.481	6.482	6.788	7.199	7.200	24.101	24.102	24.194	24.258	24.560
7.201	7.231	7.232	7.399	7.547	24.663	24.664	24.665	24.666	24.667
7.548	7.549	7.550	7.699	7.868	24.980	24.981	25.128	25.257	25.308
8.034	8.074	8.075	8.076	8.077	25.309	25.310	25.311	25.312	25.386
8.178	8.179	8.448	8.468	8.637	25.387	25.388	25.389	25.390	25.565
8.638	8.639	8.640	8.641	8.642	25.566	25.567	25.568	25.569	25.622
8.643	8.644	8.645	8.646	8.650	25.623	25.765	25.766	25.767	25.774
8.651	8.980	8.981	9.066	9.067	25.775	25.776	25.777	25.778	25.779
9.176	9.276	9.486	9.487	9.535	25.780	25.864	25.875	25.876	25.967
9.761	9.762	9.763	9.920	9.921	25.968	25.971	25.972	25.988	26.339
10.276	10.277	10.278	10.279	10.280	26.860	26.861	26.862	26.863	26.864
10.332	10.882	10.883	11.010	11.015	27.013	27.014	27.015	27.040	27.210
11.026	11.031	11.059	11.067	11.068	27.211	27.212	27.280	27.281	27.282
11.069	11.070	11.093	11.094	11.132	27.296	27.298	27.297	27.298	27.299
11.133	11.170	11.197	11.246	11.247	27.300	27.301	27.302	27.303	27.304
11.248	11.249	11.599	11.603	11.604	27.525	27.526	27.527	27.528	27.529
11.688	11.689	11.690	11.691	11.692	27.530	27.531	27.532	27.533	27.534
11.762	11.831	11.832	11.835	12.271	27.627	27.628	27.629	27.630	27.691
12.272	12.273	12.274	12.275	12.686	27.692	27.849	27.873	28.045	28.527
12.688	12.793	12.807	12.826	12.945	28.528	28.529	28.563	28.819	28.894
13.045	13.380	13.517	13.539	13.540	28.936	28.937	28.938	28.939	28.940
13.721	14.120	14.198	14.199	14.200	28.941	28.980	29.160	29.179	29.203
14.352	14.353	14.354	14.355	14.356	29.204	29.205	29.556	29.887	29.888
14.357	14.358	14.364	14.380	14.381	29.889	29.890	29.891	29.892	29.893
14.382	14.700	14.701	14.702	14.884	29.894	29.895	29.896	29.897	29.898
15.011	15.025	15.303	15.304	15.305					

3° Liste des obligations amorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.	NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.
3.105 à 3.107	4	13.362	2
3.120	5	13.393 à 13.400	5
3.171	5	14.201	5
3.176 à 3.179	5	14.794 et 14.795	4
3.411 à 3.415	5	15.031	5
3.420	5	15.034 à 15.040	5
3.491	5	15.063	5
3.497	5	15.431	5
3.499	5	15.433	5
3.727	4	15.435 et 15.436	5
3.845	4	15.645	4
3.847 à 3.850	4	15.649 et 15.650	4
3.976	5	15.790	5
4.631 à 4.638	5	16.322	5
4.978	1	16.622	4
5.282 à 5.284	3	16.806 et 16.807	5
5.421 à 5.425	5	16.971	4
5.762	4	16.972	5
5.881 à 5.884	4	16.979 et 16.980	5
5.886	4	17.915 à 17.920	5
5.890	4	18.871 à 18.875	5
6.031 à 6.033	4	19.033	4
6.123 à 6.126	5	19.035 et 19.036	4
6.128 à 6.130	5	20.271 à 20.280	5
6.991 à 6.994	5	21.511	5
6.997 à 7.000	5	21.518	5
8.121 à 8.123	5	21.663 à 21.669	5
8.128 et 8.129	5	21.777 à 21.780	5
8.439 et 8.440	4	23.146 à 23.150	5
8.784 à 8.786	5	23.361	5
10.695 et 10.696	2	23.370	5
11.532 à 11.566	4	23.433 et 23.434	5
11.611	5	23.437 à 23.440	5
11.781	5	23.531 à 23.539	4
11.783	5	23.854 à 23.857	5
11.785 à 11.790	5	24.754 à 24.760	5
11.961	5	24.787 à 24.789	5
11.963	5	25.365 à 25.367	4
12.420	3	25.461 et 25.462	5
12.581 à 12.584	4	26.556	5
12.651 à 12.660	5	26.559 et 26.560	5
12.765	4	27.991 à 27.999	5

4° Titres et coupons frappés d'opposition.

NUMÉROS DES TITRES et des coupons.	NUMÉROS de l'opposition.	NUMÉROS DES TITRES et des coupons.	NUMÉROS de l'opposition.
3.191	405	23.241 et 23.242	405
9.968 à 9.970	405	24.762 à 24.765	405
15.981	409	29.231 à 29.233	404
21.488 à 21.491	412		

Le remboursement des obligations sorties au sixième tirage aura lieu à présentation, à partir du 15 décembre 1956, à la recette municipale, tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (le samedi de neuf heures à douze heures seulement), et aux siège et succursales du Crédit lyonnais, de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, le Comptoir national d'escompte de Paris, la Société générale de crédit industriel et commercial, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Pour extrait conforme au procès-verbal du tirage en date du 16 octobre 1956.

Le receveur municipal, M. GONNET.

L'adjoint délégué aux finances, IRMA RAPUZZI.

Société des Accumulateurs Fixes et de Traction

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 656.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE, A ROMAINVILLE (SEINE)

R. C. : Seine n° 139650.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 132 obligations 4 0/0 1945 dont le onzième amortissement est prévu pour le 1er décembre 1956.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1956.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON
(MANUFACTURE NATIONALE DE BOULOGNE-SUR-MER)

Société anonyme au capital de 221.357.500 F

Siège social : 8, rue d'Orléans, BOULOGNE-SUR-MER

Registre du commerce : Boulogne-sur-Mer n° 55-B 23.

Tirage au sort effectué le 5 novembre 1956 des 196 obligations restantes 4 1/4 0/0 1942, remboursables à 2.000 F le 15 décembre 1956.

6.047	6.048	6.049	6.050	6.051	7.594	7.847	7.848	7.849	7.850
6.052	6.053	6.054	6.055	6.056	7.851	7.852	7.853	7.854	7.855
6.147	6.148	6.149	6.175	6.176	7.856	7.906	7.907	7.908	7.909
6.177	6.178	6.179	6.180	6.181	7.910	8.147	8.148	8.149	8.150
6.182	6.183	6.184	6.252	6.253	8.151	8.152	8.153	8.154	8.155
6.254	6.442	6.443	6.444	6.445	8.156	8.177	8.178	8.179	8.180
6.446	6.447	6.448	6.449	6.450	8.181	8.182	8.183	8.184	8.185
6.451	6.570	6.571	6.572	6.573	8.186	8.319	8.320	8.321	8.322
6.574	6.575	6.576	6.577	6.578	8.323	8.324	8.325	8.326	8.327
6.579	6.676	6.809	6.810	6.811	8.328	8.570	8.571	8.572	8.573
6.851	6.852	6.853	6.854	6.855	8.574	8.575	8.576	8.744	8.745
6.856	6.857	6.858	6.859	6.860	8.746	8.747	8.799	8.800	8.801
6.861	6.862	6.863	6.864	7.371	8.802	8.803	8.804	8.805	8.806
7.372	7.373	7.374	7.375	7.455	8.807	8.808	8.972	8.973	8.974
7.456	7.457	7.458	7.459	7.464	8.975	8.976	8.977	8.978	8.979
7.529	7.530	7.531	7.532	7.533	8.980	8.981	9.051	9.052	9.153
7.534	7.555	7.556	7.557	7.558	9.154	9.155	9.156	9.157	9.158
7.559	7.560	7.561	7.562	7.563	9.159	9.162	9.412	9.413	9.414
7.564	7.585	7.586	7.587	7.588	9.415	9.416	9.417	9.418	9.419
7.589	7.590	7.591	7.592	7.593	9.420				

Ces 196 obligations sont remboursables à 2.000 F, à dater du 15 décembre 1956, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, du Crédit lyonnais, du Crédit industriel et commercial et de la B. N. C. I.

Le conseil d'administration.

Obligations amorties et non demandées en remboursement au 30 septembre 1956.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
786 à 790	45	6.401 à 6.410	55	8.659 à 8.668	55
1.031 à 1.040	45	6.640 à 6.644	54	8.873 à 8.878	55
1.135	52	7.535 à 7.544	55	8.888 et 8.889	54
1.522 à 1.527	45	7.615 à 7.618	55	9.022 et 9.023	55
1.720	52	7.739 à 7.741	53	9.029	55
2.143 à 2.148	52	7.747 à 7.752	54	9.039 à 9.045	55
2.173 et 2.174	45	8.099 à 8.103	55	9.063 à 9.072	55
2.551 à 2.554	52	8.187 et 8.188	55	9.187 à 9.191	54
2.711 et 2.712	46	8.277 et 8.278	55	9.201 à 9.215	55
6.030 à 6.036	55	8.311 à 8.318	55	9.218 à 9.226	53
6.339 à 6.342	53	8.357 et 8.358	55	9.227 à 9.236	56
6.385	55	8.382 à 8.388	55	9.257 à 9.260	55
6.394 à 6.399	55	8.406 et 8.407	54		

Compagnie Tunisienne d'Electricité et Transports
(C. T. E. T.)

Société anonyme tunisienne au capital de 595.455.000 F

Siège social : a TUNIS, avenue Habib-Bourguiba

Registre du commerce : Tunis n° 149.

Obligations de 1.000 *F* 5 0/0 1930.

Amortissement du 1er janvier 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie tunisienne d'électricité et transports (C. T. E. T.) a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er janvier 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
898	1/50	4.600	1/46	8.533	7/44
3.143	1/49	4.605	7/44	12.060	7/49
3.944	7/46	6.604	7/49	17.370	7/46

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

Société anonyme française au capital de 300 millions de francs

Siège social : 280, boulevard Saint-Germain, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 9417.

Obligations 4 0/0 1946, 1953 et 1954 de 5.000 F nominal.
(Emprunt 1946 n°s 1 à 110000 ; emprunt 1953 n°s 110001 à 340000 ; emprunt 1954 n°s 340001 à 480000.)

Echéance du 1er décembre 1956.

Quatrième tirage effectué le 15 octobre 1956 pour amortissement de 11.291 obligations.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE	ANNÉE de remboursement.
398.214 à 409.504	1956

Coupon n° 11 attaché (échéance 1er décembre 1957).

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du quatrième tirage.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

Les obligations désignées par le sort seront remboursables à leur montant nominal à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences :

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e) ;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris (8e) ;
De la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris (8e) ;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er).

SOCIETE BAGNAC-LARIVE

Société anonyme au capital de 100.000.000 de francs

Siège social : BAGNAC (Lot)

Registre du commerce : Figeac 55-B 10.

Obligations 4 1/2 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 24 obligations sorties au onzième tirage au sort du 7 novembre 1956 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er décembre 1956. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
Obligations échangées					
1.530	56	1.844	56	2.250	56
1.546	56	1.897	56	2.320	56
1.549	56	1.922	56	2.321	56
1.699	56	1.926	56	2.372	56
1.725	56	1.935	56	2.379	56
1.733	56	1.946	56	2.386	56
1.734	56	2.163	56	2.440	56
1.764	56	2.230	56	2.476	56
Obligations non échangées					
454	53	1.061	48	1.289	52
456	48	1.285	48	1.290	51

SOCIETE IMMOBILIERE du CASINO MUNICIPAL de DINARD

CAPITAL : 5.450.000 F

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 92, AVENUE D'IÉNA

R. C. : Seine 357951 B.

Liste numérique des obligations 4 0/0 1935 sorties au tirage effectué le 5 novembre 1956.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

5	71	90	100	107	349	355	370	396	413
121	128	129	133	168	416	425	497	511	514
177	187	188	192	231	529	582	595	658	662
265	285	312	318	332	664	673	684	700	

OBLIGATIONS DE 500 F

721	722	756	761	769	1.121	1.142	1.147	1.158	1.161
770	782	799	801	803	1.166	1.170	1.171	1.178	1.206
821	822	844	874	886	1.207	1.222	1.223	1.256	1.267
915	920	942	944	947	1.276	1.294	1.312	1.318	1.327
967	1.020	1.021	1.023	1.036	1.329	1.331	1.374	1.386	1.397
1.044	1.059	1.063	1.088	1.111	1.416	1.429	1.432	1.434	

Les obligations sont remboursées au pair, à partir du 5 novembre 1956, aux caisses de la Société franco-américaine de banque, 23, boulevard Haussmann, Paris (9e).

SOCIETE LE CARBONE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 812.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DES ACACIAS, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 272896 B.

Obligations de 10.000 F 6 0/0 1955.

Liste numérique de la série comprenant les 582 obligations sorties au premier tirage au sort du 6 novembre 1956 formant, avec les 581 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er décembre 1956.

28.330 à 28.933

Ces obligations seront remboursables à 10.520 F.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 16 décembre 1955.)

Groupement pour l'Equipement de l'Industrie Sucrière Française

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 23, AVENUE D'IÉNA, PARIS

Registre du commerce : Seine 324351 B.

Obligations 6 0/0 décembre 1955 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er décembre 1956.

Premier tirage effectué le 12 octobre 1956 pour amortissement de 4.986 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, les numéros sortis au premier tirage ;
b) Les numéros frappés d'opposition à la date du premier tirage.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
8.896 à 8.905	opp.
112.207 à 117.192	**1956**

Coupon n° 2 attaché (échéance 1er décembre 1957).

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 10.500 F à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) et dans tous les sièges, succursales ou agences :

Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e).

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 5 janvier 1956.)

Société Industrielle de Liaisons Electriques

(S. I. L. E. C.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 665.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 64 *bis*, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 6916.

Obligations 6 1/4 0/0 1949 de 5.000 F.

Huitième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 135 obligations dont l'amortissement est fixé au 15 janvier 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

EMPRUNT ALGERIEN 3,50 0/0 1950

Liste récapitulative des obligations amorties au tirage annuel du 1er octobre 1956 et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
OBLIGATIONS DE 10.000 F			
85.501 à 85.970	53	115.508 à 115.794	51
89.501 à 89.557	53	115.911 à 116.134	51
89.562 à 89.604	53	117.001 à 118.390	51
89.608 à 89.626	53	119.207 à 121.227	54
98.501 à 99.456	53	143.173 à 144.149	56
114.736 à 114.924	51	144.164 à 144.180	56
115.225 à 115.258	51	144.189 à 144.488	56
115.268 à 115.276	51	144.501 à 145.330	56
115.422 à 115.500	51		
OBLIGATIONS DE 5.000 F			
170.002 à 170.011	52	176.003 à 176.015	54
170.012 à 170.053	56	176.017 à 176.038	55
171.201 à 171.214	53	176.039 à 176.047	56
OBLIGATIONS DE 2.000 F			
184.546 à 184.581	51	188.342 à 188.389	53
184.617 à 184.641	51	188.392 à 188.429	53
184.646 à 184.716	51	188.431 à 188.438	53
184.746 à 184.763	51	188.442 à 188.474	53
184.856 à 185.175	51	188.478 à 188.610	53
187.592 à 187.798	52	188.612 à 188.651	53
187.800 à 187.925	52	188.653 à 188.663	53
187.927 à 187.940	52	188.667 à 188.796	53
187.942 à 187.994	52	201.406 à 202.079	55
188.272 à 188.302	53	209.420 à 210.010	54
188.305 à 188.313	53	212.815 à 213.619	56
188.317 à 188.339	53		

Titres frappés d'opposition.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

51.864 — 45.884 à 45.886 — 89.605 à 89.606

La présente liste porte à 18.610,5 le nombre d'obligations amorties et réduit à 120.906 6 le nombre des titres restant à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt. Le remboursement des obligations et le payement des coupons auront lieu à partir du 15 novembre 1956 aux caisses des établissements ci-après :

Comptoir national d'escompte de Paris ;
Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Crédit lyonnais ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
Crédit algérien ;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts ;
Compagnie algérienne de crédit et de banque ;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;
Banque industrielle de l'Afrique du Nord ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique) ;
Crédit industriel et commercial ;
Trésorerie générale de l'Algérie.

Société anonyme des Carrières de la Meilleraie

CAPITAL : 99.990.000 F
SIÈGE SOCIAL : POUZAUGES (VENDÉE)
R. C. : Fontenay-le-Comte n° 5301.

Bons de 5.000 F 6 0/0 1948.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 4 bons devant être amortis le 1er décembre 1953.

Il restait 196 bons à rembourser et le tirage du 31 octobre 1956 a désigné les bons suivants pour être remboursés à 5.000 F, à partir du 1er décembre 1956 :

531 à 536 — 589 à 633 — 1.236 à 1.250 — 1.855 à 1.884 — 1.887 à 1.924 — 1.929 à 1.954 — 1.965 à 1.995.

Des tirages précédents, il reste encore à présenter au remboursement les bons :

554 à 558 — 853 — 1.488 et 1.489 — 1.523 et 1.524 — 1.609 à 1.611 — 1.627 et 1.628 — 1.641 à 1.644 — 1.698 à 1.700 — 1.716 et 1.717.

LAMBERT FRERES & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.463.750.000 F
SIÈGE SOCIAL :
ROUTE D'ARGENTEUIL, CORMEILLES-EN-PARISIS (SEINE-ET-OISE)
R. C. : Versailles n° 56-B 332.

Obligations 6 0/0 1955.

Premier amortissement du 30 octobre 1956.

Les 831 obligations portant les numéros 27.126 à 27.956 sont amorties et remboursables le 1er décembre 1956 à 10.512 F, coupon n° 2, échéance 1er décembre 1957, attaché.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la compagnie a procédé au rachat en Bourse de 831 obligations. L'économie ainsi réalisée par les rachats permet la majoration du prix de remboursement de 12 F par titre.

Le remboursement des obligations s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e), et ses banques affiliées ;
Société générale, 112, avenue Kléber, Paris (16e),
ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel du 21 *février* 1956.)

MINES DOMANIALES DE POTASSE D'ALSACE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL DE L'ÉTAT
MULHOUSE (HAUT-RHIN)

Emission de 100.000 *obligations* 5 3/4 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Quatrième amortissement du 1er janvier 1957.

Le tableau ci-dessous comporte :

1° Les séries sorties aux trois premiers tirages et dans lesquelles certains titres restent à rembourser ;

2° La série sortie au troisième tirage du 22 octobre 1956 et comportant 6.667 obligations remboursables à dater du 1er janvier 1957 à 105 0/0 de leur valeur nominale, soit 10.500 F.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
16.809 à 23.475	1955	71.396 à 78.062	1954
62.109 à 68.775	1957	83.943 à 95.609	1956

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel du 18 *février* 1953.)

CINZANO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.052.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 30, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)
R. C. : Seine n° 213460 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 523 obligations 4 0/0 1945 Cinzano dont :

370 correspondant au onzième amortissement du 1er décembre 1956 ;

153 à titre d'amortissement anticipé partiel par imputation sur les derniers amortissements.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

TUILERIES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : MARCQ-EN-BARŒUL (NORD), 117, RUE NATIONALE
R. C. : Tourcoing 17932 B.

Emprunt obligataire 5,50 0/0 1948.

Neuvième amortissement.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 60 obligations de 5.000 F nominal dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Toutes les obligations amorties antérieurement par voie de tirage au sort ont été remboursées.

IMPRIMERIES OBERTHUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 78, RUE DE PARIS, RENNES
R. C. : Rennes n° 54-B 25.

Obligations 4 1/4 0/0 1942-1944 de 2.000 F.

Huitième tirage effectué le 23 *octobre* 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 193 obligations sorties à ce tirage (la société a racheté 92 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.236 à 2.240	43	6.346 à 6.350	55	7.006 à 7.010	56
5.001 à 5.005	56	6.351 à 6.355	55	7.021 à 7.025	55
5.086 à 5.090	54	6.381 à 6.385	54	7.041 à 7.045	56
5.096 à 5.100	56	6.391 à 6.395	56	7.056 à 7.060	55
5.121 à 5.125	56	6.416 à 6.420	55	7.136 à 7.140	56
5.146 à 5.150	55	6.441 à 6.445	56	7.156 à 7.160	56
5.186 à 5.190	56	6.461 à 6.465	55	7.171 à 7.175	55
5.331 à 5.335	56	6.471 à 6.475	55	7.176 à 7.180	54
5.341	56	6.606 à 6.610	56	7.281 à 7.285	56
5.416 à 5.420	56	6.611 à 6.615	56	7.296 à 7.300	55
5.456 à 5.460	56	6.616 à 6.620	56	7.311 à 7.315	56
5.776 à 5.780	56	6.621 à 6.625	55	7.321 à 7.325	56
5.806 à 5.810	56	6.716 à 6.720	56	7.366 à 7.370	56
5.826 à 5.830	56	6.731 à 6.735	56	7.396 à 7.400	56
5.861 à 5.865	56	6.741 à 6.745	56	7.401 à 7.405	54
5.881 à 5.885	56	6.761 à 6.765	55	7.416 à 7.420	54
5.896 à 5.900	56	6.771 à 6.775	56	7.441 à 7.445	56
5.976 à 5.980	56	6.776 à 6.780	56	7.471 à 7.475	55
6.151 à 6.155	56	6.826 à 6.828	55	7.481 à 7.485	56
6.191 à 6.195	56	6.926 à 6.930	55	7.486 à 7.490	54
6.206 à 6.210	55	6.986 à 6.990	56	7.726 à 7.730	56
6.231 à 6.235	56	6.991 à 6.995	56	7.791 à 7.795	55
6.236 à 6.240	55				

Les obligations amorties au tirage du 23 octobre 1956 seront remboursables à partir du 1er décembre 1956.

Société anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 360.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 41, AVENUE MONTAIGNE, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 8146.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 264 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er décembre 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

ATELIERS NEYRET BEYLIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 207 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A SAINT-MARTIN-D'HERES

Registre du commerce : Grenoble n° 55-B 217.

Bons 6 1/2 0/0 *de* 10.000 *F* (*émission* 1954).

Amortissement du 25 novembre 1956.

Conformément au tableau d'amortissement, 311 bons sont amortis en 1956, dont 40 bons par voie de rachats en Bourse et 271 bons par voie de tirage au sort qui seront remboursés au prix de 10.550 F.

Les numéros des 271 bons sortis au tirage sont les suivants :

1.970 à 1.991 — 1.995 à 2.045 — 2.050 à 2.060 — 2.062 à 2.248

Titres sortis au tirage précédent et non encore remboursés.

Amortissement 1955.

953 — 960 — 1.056 à 1.074 — 1.005 — 1.006

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 31 décembre* 1954.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Irène-Camille Coppier, veuve de Roger Renauld, de nationalité française, née à Doussard (Haute-Savoie) le 8 mars 1919, demeurant à Paris (16e), 10, rue de Civry, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Philippe-Olivier Coppier, né à Paris le 3 juillet 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux tendant à ce que son fils susnommé soit autorisé à substituer à son nom patronymique de Coppier celui de Gorny.

M. Jean-Fernand Kahn, de nationalité française, né à Paris (17e) le 29 novembre 1912, demeurant à Paris (16e), 12, rue de Lota, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses deux enfants mineures : Patricia-France, née à New-York (U. S. A.) le 12 septembre 1947, et Carole-Michèle, née à New-York le 11 juin 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bernard, sous lequel il est connu.

M. Fred Gabriel, né le 6 décembre 1909 à Caen (Calvados), demeurant à Montluçon (Allier), agissant tant en son nom personnnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Jean-François, né le 5 décembre 1939 à Paris (8e) ; Alain, né le 30 novembre 1942 à Rodez (Aveyron), et Didier, né le 21 décembre 1944 à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Sabatier.

M. Jacques-René Dreyfus, directeur de société, demeurant à Paris, 14, rue de l'Abbé-Rousselot, né à Paris (8e) le 27 août 1921, de nationalité française, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delamare, ou subsidiairement Delamarre, afin de s'appeler légalement à l'avenir Delamare, ou Delamarre, au lieu de Dreyfus.

M. Georges Dembinski, né à Paris (12e) le 20 août 1929, et Mme Rachel-Renée Lewin, née à Paris (11e) le 13 janvier 1932, son épouse, demeurant tous deux à Troyes, 97, rue Emile-Zola, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Debin, ou à défaut celui de Devis, ou encore à défaut celui de Dumas.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Département de la Réunion.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRAVAUX PUBLICS, AUX TRANSPORTS ET AU TOURISME

Construction de la route nationale reliant Saint-Denis à la Possession par le littoral.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet de la Réunion ou son délégué, en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Réunion ou de son délégué, à l'adjudication restreinte sur offres de prix des travaux de construction de la route visée ci-dessus et dont la plateforme de 9 mètres de largeur dans les sections normales sera établie entre les cotes (10) et (28), soit à l'intérieur, soit au flanc, soit au bas d'une haute falaise basaltique bordant l'océan Indien.

L'adjudication sera basée sur le cadre du détail estimatif comportant les quantités évaluées par l'administration. Cette pièce devra être complétée par les soumissionnaires à partir des prix unitaires consentis par eux.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe de l'article 8 *bis* du chapitre B, paragraphe I, du cahier des clauses et conditions générales (ponts et chaussées), auxquelles s'ajoute la déclaration établie en conformité du paragraphe 2 de l'article 1er du décret n° 54-596 du 11 juin 1954, seront adressées au secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, direction des routes et de la circulation routière, 3e bureau, et elles devront lui parvenir avant le samedi 1er décembre 1956, à douze heures.

Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Il est précisé que, à l'appui de leurs demandes d'admission, les entreprises intéressées devront obligatoirement produire les éléments énumérés ci-après, qui sont de nature à influer de façon décisive sur les délibérations de la commission :

1° Les références de l'entreprise en matière de travaux souterrains ;

2° Le ou les noms et les références personnelles du ou des ingénieurs à qui l'entreprise se propose de confier la direction des chantiers souterrains ainsi que les noms et les références personnelles du ou des chefs mineurs à placer sous l'autorité des précédents.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant la commission spéciale chargée de proposer au ministre la liste des concurrents à admettre.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces aux entrepreneurs.*

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur quantité approximative par nature d'ouvrages sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande soit au directeur des routes, ministère des travaux publics, 244, boulevard Saint-Germain, Paris, soit à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Réunion, à Saint-Denis (la Réunion).

Les entrepreneurs et les personnes intéressées pourront, en outre, consulter au Bureau central d'études pour l'équipement des départements d'outre-mer (B. C. E. O. M.), 90, boulevard de Latour-Maubourg, Paris, un jeu de photographies à grande échelle représentant la falaise de la Réunion et se procurer auprès de ce même bureau, moyennant payement des frais de tirage correspondants, un jeu de ces mêmes photographies à moyenne échelle.

Fait à Paris, le 31 octobre 1956.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Par délégation :

Le directeur des routes et de la circulation routière,

RUMPLER.

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

SERVICE DU GÉNIE

ADJUDICATION

A METZ, le 19 décembre 1956, à quatorze heures.

Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification pendant les années 1957 et 1958.

Places de Metz, Saint-Avold, Boulay, Sarralbe, Thionville, Sarrebourg, Dieuze, Bitche, Sarreguemines et dépendances (au total 81 lots intéressant tous les corps de métiers).

Le cahier des prescriptions spéciales et les pièces du marché sont déposés à la direction des travaux du génie, 3, rue de la Citadelle, à Metz, et dans les bureaux des représentants du génie à Metz (île du Saulcy), Saint-Avold, Boulay, Sarralbe, Morhange, Thionville, Sarrebourg, Bitche, Sarreguemines, Verdun, et aux directions de travaux du génie de Nancy, Strasbourg, Châlons-sur-Marne, Dijon et Paris, où l'on peut en prendre connaissance dès maintenant. Il ne sera pas adressé de dossiers en communication.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies le plus tôt possible et au plus tard le 28 novembre 1956.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches et plus particulièrement les pièces du marché.

Hôpital militaire Robert-Picque de Bordeaux.

MARCHES SUR APPELS D'OFFRES

Des marchés sur appels d'offres seront passés pour les articles ci-dessous à fournir pendant :

1° L'année 1957 : légumes frais, fruits, pommes de terre, lait, poissons, beurre, fromage, volaille, œufs, blanchissage du linge ;
2° Le premier trimestre 1957 : viande et abats de boucherie.

Pour tous renseignements et examen des cahiers des charges, s'adresser au service des deniers tous les jours ouvrables, sauf le samedi, de quinze heures à dix-sept heures.

Soumissions cachetées adressées confidentiellement par voie postale au médecin chef avant le 5 décembre 1956, à dix-huit heures.

AVIS DIVERS

EPARGNE, CONSTRUCTION, LOGEMENT

Les membres de l'association sont convoqués en assemblée générale annuelle le 29 novembre 1956, à dix-huit heures, 3, avenue du Président-Wilson, Paris :

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1956.

Anciens Etablissements Vaugeois et Binot et G. Corpet

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 74 MILLIONS DE FRANCS
(EN LIQUIDATION)
SIÈGE SOCIAL : 58, RUE DE COURCELLES, PARIS
R. C. : Seine n° 262647 B.

Avis aux propriétaires d'obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1946.

Les propriétaires d'obligations sont avisés que le liquidateur a décidé, en application des résolutions prises par l'assemblée générale des obligataires du 4 janvier 1951, d'effectuer le 1er décembre 1956 une cinquième et dernière répartition de 600 F net, sur chaque obligation de 2.000 F (remboursée de 1.400 F) restant en circulation.

Les obligations se trouveront ainsi intégralement remboursées.

Cette dernière répartition aura lieu contre remise des titres eux-mêmes, coupons n° 11 et suivants attachés.

A la même date sera mis en payement le coupon n° 10 de 27 F net.

La répartition et le payement du coupon n° 10 seront effectués, sans frais, à partir du 1er décembre 1956, à tous les guichets (agences et bureaux permanents) de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

18 octobre 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Officiers de réserve du département des Deux-Sèvres.** But : maintien et développement de la camaraderie ; défense des intérêts moraux et matériels ; entraide ; information générale. Siège social : quartier Duguesclin, Niort.

19 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association syndicale du quartier des Craux.** But : sauvegarde des intérêts des habitants de ce quartier, en tant qu'adduction d'eau, voirie, assainissement et toute amélioration de l'habitat dans ce quartier. Siège social : chez le président, M. Pegard (Louis), quartier des Craux, Gémenos.

19 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Bridge-Club des médecins.** But : grouper les médecins bridgeurs pour compétitions et parties libres. Siège social : 19, rue Hautefeuille, Paris.

19 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Mouvement national d'épargne (association locale de Romorantin, Courmemin, Lanthenay, Loreux, Millançay, Pruniers, Veilleins, Vernon, Villeherviers).** But : défense et développement de l'épargne. Siège social : hôtel de ville de Romorantin (Loir-et-Cher).

19 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération unie des auberges de jeunesse (association départementale de la Gironde).** But : regrouper les usagers des auberges de jeunesse du département en vue de créer, équiper, contrôler et gérer les auberges prises en charge par la fédération et contribuer au développement des activités éducatives de l'ajisme. Siège social : 9, rue Bergeret, Bordeaux.

22 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association d'éducation populaire du cours des Coteaux.** But : assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre dite Cours des Coteaux. Siège social : 66, boulevard Sénart, Saint-Cloud.

24 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association scolaire Sainte-Jeanne-d'Arc.** But : gestion financière de l'institut Sainte-Jeanne-d'Arc. Siège social : 3, rue du Fossé, Maisons-Laffitte.

24 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Lions-Club de Cholet.** But : créer et développer un esprit de considération généreuse chez les peuples du monde et unir les membres du club dans les liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension mutuelle. Siège social : hôtel Blanchard, place du 77e-Régiment-d'Infanterie, Cholet (Maine-et-Loire).

24 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Union des femmes françaises.** But : défendre la famille et le droit des femmes sur le plan politique, civique et social. Siège social : rue Gustave-Flaubert, Bergerac (Dordogne).

25 octobre 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale laïque de Vignoux-sur-Barangeon.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes ; établir un lien entre les familles et l'école ; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social : école de garçons de Vignoux-sur-Barangeon.

25 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Ciné-Club d'éducation populaire de Trèbes.** But : susciter, promouvoir, collaborer à toutes œuvres éducatives par le cinéma. Siège social : mairie de Trèbes.

26 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Comité des fêtes du quartier de Stervins en Riantec.** But : organisation de fêtes. Siège social : buvette du Phare, Stervins en Riantec (Morbihan).

27 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Amicale des skieurs de la région de Longwy.** But : préparer, par la pratique des exercices physiques et en particulier par le ski de piste, l'alpinisme et les randonnées en montagne, des hommes robustes ; organiser des « cars de neige » ; créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : mairie de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

27 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de Châlons-sur-Marne. Association de familles de Châlons et son canton.** But : représenter les familles devant les pouvoirs publics sous l'égide de l'union départementale ; promouvoir et susciter des services d'intérêt familial. Siège social : 3, rue d'Orfeuil, Châlons-sur-Marne.

28 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Comité des fêtes de Saint-Hippolyte.** But : organiser les différentes réjouissances de la commune. Siège social : Maison du peuple, Saint-Hippolyte (Puy-de-Dôme).

29 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. Groupement intercommunal de défense contre les maladies des animaux.** But : lutte contre les maladies des animaux sous les directives du groupement départemental. Siège social : villa Santelli, Lavatoggio (Corse).

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Association sportive du Chêne de Viroflay.** But : éducation physique, morale et spirituelle. Siège social : 5, rue Jean-Rey, Viroflay.

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de police. Association pour la défense des intérêts des locataires de l'immeuble 1 « bis », rue Jean-Menans, Paris (19e).** But : défense commune des intérêts des adhérents. Siège social : 1 *bis*, rue Jean-Menans, Paris.

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Comité des fêtes de Muël.** But : promouvoir et organiser des loisirs sains, notamment par l'organisation de fêtes et manifestations sportives, artistiques, théâtrales, patriotiques, de bienfaisance et autres, destinées à maintenir et étendre le bon renom de la commune de Muël, favoriser le commerce local. Siège social : mairie de Muël.

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de Carcassonne. Club boule optimiste.** But : pratique du jeu de boules et pétanque. Siège social : café du Commerce, Rieux-Minervois.

29 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Longwy-Loisirs.** But : propager la culture intellectuelle et artistique. Siège social : mairie de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de police. Frantechfer.** But : favoriser les échanges de technique industrielle, ferroviaire, et faciliter la conclusion des marchés entre la France et la Chine et divers pays de l'Est. Siège social : 6, avenue de Messine, Paris.

29 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de police. Association amicale Fédération sportive de France des maîtres nageurs, sauveteurs diplômés par l'Etat.** But : regroupement, au sein de la Fédération sportive de France, de tous les responsables des sections de natation ; coordination de leur action en vue du développement de la natation élémentaire et sportive. Siège social : 5, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

29 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. Association familiale de Couches (centre ménager et éducation populaire).** But : développer la formation ménagère ; promouvoir les œuvres d'éducation populaire ; développer toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral au centre ménager et aux œuvres d'éducation populaire. Siège social : rue Saint-Georges, Couches (Saône-et-Loire).

29 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. Les Sociétés fresnoysiennes réunies.** But : fournir aux sociétés et œuvres locales le moyen de se déplacer dans le cadre de leur activité spécifique et statutaire. Siège social : mairie de Fresnoy-le-Grand (Aisne).

30 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de police. Cercle féminin du laïcat chrétien.** But : créer un climat de charité entre chrétiens de diverses confessions. Siège social : 7, allée des Pins, Boulogne-sur-Seine.

30 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture du Gard. Club des supporters de la région de Pont-Saint-Esprit.** But : s'intéresser à la vie sportive du pays et au football ; soutenir et aider par tous les moyens l'Indépendante de Pont-Saint-Esprit. Siège social : bar Marins, allées Jean-Jaurès, Pont-Saint-Esprit.

30 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture de la Vienne. Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Fontaine-le-Comte.** But : établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale ; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social : école publique de Fontaine-le-Comte.

31 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. Ski-Club alpin du Beaujolais.** But : pratique du ski sous toutes ses formes : ski de piste, de tourisme, de glacier, de raid et de compétition. Siège social : 8, rue de la République, Villefranche-sur-Saône (Rhône).

31 octobre 1956. **Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Amicale laïque de Borée.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social : école publique de Borée (Ardèche).

31 octobre 1956. **Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Association pour la défense et l'extension culturelles.** But : défendre et promouvoir par tous les moyens la culture sous toutes ses formes ; en particulier, favoriser et soutenir les institutions d'éducation populaire ; organiser les loisirs. Siège social : 60, avenue du Colonel-Leclerc, Menton.

31 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Martin-la-Sauveté.** But : gérer la caisse privée du corps communal des sapeurs-pompiers. Siège social : mairie de Saint-Martin-la-Sauveté (Loire).

31 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des enfants du canton de Rignac (Aveyron).** But : grouper les originaires du canton de Rignac ; entretenir des relations et faciliter leur placement. Siège social : 1, rue de Turbigo, Paris.

31 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Association des amis de l'extension (scouts et guides de France) de la Seine-Maritime.** But : apporter une aide morale et matérielle aux jeunes gens et jeunes filles handicapés du scoutisme et du guidisme d'extension. Siège social : 24, rue de Joyeuse, Rouen.

31 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Université populaire de Petit-Quevilly.** But : éducation populaire. Siège social : mairie de Petit-Quevilly.

31 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Les Petits chanteurs de la Renaissance.** But : éducation populaire des jeunes garçons et jeunes gens par le chant choral. Siège social : 7, rue Vital, Paris.

2 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des critiques lyriques et chorégraphiques.** But : défense des intérêts de la critique lyrique. Siège social : 13, rue Saint-Florentin, Paris.

2 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Les Petits culturistes de Corbeil-Essonnes.** But : développement général pour la culture physique ; organisation de promenades pour la santé des jeunes. Siège social : 96, rue Saint-Spire, Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

2 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Bordeaux-Yvrac-Aéro-Club.** But : organiser des concours aériens et recruter des jeunes pour les intéresser aux choses de l'air. Siège social : terrain d'aviation, Yvrac.

2 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Syndicat de défense des intérêts ruraux de la région de Chambon.** But : assurer la représentation et la défense des intérêts matériels, moraux et sociaux de ses membres. Siège social : mairie de Trizay (Charente-Maritime).

2 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Etude et morale juives.** But : développement de l'enseignement religieux pour garçons et pour jeunes filles. Siège social : 53, rue Vieille-du-Temple, Paris.

2 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association locale des aides familiales rurales de Fermanville.** But : aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales ; prendre charge des aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social : mairie de Fermanville (Manche).

3 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Club des Montagnards.** But : défense en tous lieux du prestige de la France pour en assurer la grandeur et le maintien. Siège social : 26, rue Saint-Dominique, Paris.

3 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **La Saint-Hubert de Trémargat.** But : répression du braconnage ; repeuplement en gibier ; sauvegarde des récoltes et destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Trémargat (Côtes-du-Nord).

4 novembre 1956. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Les Ecureuils.** But : éducation physique et sportive. Siège social : institution Sainte-Thérèse, Questembert.

4 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Tourisme et voyages cévenols.** But : faire connaître la France et l'étranger. Siège social : 19, rue de Pressensé, Tamaris (Gard).

5 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité du quartier de Savigny.** But : organiser des fêtes enfantines avec le bénéfice desquelles il vient en aide aux vieux travailleurs nécessiteux. Siège social : 50, rue Maximilien-Robespierre, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

5 novembre 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Les Amis de la Roque-sur-Cèze.** But : conservation du site et du caractère local du village. Siège social : mairie de la Roque-sur-Cèze.

5 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de médecine psychosomatique.** But : développer l'étude de la médecine psychosomatique. Siège social : centre de médecine psychosomatique, 54, avenue de la République, Villejuif.

5 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Invitation au voyage.** But : favoriser la connaissance des pays étrangers. Siège social : 43, rue de Dunkerque, Paris.

6 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Union départementale des sapeurs-pompiers des Basses-Pyrénées.** But : resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre les sapeurs-pompiers du département. Siège social : chez M. le lieutenant Traille, Bedous (Basses-Pyrénées).

6 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Amicale des sapeurs-pompiers de Bedous.** But : resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre les sapeurs-pompiers de Bedous. Siège social : chez M. le lieutenant Traille, Bedous (Basses-Pyrénées).

6 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Patronage de l'école maternelle des Fourches.** But : distraction des enfants et organisation de leurs loisirs. Siège social : école maternelle de la rue des Fourches, Cherbourg (Manche).

6 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Section des pupilles des sapeurs-pompiers de Saint-Céré.** But : pratique des sports, éducation physique, gymnastique, natation, sports et plein air ; éducation populaire ; sports éducatifs ; pourvoir au recrutement des sapeurs de la compagnie de sapeurs-pompiers. Siège social : mairie de Saint-Céré (Lot).

7 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des chasseurs et propriétaires de Lyarne.** But : préservation du gibier et destruction des nuisibles. Siège social : chez M. Grandjean (Joseph), les Sables, les Moutiers-en-Retz (Loire-Inférieure).

7 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association de sauvegarde des intérêts des copropriétaires de la cité des Grands-Champs.** But : sauvegarde des intérêts et respect des droits des copropriétaires de la cité des Grands-Champs. Siège social : domicile du président, M. Armand Boileau, 109, route de Velles, Châteauroux.

7 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association de bons secours, d'assistance et d'entraide.** But : aide et secours aux détresses et misères cachées. Siège social : 34, rue du Docteur-Blanche, Paris.

8 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Jean-de-Bournay.** But : aide aux familles. Siège social : mairie de Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

10 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Club d'épargne de la Côte de Jade.** But : ouverture d'un compte productif d'intérêt à 2 0/0. Siège social : hôtel de l'Ecu de France, Pornic (Loire-Inférieure).

10 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Saint-Hubert.** But : association des chasseurs de Dancevoir. Siège social : chez le président, Dancevoir.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Schola Saint-Genes.** But : promouvoir et développer l'étude du chant choral et, d'une manière générale, tout ce qui touche à l'éducation musicale populaire. Siège social : 7, rue Neuve-des-Carmes, Clermont-Ferrand.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Ceux de Verdun (association amicale de la Gironde des anciens combattants de Verdun).** But : assurer et perpétuer le culte des morts ; défendre et soutenir les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social : 20, rue Lugeol, Bordeaux.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Cercle culturel des normaliens.** But : prolonger la formation intellectuelle, physique et morale des élèves de l'école. Siège social : 56, avenue de l'U.R.S.S., Toulouse.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des anciens élèves des cours professionnels du syndicat de la métallurgie et de la construction mécanique.** But : permettre l'accroissement de la culture technique et générale de ses membres. Siège social : 1, rue Lestibondois, Lille.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cercle sportif et artistique de la jeunesse.** But : formation sportive et artistique des enfants de la cité Claveau et du quartier de Bacalan. Siège social : cité Claveau, rue Joseph-Brunet, foyer social, Bordeaux.

13 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **La Crèche artistique de Battant.** But : éducation artistique populaire. Siège social : 37, rue Battant, Besançon.

13 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Centre d'études techniques agricoles de Lansargues.** But : amélioration de l'exploitation rurale. Siège social : rue de Saint-Jean, Lansargues.

14 novembre 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Les Artistes indépendants de Villefranche-sur-Mer.** But : organiser des expositions de tableaux et toutes manifestations susceptibles de développer les arts parmi les artistes de Villefranche. Siège social : gare maritime de Villefranche-sur-Mer.

14 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Avenir de Colombes (fanfare municipale).** But : développer le goût de la musique des instruments de fanfare. Siège social : mairie de Colombes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1956 : page 8795, 2e colonne, 4e insertion, **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Parcé,** au lieu de : « 20 août 1956 », lire : « 27 août 1956 ».

MODIFICATIONS

5 octobre 1956. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Carry-Sport** transfère son siège social de Family-Hotel, Carry-le-Rouet, au bar du Port, Carry-le-Rouet.

15 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Le **Syndicat de défense des intérêts du quartier de Porchefontaine** transfère son siège social du 38, rue Remond, Versailles, à la Petite-Coupole, 3, rue Costes, Versailles.

22 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Le **Centre d'études techniques agricoles de la région de Putanges** transfère son siège social du château des Rotours à l'école d'agriculture de Giel, par Putanges (Orne).

25 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les Piedfanqueurs del Camel** transfèrent leur siège social du bar Le Cigalon, 57, avenue du Maréchal-Foch, Béziers, au café Le Globe, 39, avenue Maréchal-Foch, Béziers (Hérault).

27 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. Le **Yacht-Club de l'Ile-de-France** transfère son siège social du 34 *bis*, rue de Longchamp, Neuilly (Seine), au Club-House du Yacht-Club de l'Ile-de-France, quai Albert-Glandaz, aux Mureaux (Seine-et-Oise).

31 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité français de l'American Field Service** transfère son siège social du 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris, au 8, rue des Marronniers, Paris.

2 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Union nationale des anciens combattants d'Indochine et des troupes d'occupation extérieures change son titre qui devient **Union nationale des anciens combattants d'Indochine et des troupes d'occupation extérieures et d'Afrique du Nord.** Siège social : 21, rue Henri-Monnier, Paris.

3 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. La Fédération radicale socialiste autonome change son titre qui devient **Fédération radicale socialiste de Seine-et-Oise.** Siège social : 8, rue Saint-Nicolas, Maisons-Laffitte.

7 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Amicale des anciens du 6e cuirassiers** transfère son siège social du 1, place du Châtelet (brasserie Dreher), Paris, au 6, rue de La Vrillière (A la Petite Biche), Paris.

9 novembre 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. Le Centre d'études républicain radical et radical socialiste change son titre qui devient **Centre d'études républicain.** Siège social : 23, rue d'Algérie, Lyon.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association de recherches et d'études sur le langage des enfants hypo-acoustiques** transfère son siège social du 20, rue Thérèse, Paris, au 5, rue Pelouze, Paris.

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Mission bretonne d'Ile-de-France.** Additif au but : ouverture d'écoles et œuvres d'éducation populaire. Siège social : 152, boulevard de la Gare, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.